

Plan d'Aménagement Général (PAG) Etude préparatoire

- PARTIE ECRITE -

Chapitre I

Section 1





Maître d'ouvrage

Administration Communale de Habscht

Place Denn

L- 8465 Eischen

Tél. : +352 39 01 33-1

Fax: +352 39 01 33-229

Email : commune@habscht.lu

Site Internet: www.habscht.lu



Maître d'œuvre

Eric Giordano

Architecte – urbaniste

14, rue Théodore Gillen

L-1625 Howald

Tél. : + 352 29 87 47

Email : ego@pt.lu

N° de référence du projet **20100766**

Suivi / Assurance qualité	Nom et qualité	Date
----------------------------------	-----------------------	-------------

Rapport rédigé par	Eric Giordano	2016
---------------------------	---------------	------

Rapport vérifié par

Rapport approuvé par

Modification(s) du rapport

Indice	Modifications	Date
A	Modifications par Luxplan (mise en forme)	29.04.2019
B	Adaptations suite aux remarques du ST du 06.06.2019	11.06.2019

TABLE DES MATIERES

PARTIE ECRITE.....	7
1. DISPOSITIONS GENERALES.....	9
2. CONTENU DE L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE.....	10
SECTION 1 – ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE.....	10
3.1. CONTEXTE NATIONAL, REGIONAL ET TRANSFRONTALIER	10
3.2. DEMOGRAPHIE	24
3.3. SITUATION ECONOMIQUE.....	31
3.4. SITUATION DU FONCIER.....	40
3.5. STRUCTURE URBAINE	50
3.6. EQUIPEMENTS COLLECTIFS.....	71
3.7. MOBILITE	73
3.8. BRUIT	82
3.9. CYCLE DE L'EAU ET RESEAUX D'APPROVISIONNEMENT.....	83
3.10. ENVIRONNEMENT NATUREL, HUMAIN ET PAYSAGE.....	100
3.11. PLANS ET PROJETS REGLEMENTAIRES ET NON-REGLEMENTAIRES.....	141
3.12. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT URBAIN	142
LISTE DES FIGURES.....	158
LISTE DES TABLEAUX.....	163
SOURCES.....	164

PARTIE ECRITE



1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En référence à la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Septfontaines qui avait été approuvé en dernière instance en 1985 doit être élaboré sur base d'une étude préparatoire portant sur l'ensemble du territoire communal. Elle est constituée d'une partie écrite et d'une partie graphique et doit répondre aux exigences du Règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu de l'étude préparatoire d'un plan d'aménagement général d'une commune.

L'étude préparatoire se compose :

- a) d'une analyse globale de la situation existante basée sur un inventaire portant sur le cadre urbanisé existant, sur la structure socio-économique, sur les équipements publics ainsi que sur les paysages et les éléments constitutifs du milieu naturel et faisant état des données des plans d'action établis pour les zones spécifiées dans la cartographie stratégique du bruit;
- b) de la détermination d'une stratégie de développement à court, moyen et long terme, développée à partir du contexte national et régional de l'aménagement du territoire et d'options politiques spécifiques à la commune;
- c) de propositions concrètes concernant la mise en œuvre de cette stratégie;
- d) de schémas directeurs couvrant l'ensemble des zones soumises à l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ». Ce plan d'aménagement particulier précise et exécute les dispositions réglementaires du plan d'aménagement général concernant une zone ou partie de zone. La commune peut toutefois définir dans son plan d'aménagement général des terrains ou ensembles de terrains constituant une zone urbanisée pour lesquels un plan d'aménagement particulier « quartier existant » est à élaborer. Le schéma directeur est accompagné de fiches techniques ainsi que des critères de durabilité relatifs aux logements, aux services, aux commerces et aux espaces libres.

Certaines circulaires de l'état destinées aux communes ont une implication dans le dossier de l'étude préparatoire : la circulaire n° 2643 du 13 juillet 2007 relative à une méthodologie pour un inventaire sur le milieu naturel à prendre en compte durant l'étude, la circulaire n° 2719 du 8 juillet 2008 relative à l'exécution d'un inventaire sur le patrimoine bâti en cours d'exécution, et la circulaire n° 2779 du 30 mars 2009 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement à exécuter après l'étude de PAG.

Courant 2008, des discussions pour un projet de fusion entre la commune de Septfontaines et la commune de Tuntange aboutissent à un échec. En octobre 2010, par référendum, le projet de fusion entre la commune de Septfontaines (le « oui » est majoritaire chez ses habitants) et la commune de Koerich (le « non » est majoritaire) est rejeté.

2. CONTENU DE L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE

SECTION 1 - ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

3.1. CONTEXTE NATIONAL, RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER

3.1.1. Données générales

Superficie : 1496 hectares (chiffres Min. du Logement)

Code EUROSTAT « NUTS » : LU00009010

NUTS : nomenclature des unités territoriales statistiques, depuis 1988 Code national : 2 10

- Région d'aménagement Centre-sud (PDAT 2003)
- Région touristique Centre
- District de Luxembourg
- Canton de Capellen
- Arrondissement judiciaire de Luxembourg
- Tribunal / justice de paix de Luxembourg
- Circonscription électorale du Sud

Les syndicats auxquels la commune est affiliée :

1. Syndicat des Eaux du Sud (SES), créé en 1908, siège à Koerich.
2. Syndicat intercommunal pour l'hygiène publique du canton de Capellen (SICA), > 1958 sièges à Kehlen.
3. Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES), créé en 1963, siège à Luxembourg.
4. Syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'une installation destinée à la destruction des ordures des communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen (SIDOR), créé en 1971, siège à Leudelage.
5. Syndicat intercommunal de Gestion Informatique (SIGI), créé en 1982, siège à Contern.
6. Syndicat intercommunal à vocation multiple des villes et communes luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde des intérêts communaux généraux et communs (SYVICOL), créé en 1986 siège à Luxembourg.
7. Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (SIDERO), créé en 1994, siège à Mersch.
8. L'hôpital intercommunal de Steinfort, siège à Steinfort.
9. C.I.PA. Mamer, Home pour Personnes Agées, siège à Mamer.

Les associations interrégionales auxquelles la commune est affiliée :

1. Entente des communes et des syndicats d'initiative des vallées de l'Eisch, de la Mamer et de l'Attert (ASIVEMA) / Aisdall, Vallée des sept châteaux, Tourist-Info Mersch.
2. Leader Ouest, siège à Tuntange et comprenant les huit communes de Boevange s/Attert, Garnich, Koerich, Mamer, Mersch, Septfontaines, Steinfort et Tuntange. Sources MAT mars 2008.
3. Association européenne du chemin de Saint Martin, Conseil de l'Europe, Siège Luxembourg-Grund.

Communes Chiffres STATEC	Commune fusionnée 2012	Nombre d'habitants 2001	Densité habitants/km ² 2001	Nombre d'habitants 2011	Densité en habitants/km ² 2011
Bascharage	Käerjeng	6.590	341.1	7.428	388.1
Clémency		2.105	145.5	2.180	150.0
Dippach		3.189	184.2	3.564	204.6
Garnich		1.495	70.9	1.802	86,0
Hobscheid		2.563	142.6	3.079	175.4
Kehlen		4.792	172.6	5.038	178.8
Koerich		1.802	97.7	2.164	114.6
Kopstal		3.002	377.6	3.170	401.3
Mamer		6.753	239.8	7.687	279.1
Septfontaines		777	50.1	806	54.0
Steinfort		4.065	338.8	4.545	373.8
Canton de Capellen		37.133	185.8	41.449	208.1
Grand-duché		439.539	170.5	511.840	197.9

Figure 1 : Variation de la population et de la densité de population des communes du canton de Capellen entre 2001 et 2011.

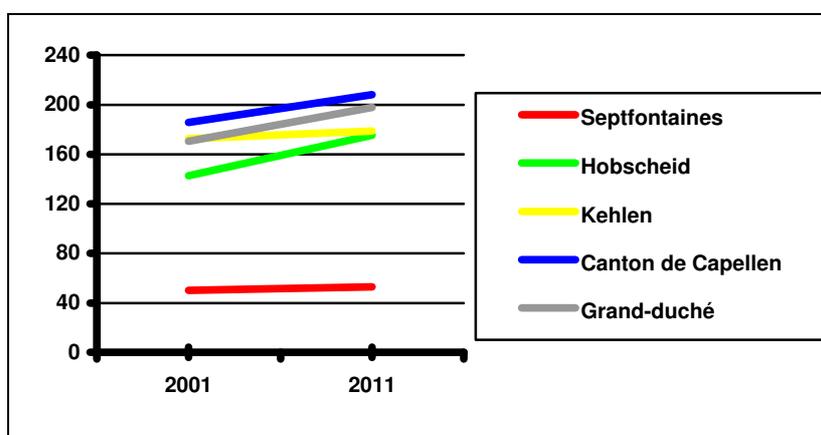


Figure 2 : Evolution de la densité de population des communes de Septfontaines, Hobscheid et Kehlen par rapport à celles du canton de Capellen et du Grand-Duché entre 2001 et 2011.

Spécification	superficie en km ²	superficie en millièrne	Population 2001	Population 2011	2001-2011 en %	hab./k m ² 2011
Grand-Duché	2586.36	1000.00	423.429	511.840	+21%	198
District de Luxembourg	904.34	349.70	311.305	372.012	+20%	411
Canton de Capellen	199.21	77.00	35.996	41.449	+15%	209
Commune de Septfontaines : Greisch, Roodt, Septfontaines	14.96	5.80	748	792	+6%	53
Commune de Hobscheid : Eischen, Hobscheid	17.55	6.80	2.395	3.079	+29%	175
Commune de Kehlen : Dondelange, Kehlen, Keispelt, Meispelt, Nospelt, Olm	28.18	10.90	4.837	5.038	+4%	179
Commune de Koerich : Goeblange, Goetzingen, Koerich	18.88	7.30	1.776	2.164	+22%	115
Commune de Saeul : Calmus, Ehner, Kapweiler, Saeul, Schwebach	14.86	5.70	473	697	+47%	47
Commune de Tuntange : Ansembourg, Bour, Hollenfels, Marienthal, Tuntange	18.74	7.20	898	1.288	+43%	69

Figure 3 : Projection de la population pour les communes limitrophes.

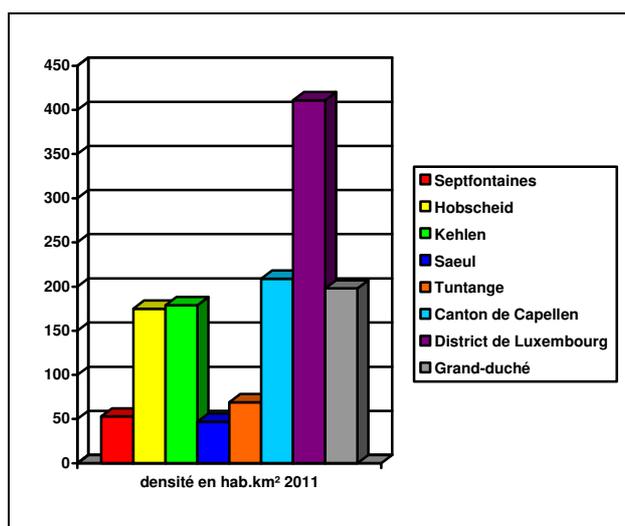


Figure 4 : Evolution de la densité de population en 2011 des communes limitrophes par rapport au canton de Capellen, du district de Luxembourg et du Grand-Duché.

3.1.2. Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT)

Le programme directeur d'aménagement du territoire est le principal instrument d'orientation de l'aménagement général du territoire national. Le Gouvernement a adopté le 27 mars 2003 le programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) en application de la loi du 21 mai 1999, présenté en 2004 et complété par le Concept intégré des transports et du développement territorial (IVL).

Découpage régional



Ce document d'orientation pour les années 2010 propose une subdivision du territoire en six régions d'aménagement ayant chacune leur propre centre de développement et d'attraction.

La commune de Septfontaines se place à l'extrême Nord-Ouest de la région Centre Sud dont le centre régional est Steinfort.

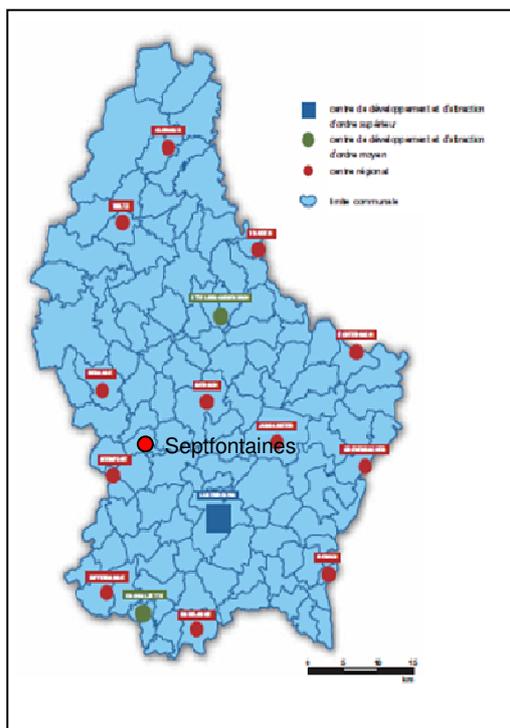
Figure 5 : Subdivision en six régions d'aménagement (PDAT 2003)



Dans l'objectif politique VII qui est de promouvoir la coopération intercommunale au niveau local, régional et transfrontalier en vue de développer des inter complémentarités entre communes, la commune de Septfontaines tout comme celle de Hobscheid s'inscrit dans la région « centre-sud » mais ne s'insère pas dans l'« Agglomération AGGLOLUX » (trait orange) qui réunit la Ville de Luxembourg et les communes limitrophes constituant un tissu urbain continu.

Figure 6 : Région Centre-sud (PDAT 2003)

Les centres de développement et d'attraction



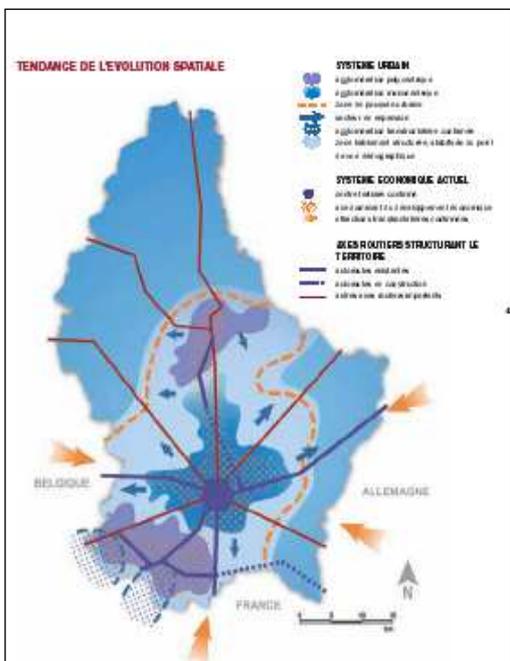
Dans l'objectif politique V, la création de centres de développement et d'attraction (CDA) vise à promouvoir le polycentrisme et la déconcentration concentrée afin d'orienter la politique d'investissements publics sur le territoire national.

Le territoire communal de Septfontaines est proche d'une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau du CDA d'ordre supérieur de la ville de Luxembourg et à mi-chemin d'une vingtaine de kilomètres des deux CDA d'ordre moyen que sont le bipôle urbain Ettelbruck/Diekirch et la ville d'Esch s/Alzette.

Il s'inscrit à proximité du centre régional de Steinfort (de 5 à 6 kilomètres de distance) plus que vers ceux de Redange s/Attert et Mersch (de 12 à 15 kilomètres de distance).

Figure 7 : Système des Centres de Développement et d'attraction (PDAT 2003)

La tendance de l'évolution spatiale



Le territoire communal de Septfontaines est situé à l'intérieur de la limite extérieure de la zone de poussée urbaine provoquée par la Ville de Luxembourg malgré qu'il se situe dans une zone faiblement structurée et stabilisée du point de vue démographique.

La volonté politique d'ensemble est de miser à long terme sur une transformation du territoire communal de Septfontaines considéré comme situé à proximité du centre régional de Steinfort et pouvant devenir un espace de transition dit « rurbain ».

Figure 8 : Tendance de l'évolution spatiale (PDAT 2003)

Les espaces d'action en milieux urbain et rural

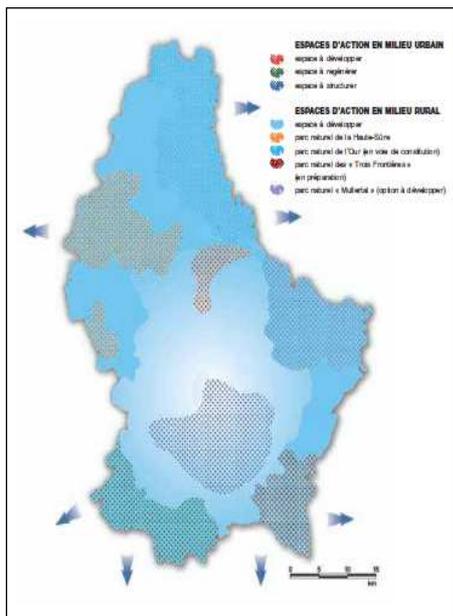


Figure 9 : Espaces d'action en milieux urbain et rural (PDAT 2003)

Alors que le territoire communal de Septfontaines peut être considéré comme un espace rural peu peuplé, aux structures économiques peu diversifiées, donc de faible densité d'occupation, il n'est pas intégré à un espace d'action en milieu rural à développer.

L'Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept (IVL)

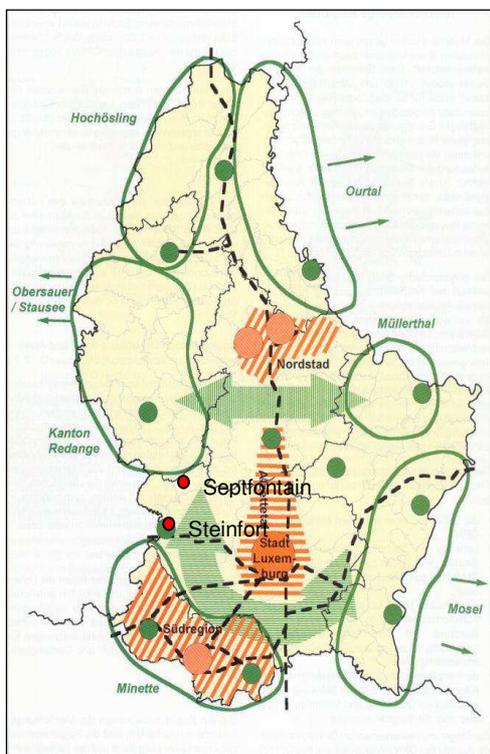


Figure 10 : Modèle spatial (IVL 2004)

Le territoire communal de Septfontaines est intégré dans le modèle de planification spatiale « ville polycentrique dans un espace paysager au sein de régions fonctionnelles ».

Les objectifs principaux de l'IVL sont en autres :

Un développement équilibré de l'habitat et de l'emploi dans des structures rurales avec des formes d'urbanisation concentré à partir du centre régional de Steinfort ;

Une meilleure coordination du développement urbain et rural en augmentant de 25 % la part des transports en commun pour l'horizon 2020 ;

Une bonne gestion du stationnement au sein des villages ;

La promotion et le développement de la circulation pédestre et à vélo.

3.1.3. Les projets de coopération transfrontalière



Figure 11 : Parcs naturels dans la Grande Région SLL+ (PDAT 2003)

Aucun projet de coopération transfrontalière (agglomération transfrontalière, parc naturel) impliquant directement la commune de Septfontaines n’est en cours de réalisation. Néanmoins, le territoire communal de Septfontaines s’adapte parfaitement aux critères de sélection pour intégrer l’extension d’un Parc Naturel existant ou d’un nouveau Parc Naturel.

« Les parcs naturels sont à considérer comme un type particulier d’espaces à développer en milieu rural, dont la stratégie de développement spécifique relève de la loi du 10 août 1993 portant création des parcs naturels. Cette stratégie doit à la fois garantir la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel des territoires concernés et assurer à leurs habitants un développement économique et socioculturel, à la fois durable et respectueux de ce patrimoine. Le parc naturel est donc un instrument privilégié pour assurer le développement des espaces ruraux sensibles du point de vue écologique et disposant d’un riche patrimoine culturel ».

NB: Le seul projet transfrontalier, proche de la commune de Septfontaines est le contrat de rivières de la vallée de l’Attert, frontière avec la Province de Luxembourg en Belgique. Une partie de ce contrat concerne le territoire couvert par l’ASIVEMA (Entente des communes et des syndicats d’initiative des vallées de l’Eisch, de la Mamer et de l’Attert) ainsi que de l’initiative de l’association Leader Ouest.

3.1.4. Espaces verts et développement urbain

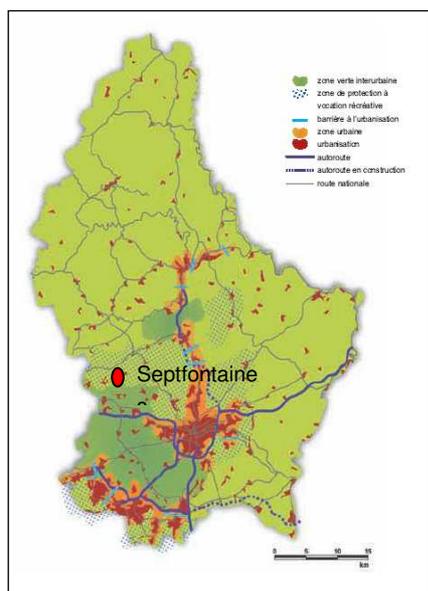


Figure 12 : Espaces verts et développement urbain (PDAT 2003)

Dans l’objectif politique II, la commune de Septfontaines s’inscrit dans la partie extrême nord-ouest de la zone de protection à vocation récréative entourant principalement le nord de la Ville de Luxembourg.

Cette zone de protection à vocation récréative se superpose à l’espace noyau pour la protection de la nature et des paysages (Objectif politique III), espace formé dans notre cas, par la vallée de la rivière Eisch et le grès de Luxembourg-aquifère.

Il s’agit d’y favoriser la localisation d’équipements de loisirs à l’intérieur des localités et d’éviter la promotion d’un tourisme de masse en limitant la capacité d’accueil de ces équipements.

3.1.5. Plans directeurs Régionaux et Sectoriels (PDR et PDS)

NB : Aucune étude de « plan de développement communal » ou de « plan vert » n'a été réalisée.

❑ Le plan directeur régional « Centre-Sud »

Aucun plan directeur régional dépendant de la région d'aménagement « Centre-sud » n'a été réalisé ou approuvé par une instance compétente.

❑ Les plans directeurs sectoriels « primaires »

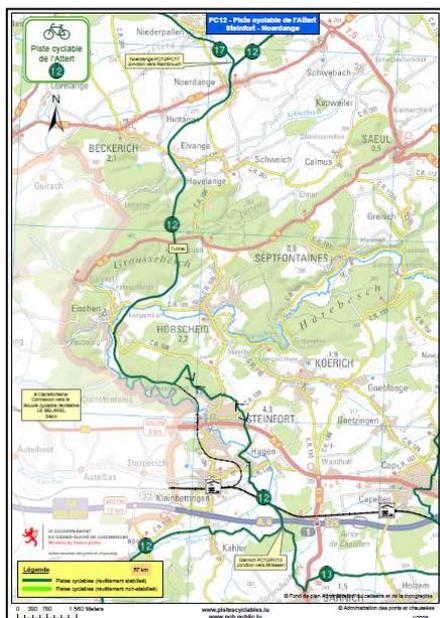
Les plans directeurs sectoriels « primaires au stade d'avant-projet sont le plan directeur sectoriel « transport », le plan directeur « logement » et le plan directeur sectoriel « préservation des grands ensembles paysagers et forestiers ».

❑ Le plan directeur sectoriel « transport »

Un avant- projet de plan directeur sectoriel « Transports » est en voie d'approbation. Il vise à orienter la politique nationale des transports à moyen et long terme et s'appuie sur le principe du « circuler moins, circuler mieux, circuler partout ». Il préconise la mise en œuvre d'un système de gestion du stationnement automobile, applicable à l'échelle communale et met l'accent sur les modes d'intervention principaux suivants :

- Optimiser les dessertes par bus ;
- Gérer le stationnement dans l'optique de renforcer l'usage des transports en commun ;
- Développer la mobilité douce (vélo, marche à pied) ;
- Projets routiers pour dégager les zones engorgées et irriguer les zones de moindre densité et les nouveaux secteurs à urbaniser.

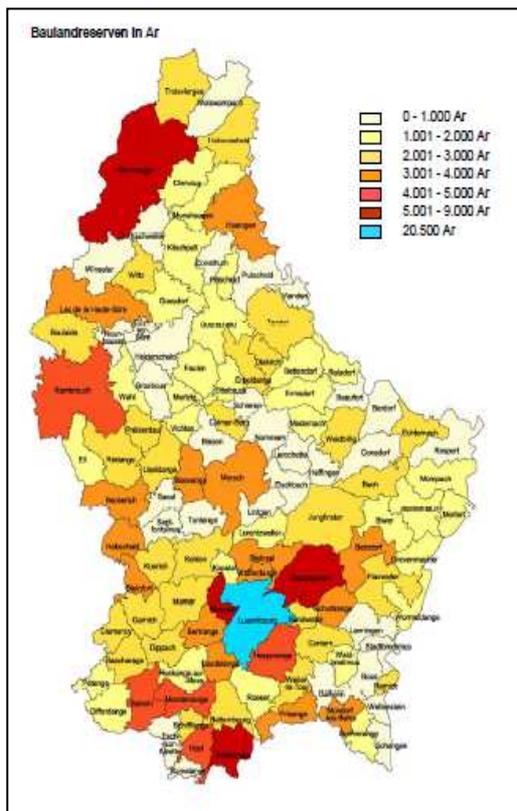
Le territoire communal de Septfontaines n'est pas directement concerné par des projets de développement en matière de transport ferroviaire et routier. Néanmoins, le projet d'un parking P&R à la gare ferroviaire de Kleinbettingen, proche de Steinfort et placé à la frontière belgo-luxembourgeoise pourra favoriser en partie une meilleure accessibilité à la commune.



La loi du 6 juillet 1999 porte création d'un réseau de pistes cyclables (PC). Le territoire communal de Septfontaines n'est pas concerné pour l'instant par le Réseau national de pistes cyclables. Il se situe géographiquement plus à proximité de la PC12 « de l'Attert » que de la PC15 « de l'Alzette ». La PC12 passe par Eischen ou Hobscheid à travers le bois du « Grousebësch » non loin de la RN8 reliant Saeul à la frontière belge.

Figure 13 : Piste cyclable de l'Attert Steinfort – Noerdange PC12 (Administration Des Ponts et Chaussées)

□ Le plan directeur sectoriel « logement »



Le plan directeur sectoriel « Logement » concerne le développement spatial et régional de l’habitat, l’activation et l’utilisation rationnelle du foncier, la construction durable d’un point de vue écologique, l’accès au logement et l’amélioration de la coordination et de la communication.

La commune de Septfontaines est une commune dite « complémentaire » contrairement par exemple à Steinfort qui fait partie des 39 communes dite « prioritaires ».

Dans les communes « complémentaires », les zones résidentielles doivent assurer des densités moyennes de construction de maxima 20 logements par hectare brut ou de maxima 30 logements par hectare brut dans les pôles résidentiels.

Figure 14 : Potentiel de réserve en ares constructibles (2006-2007) PDS Logement 2009

Les arrondissements d’agglomération sont en principe admis s’ils sont justifiés et en accord avec la stratégie communale de développement.

Les modifications d’agglomération peuvent se faire sous forme d’un échange de terrains à urbaniser et à condition qu’il renforce les localités (en principe un chef-lieu de commune comme Septfontaines).

Les besoins à long terme en surface constructible sont ceux représentant un potentiel de croissance démographique supérieur à 20 %.

Les extensions d’agglomération ne sont pas admises durant la période de 6 ans (séparant deux études de révision du Plan d’Aménagement Général (PAG)).

Des pôles de développement résidentiels comme celui de favoriser une certaine mixité des fonctions habitat-emploi-service-loisirs doivent être définis et les zones à urbaniser doivent être mises en phases en fonction d’objectifs relatifs à la création de pôles locaux, au développement spatial du tissu urbain, à la création de liaisons urbaines entre quartiers et au développement de structures urbaines durables.

Extrait avant-projet plan sectoriel logement 2009 : critères de qualité dans le logement collectif afin de garantir une qualité de vie et sédentarité des habitants.

Local à vélo, (landaus & poussettes) spacieux et d'accès aisé et direct vers l'espace public (1,2m² /vélo avec min.1 emplacement par appart.) ou "vélo boxes" sécurisées à l'extérieur. En général, on compte 2,5 m² minimum par logement (surface de circulation incluse).

- 1. Local poubelles (dimensionner pour y stocker également des conteneurs pour recyclage) facilement accessible, bien aéré et à l'abri des regards des passants.*
- 2. Local séchoir de 20m² / buanderie de 8 m² minimum pour 4 logements et 1,5m² par unité de logement supplémentaire.*
- 3. Local pour compteurs, dimensionné suivant les indications du service technique communal.*
- 4. Caves d'une grandeur \geq 9-10% de la surface nette du logement respectif.*
- 5. Prévoir un petit local pour le rangement du matériel de nettoyage pour la copropriété avec une toilette (\pm 2 m²).*
- 6. Prévoir un local débarras dans chaque logement (\pm 1,5 m²).*
- 7. Planifier un accès aisé pour personnes à mobilité réduite (en cas d'impossibilité prendre recours à des rampes d'accès).*
- 8. Garantir au moins au niveau rez-de-chaussée des appartements accessibles et aménageables à des personnes à mobilité réduite (prescriptions et dimensionnement info handicap) (idée : intégrer les personnes âgées)*
- 9. Sas d'entrée (aspect écologique), éclairage naturel dans le hall d'entrée (aux dimensions généreux) et de préférence également dans les cages d'escaliers (lieu social). Un sas d'entrée contribue à réduire les déperditions énergétiques.*
- 10. À chaque niveau de la cage d'escalier dimensionner le palier (min 1,6 m² pour manœuvre chaise roulante devant ascenseur) de sorte à y pouvoir entreposer le cas échéant également une poussette. (uniquement en cas d'ascenseur) Exiger des ascenseurs (confort & population vieillissante !!!).*
- 11. Exiger des appartements « traversant » (éviter les appartements mono orientés à tout prix). En outre, refuser les appartements uniquement sous toiture (proposer des duplex, proposer plutôt des toitures-terrasses et étages en retrait (Staffelgeschoss)).*
- 12. Planifier les espaces de vie* du logement de façon à pouvoir être aménagés de deux manières différentes (*salle de séjour et chambres d'enfants !!!).*
- 13. Définir des surfaces minimales de plancher net pour les espaces de vie comme par exemple : prévoir pour la première chambre à coucher un minimum de 14m² et pour les autres chambres à coucher un minimum de 10m².*
- 14. Jardin commun ou bien partiellement privé pour les logements situés au rez-de-chaussée. En outre on pourra proposer des accès privés aux appartements situés au rez-de-chaussée.*
- 15. Exiger un espace extérieur privé (de min. 5m² de surface unique ; largeur 2,5m) terrasse, balcon, loggia, toiture-terrasse, de sorte à permettre un séjour prolongé de personnes (place de vie et de détente privée) La largeur de 2,5m est nécessaire pour pouvoir dresser une table avec chaises.*



16. Aménagement des abords/ jardin privé :

- pas de stationnement dans le recul postérieur et maintenir l'intimité et le calme à l'intérieur des îlots.
- prévoir des espaces de rencontre pour les habitants d'une résidence même avec éventuellement une aire de jeux pour enfants en bas âge (jusqu'à 7 ans) de sorte à promouvoir et de garantir le développement d'autonomie et social des enfants.
- -garantir un accès direct vers l'espace vert privé collectif (jardin) depuis la cage d'escalier commune au le niveau du rez de jardin, sans devoir passer par le sous-sol (resp. parkings) ou devoir contourner le bâtiment.

17. Option "espace polyvalent (Schaltzimmer)" (Local de jeux; de rencontre (avec kitchenette); peut servir également de chambre d'ami).

□ Le plan directeur sectoriel « préservation des grands ensembles paysagers et forestiers »

(Avant-projet de plan présenté en automne 2008)

Le plan directeur sectoriel « préservation des grands ensembles paysagers et forestiers » concerne :

- La définition d'une stratégie de développement territorial dans un souci de préservation des spécificités paysagères transfrontalières,
- La préservation de l'héritage culturel et naturel à l'échelle régionale et locale,
- La protection des espaces à haute valeur biologique,
- L'intégration et l'orientation du développement des zones urbanisées en fonction des contraintes environnementales,
- Le développement d'une trame d'espaces de détente et de loisirs et
- L'amélioration de la qualité de vie des espaces urbains et de leur intégration à l'échelle locale.

3.1.6. Les plans directeurs sectoriels « secondaires »

Les plans directeurs sectoriels « secondaires » sont le plan directeur sectoriel « Zones d'activités économiques », le plan directeur sectoriel « Lycées », le plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes », le plan directeur sectoriel « Stations de base pour réseaux publics de communication mobile » et le plan directeur sectoriel « Etablissements Seveso ».

❑ Le plan directeur sectoriel « Zones d'activités économiques »

(Avant-projet de plan terminé et présenté en mars 2009).

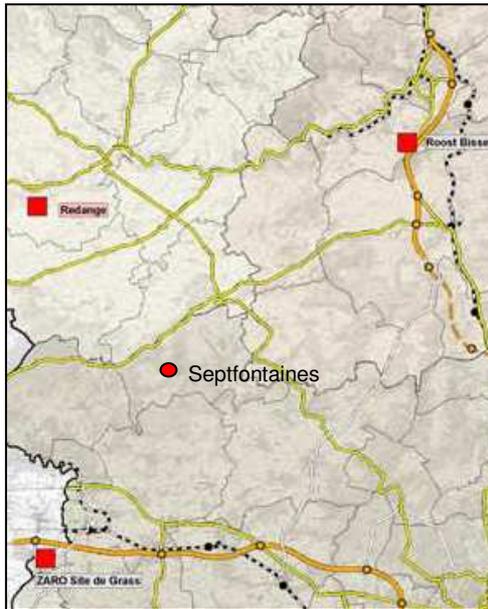


Figure 15 : Zones d'activités économiques à caractère régional PS ZAE 2009

Un plan local à l'échelle 1 :3.500 réalisé par le Bureau Albert Speer & Partner GmbH a été remis le 26 juin 2006 à l'administration communale de Septfontaines.

« Le plan directeur sectoriel ,zones d'activités économiques' sera élaboré à partir d'un inventaire de l'existant, d'une analyse régionalisée et d'une synthèse permettant de déterminer l'offre et les besoins en surfaces par régions. Il proposera également une nouvelle nomenclature suite à une analyse de la typologie actuelle des zones d'activités ainsi que la localisation éventuelle de nouvelles zones respectivement le reclassement de zones existantes en fonction des critères de l'IVL. (Déclaration gouvernementale, 4 août 2004). »

Le territoire communal de Septfontaines est éloigné des zones d'activités économiques à caractère régional prévus dans l'avant-projet de plan directeur.

❑ Le plan directeur sectoriel « Lycées »

(a été rendu obligatoire par le règlement grand-ducal du 25 novembre 2005).

Le plan directeur sectoriel « Lycées » concerne :

- La création de capacités scolaires suffisantes à moyen terme ;
- La décentralisation de l'offre scolaire ;
- La réduction des temps de transport des élèves, en particulier ceux du cycle inférieur ;
- La régionalisation de l'armature scolaire ;
- L'optimisation des tailles des établissements scolaires et
- L'équilibrage de l'attractivité des pôles d'enseignement.

La commune de Septfontaines fait partie du pôle d'enseignement Centre et plus particulièrement du sous-pôle Centre Nord-ouest. Elle ne fait pas partie des communes ayant des espaces mal desservis mais reste néanmoins en limite de communes avec celles de Koerich, de Kehlen ou de Hobscheid ayant une mauvaise accessibilité aux structures éducatives.

Les lycées de la Ville de Luxembourg, de Mamer et de Redange s/Attert offrent une alternative dans le domaine du classique.

Les lycées régionaux de Mamer et de Redange s/Attert, lycées mixtes à dominance technique sont dans la zone de proximité de la commune. Dans le lycée régional de l' »Attert-Lycée « de Redange s/Attert, les élèves peuvent depuis cette année 2012 réaliser toute leur carrière secondaire.



Depuis l'année 2011, le complexe scolaire composé du « Neie Lycée » et du "LTPES" (Lycée technique pour Professions éducatives et sociales) à Mersch a été réalisé.

❑ Le plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes »

(a été approuvé par Règlement grand-ducal le 9 janvier 2006).

La région d'aménagement des décharges pour déchets inertes et des remblais concernant la commune de Septfontaines est la région « Centre-Nord-Ouest ». La décharge qui s'y rattache est la décharge de Rippweiler aux lieux - dits « Rippweiler-Barrière-Brill ».

Un projet de décharge est prévu au-delà de celle de Rippweiler (commune de Useldange) à Folchette - Bettborn (commune de Préizerdaul) au lieu-dit « Iedert ».

Le territoire communal de Septfontaines risque peu de recevoir une nouvelle décharge pour déchets inertes compte tenu de la présence de nombreuses zones non prioritaires qui lui sont affectées (zones de protection des sources 1 et 2, zones inondables, zones alluvionnaires, directive Oiseaux, directive Habitats, réserves naturelles) et des critères d'évaluation à remplir pour la création d'un tel site.

❑ Le plan directeur sectoriel « Stations de base pour réseaux publics de communication mobile »

(a été rendu obligatoire par le règlement grand-ducal du 25 janvier 2006 définissant les emplacements des infrastructures et réglementant les procédures d'autorisations).

Art. 7. : « *Le bourgmestre peut refuser l'octroi d'une autorisation, nonobstant le respect par l'opérateur des conditions mentionnées ci-dessus, lorsque la station de base et ses équipements connexes sont projetés dans une zone de protection explicitement définie par le plan d'aménagement général communal et dont le but est de ménager l'aspect caractéristique du paysage, de la localité ou d'une partie de la localité, de sites évocateurs du passé, de curiosités naturelles ou de monuments protégés ou dignes d'être conservés.* »

Art. 12. : « *Les plans d'aménagement généraux des communes sont modifiés de plein droit par le présent règlement dans la mesure où ils sont incompatibles avec le plan directeur sectoriel « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles ».* »

Une antenne-relais est présente à Septfontaines près du nouveau cimetière au lieu-dit « Kiirfecht ». Un projet y est en cours pour renforcer son accessibilité à d'autres concessionnaires comme « Tango SA ». Une autre antenne-relais est présente à Roodt près du terrain de football au lieu-dit « An der Aehlen »

☐ Le plan directeur sectoriel « Etablissements Seveso »

Approuvée en 2003 par le Parlement européen, la directive européenne dite « Seveso II » a été transposée en droit luxembourgeois en 2005.

Le plan directeur sectoriel a pour objectifs la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et la limitation des conséquences d'éventuels accidents majeurs pour l'homme et l'environnement.

Le règlement grand-ducal du 23 décembre 2005 modifiant celui du 17 juillet 2000 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses prescrit des obligations en matière d'aménagement du territoire et de maîtrise de l'urbanisation autour des établissements à risques.

La législation et la réglementation en vigueur en matière d'établissements classés (commodo-incommodo) comprend :

- La loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés
- Le règlement grand-ducal du 13 septembre 2011 concernant la procédure particulière à suivre pour certains établissements classés
- Le règlement grand-ducal du 10 mai 2012 portant nomenclature et classifications des établissements classés.

3.2. DÉMOGRAPHIE

3.2.1. Développement de la population

La commune de Septfontaines a une superficie de 14,96 km² avec une densité de population de 52 habitants au km² en 2011 soit environ l'équivalent de la densité de population du grand-duché en 1821.

L'évolution démographique de la commune de Septfontaines depuis la fin du XIX^{ème} siècle subit un taux important de décroissement de population jusqu'en 1981. Les deux décennies qui suivent sont marquées par un taux d'accroissement rapide compris entre +25% et +30%.

La population dans la période 1981-1991 augmente nettement en raison de la construction de maisons unifamiliales isolées dans les deux lotissements situés aux lieux dits « Auf den Rosen » et « Heedefeld » à Roodt.

Unité territoriale / année	1821	1880	1961	1971	1981	1991	2001	2011
grand-duché	134 082	209 570	252 987	349 188	364 597	384 634	439 539	501 840
Septfontaines	897	903	519	550	484	624	777	780

Tableau 1 : Population du Grand-Duché et de la commune de Septfontaines entre 1821 et 2011

Dans la même période qui va de 1821 à 1981, le pays voit sa population fortement augmentée (+171%) alors que la commune de Septfontaines voit la sienne chutée dans les mêmes proportions (-185%).

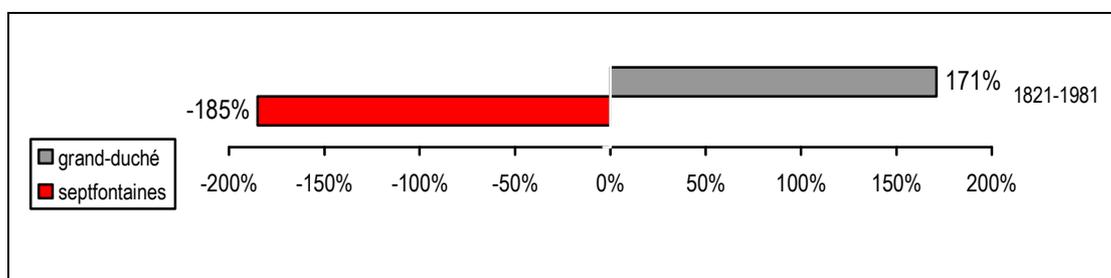


Figure 16 : Variation de population du Grand-Duché et de la commune de Septfontaines entre 1821 et 1981

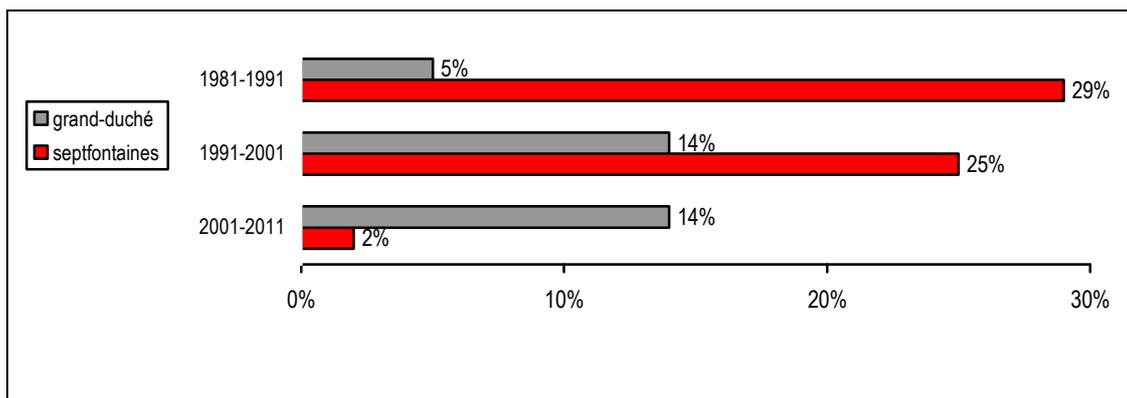


Figure 17 : Variation de population du grand-duché et de la commune de Septfontaines dans les décennies de 1981-1991, 1991-2001 et 2001-2011.

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution démographique de la commune a subi d'une manière générale, un taux d'accroissement lent d'environ +4% de moyenne avec un accroissement plus prononcé d'environ +7% pour la localité de Roodt.

Unité territoriale	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2001 - 2011
Lieu-dit «Simmerfarm»	67	67	60	61	71	53	47	57	48	40	49	-
Lieu-dit «Leesbech»	2	2	2	2	2	2	3	3	3	1	1	-
Greisch village	127	126	137	144	134	136	139	143	145	151	157	-
Greisch*	196	195	199	207	207	191	189	203	196	192	207	+5,6%
Roodt	209	209	211	213	212	208	207	213	208	199	205	-2,0%
Lieu-dit «Simmerschmelz»	15	18	21	18	15	16	19	18	15	17	16	-
Septfontaines village	341	341	345	356	338	334	332	345	348	359	352	-
Septfontaines**	356	359	366	374	353	350	351	363	363	376	368	+3,3%
Septfontaines (commune)	761	763	776	794	772	749	747	779	767	767	780	+2,4%

Tableau 2 : Population de la commune de Septfontaines par localités entre 2001 et 2011

* les habitants de la Simmerfarm et au lieu-dit « Leesbach » sont compris dans la localité de Greisch

** les habitants au lieu-dit « Simmerschmelz » sont compris dans la localité de Septfontaines

En 2011, plus d'un quart de la population de Greisch vit en dehors du village au lieu-dit « Simmerfarm ».

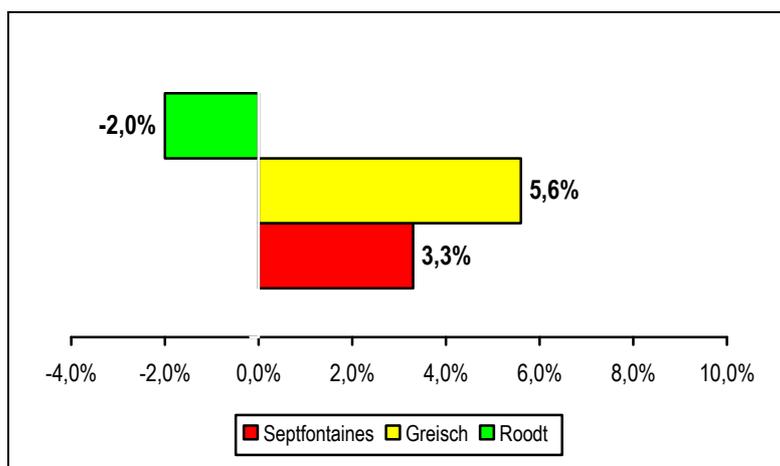


Figure 18 : Variation de population de la commune de Septfontaines par localités entre 2001 et 2011

Les mouvements naturels et les mouvements migratoires

L'évolution démographique globale est la résultante de deux mouvements :

a) Le mouvement naturel

Le mouvement naturel est le solde entre les naissances et les décès.

Communes / Excédent des naissances vivantes sur les décès STATEC	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2010
Septfontaines	- 42	+ 35	+ 49	+31
Hobscheid	- 95	+ 10	+ 100	+97
Kehlen	5	297	270	+161
Tuntange	- 22	+ 23	+ 93	+92

Tableau 3 : Excédent des naissances vivantes sur les décès entre 1970 et 2010 pour les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange

Une perte de la population dans les années 70 se ressent fortement. L'excédent des naissances vivantes sur les décès dans les années 90 et 2000 est faible en comparaison des communes voisines.

Le taux de natalité de la commune de Septfontaines entre 1991 et 2001 est compris entre 13 et 15 naissances pour 1000 habitants au même titre par exemple que la ville de Luxembourg.

b) Le mouvement migratoire

Le mouvement migratoire est le solde entre les personnes qui sont arrivées et celles qui ont quitté la commune.

Excédent des arrivées sur les départs entre : Sources Statec	1991-2000	2001-2010
Septfontaines	+79	-14
Hobscheid	+296	+420
Kehlen	+228	+78
Tuntange	+185	+173

Tableau 4 : Excédent des arrivées sur les départs pour les décennies de 1991-2000 et 2001-2010 pour les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange

La commune de Septfontaines a vu son solde migratoire suivre un taux d'accroissement relativement positif dans les années 90 alors que dans les dernières années 2000, cet accroissement s'est avéré négatif, contrairement aux autres communes voisines.

Le développement de la population étrangère

Sources STATEC	Population étrangère en 2001	Population totale en 2001	Proportion d'étrangers en 2001	Population étrangère en 2011	Population totale en 2011	Proportion d'étrangers en 2011
Septfontaines	249	777	32,0%	280	806	34,7%
Hobscheid	636	2563	24,8%	733	3079	23,8%
Kehlen	1602	4792	33,4%	1763	5038	34,9%
Tuntange	345	1027	33,6%	437	1288	33,9%
Grand-Duché	162 285	439 539	36,9%	220 522	512 353	43,0%

Tableau 5: Proportion de la population étrangère pour les années 2001 et 2011 au Grand-Duché et dans les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange

La commune de Septfontaines en 2001 comme en 2011 reste dans la moyenne nationale.

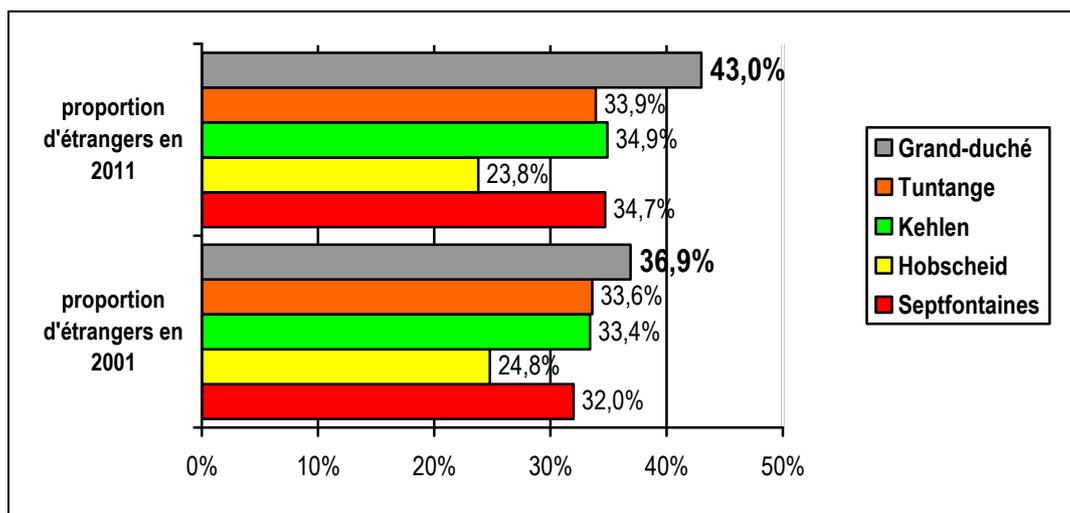


Figure 19 : Variation de la population étrangère dans le grand-duché et dans les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange en 2001 et en 2011

3.2.2. Structure d'âge

La pyramide des âges de la commune de Septfontaines montre une population relativement jeune, équilibrée entre les hommes et les femmes. La tranche d'âges des 30-35 ans progresse rapidement en raison de la venue de nouveaux résidents au lieu-dit « Simmerfarm » (localité de Greisch).

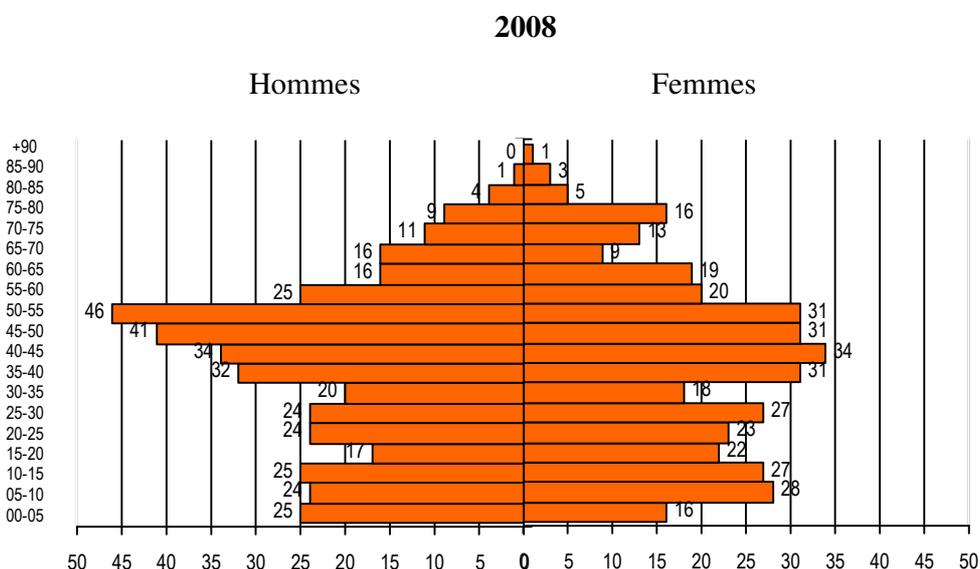


Figure 20 : Pyramide des âges de la commune de Septfontaines en 2008

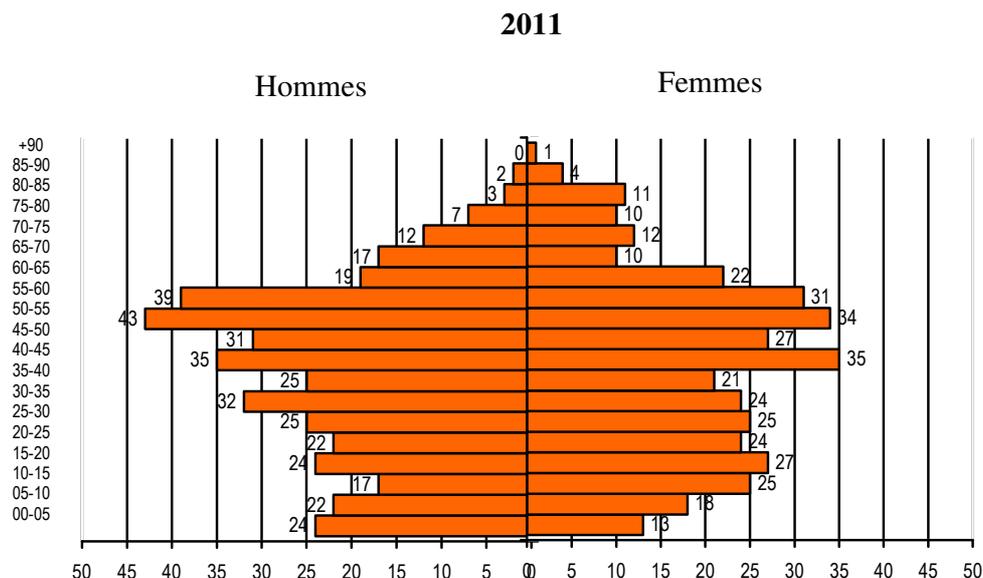


Figure 21 : Pyramide des âges de la commune de Septfontaines en 2011

3.2.3. Structure, nombre et taille moyenne des ménages

On entend par ménage, le ménage d'ordre privé et collectif.

Constructions habitées Chiffres commune	population 2008	ménages 2008	rapport personnes / ménage	population 2012	ménages 2012	rapport personnes / ménage
Lieu-dit « Simmerschmelz »	17	11	1,54	17	10	1,70
Septfontaines village y/c lieu-dit « Klaushaff »	347	133	2,60	341	131	2,60
Septfontaines	364	144	2,53	358	141	2,54
Lieu-dit « Simmerfarm »	49	30	1,63	63	40	1,57
Lieu-dit « Leesbech »*	3	3	1,00	7	2	3,50
Greisch village	148	51	2,90	158	57	2,77
Greisch	200	84	2,38	228	99	2,30
Roodt	213	82	2,60	223	82	2,72
Total commune	777	310	2,50	809	322	2,51

Tableau 6 : Rapport du nombre de personnes par ménage dans la commune de Septfontaines en 2008 et en 2012 par groupe de constructions habitées

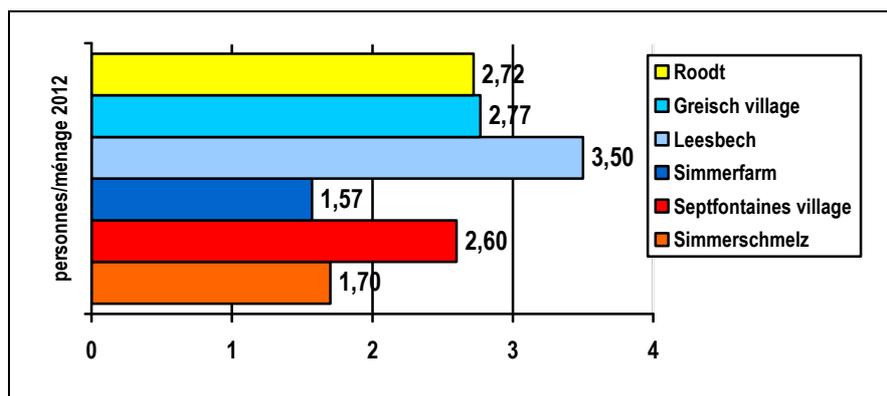


Figure 22 : Rapport du nombre de personnes par ménage dans la commune de Septfontaines en 2012 par groupe de constructions habitées

Les habitants vivant en dehors des villages (aux lieux dits « Simmerfarm » et « Simmerschmelz ») sont d'une manière générale célibataires ou mariés sans enfants, la moyenne des ménages y est de 1,57 respectivement 1,70 habitant par ménage.

Le village de Greisch correspondait en 2008 à la densité la plus importante de la commune avec 2,90 habitants par ménage, désormais en 2012, cette densité (2,77) tend à rejoindre celles des autres localités.

La moyenne communale de 2,51 habitants par ménage correspond à la moyenne nationale en 2001.

3.2.4. Tendence de développement

La population générale de la commune de Septfontaines au cours de ces dernières décennies a tendance à stagner en raison de son manque de terrains libres à bâtir et de sa position excentrée des grands axes de circulation.

Le taux de la population masculine des 50-60ans est supérieur à la population féminine de la même tranche d'âge. Pour les plus de 70ans, on note le phénomène inverse.

Les populations des villages de Septfontaines et de Roodt ont tendance à stagner en raison du manque de terrains libres à bâtir. Ce manque de terrains libres à bâtir résulte principalement de la topographie accidentée des lieux (versants boisés à pente abrupte ou terrains encaissés le long de la rivière « Eisch »).

NB : Par besoins et compte tenu de ses nombreux versants boisés, la localité de Septfontaines a dû, à une certaine époque, déboiser au lieu-dit « Um Wald » pour aménager des parcelles agricoles.

Le village de Greisch longtemps a tendance à se « vider » de ses habitants et les anciennes maisons d'habitation à faire l'objet de spéculations auprès de potentiels investisseurs. La population résidente au lieu-dit « Simmerfarm » a quant à elle tendance nettement à augmenter, rajeunissant du même coup la population générale de la commune.

3.3. SITUATION ECONOMIQUE

3.3.1. Agriculture

Localité de Septfontaines

Trois cultivateurs présents dans la localité de Septfontaines.

Localité de Greisch

La localité de Greisch reste une localité en partie à dominante agricole de part sa situation privilégiée sur un plateau riche en calcaire mais le vieillissement de sa population d'origine risque d'entraîner des problèmes de succession d'entreprises.

Localité de Roodt

Une annexe agricole au volume imposant est implantée le long du CR 105 en dehors du périmètre d'agglomération mais le logis se situe dans le vieux village.

Nombre d'exploitations agricoles	en 1996 STATEC	en 2008 commune	en 2011 commune
Localité de Septfontaines	-	3	3
Localité de Greisch	-	5	5
Localité de Roodt	-	1	1
Total commune de Septfontaines	16	9	9

Tableau 7: Nombre d'exploitations agricoles dans la commune de Septfontaines en 1996, en 2008 et en 2011 par localités

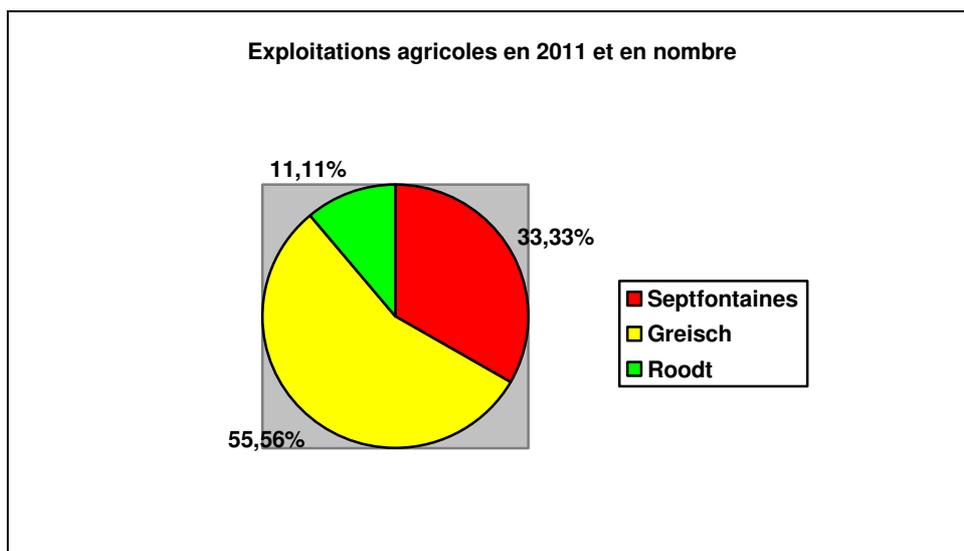


Figure 23 : Répartition du nombre d'exploitations agricoles dans la commune de Septfontaines en 2011 par localités

Sur l'ensemble du grand-duché, les petites exploitations agricoles cèdent de nos jours la place aux exploitations de 50 ha et plus, qui représentent la moitié des fermes en activités (1082 exploitations de +50 ha pour un total de 2242 exploitations agricoles en 2009).

En dehors du fait que certains propriétaires n'aient pas trouvé de successeurs, le phénomène de regroupement de parcelles agricoles pour un maximum de rentabilité peut expliquer celui concernant la diminution marquée du nombre d'exploitations dans la commune.

NB : Les exploitations agricoles prises en compte dans la commune ont une surface agricole supérieure à 1 hectare.

Les terres cultivées

Sur l'ensemble du Grand-Duché, plus de la moitié de ces fermes en activités sont spécialisées de nos jours en élevage herbivore.

Les terres de culture comprennent essentiellement les terres arables, les prairies et pâturages et les autres terres de culture telles que les jardins potagers et les terres horticoles.

Nota bene : Lors du recensement du STATEC, le siège de l'exploitant fait référence. Les surfaces concernées peuvent donc dans une faible partie concerner des terrains situés dans d'autres communes.

Commune de Septfontaines Unité hectare (ha) statec	1903	1951	1996	2001	2006
Terres labourables	593	356	357	355	348
Prairies et pâturages	161	328	635	678	734
Autres terres de culture	16	6	0	3	0
Terres de culture	770	690	992	1036	1082

Tableau 8 : Répartition en ha des terres de culture dans la commune de Septfontaines en 1903, 1951 1996, 2001 et 2006

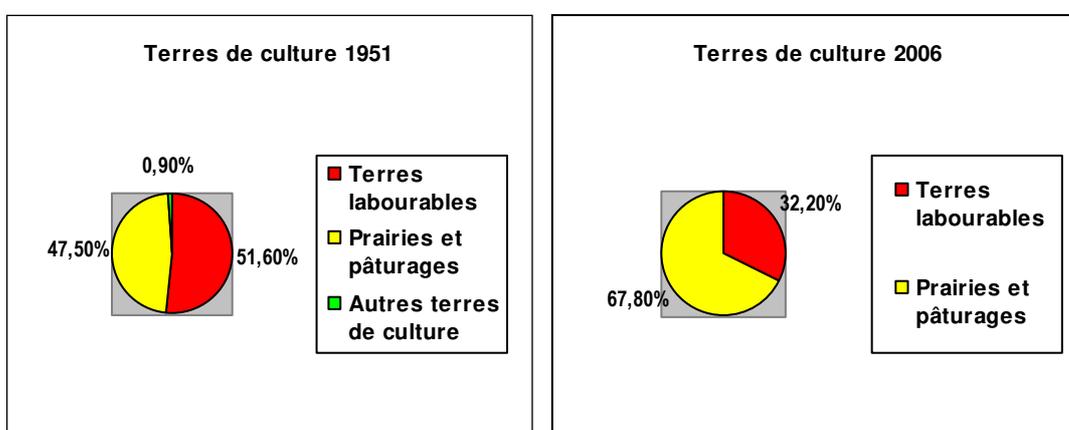


Figure 24 : Rapport en % des terres de culture dans la commune de Septfontaines en 1951 et en 2006

Le cheptel

Commune de Septfontaines Chiffres statec	1901	1951	1996	2001	2008
Chevaux	123	80	21	20	25
Bovins	459	628	1946	1948	1637
Porcs	587	989	23	0	0
Moutons	5	12	5	0	29
Poules	-	-	145	-	211

Tableau 9 : Répartition du cheptel dans la commune de Septfontaines en 1901, 1951 1996, 2001 et 2008

Il y a un siècle, comme dans la majorité des autres communes luxembourgeoises, le cheval en tant que compagnon de travail et nourriture était élevé à raison de 10% de l'ensemble et le porc était en nombre sensiblement égal à celui du bovin.

Juste après la deuxième guerre mondiale, l'effectif des porcs élevés était le plus important dans la commune.

De nos jours, le cheptel bovin (mâles, vaches et génisses) domine nettement l'élevage dans la commune de Septfontaines. L'augmentation des prairies et pâturages constatée plus haut s'en explique.

L'agriculture et la sylviculture ont toujours été des activités dominantes dans la commune de Septfontaines.

Certaines parcelles boisées dans la localité de Septfontaines comme au lieu-dit " Um Wald" ont été défrichées pour créer des terres labourables.

De nos jours, la population agricole active vieillissante de la commune de Septfontaines tend à disparaître et à ne pas être renouvelée face aux difficultés actuelles d'exploitation (prêts, quotas européens, terres en jachère, ...).

Dans les limites actuelles du périmètre constructible, peu de parcelles agricoles de type prés ou pâturages semblent intéressantes à la construction, seules, les constructions (logis avec ou sans annexes) et leurs alentours immédiats, principalement dans le village de Greisch et un peu dans le village de Septfontaines peuvent être intéressantes à restaurer ou à rénover en logements collectifs.

La sylviculture a toujours été une activité qui a dominé dans la commune de Septfontaines. Elle offre à la commune quelques rentrées d'argent qui fluctuent néanmoins en fonction des prix imposés par l'offre et la demande et elle est confrontée à un parc privé important de petites parcelles appartenant à de nombreux propriétaires. Un remembrement de ce parcellaire semble souhaitable.

Le développement de l'exploitation du bois sous formes d'énergie (copeaux de chauffage, ...), d'artisanat (menuiserie, sculpture, ...), ou touristique (promenades en forêts, découvertes de plantes, sports,...) tendra nécessairement à redonner un souffle à l'activité économique de la commune de Septfontaines et à ses environs (patrimoine de la Vallée de l'Eisch).

3.3.2. Industrie et artisanat

L'industrie

Depuis le milieu du XIXème siècle où l'exploitation sidérurgique de la Simmerschmelz a cessé de fonctionner, la commune de Septfontaines n'a plus vu d'industries s'y implanter ;

L'artisanat

Localité de Septfontaines

Un artisan est présent :

- WEILER Paul, Electricité générale: 9, Op de Pëtzen L-8396 Septfontaines

Localité de Greisch

Deux entreprises sont présentes :

- WINANDY Marc Entreprise de toitures, Charpente, Couverture, Ferblanterie: 51, Tëtentenerstrooss L-8363 Greisch
- AGNES CONSTRUCTIONS SUCC. sa : An der aler Kéier L-8363 Greisch (N° id 23/05/2007) pour la construction et l'installation de tous bâtiments y compris tant les travaux de gros oeuvre que l'achèvement en entreprise générale, l'exécution de tous travaux de voirie, travaux de terrassement travaux de dragage, travaux de béton armé et précontraint, l'érection de tous ouvrages d'art et constructions, le génie civil sous toutes ses formes, les travaux de démolition, toutes études et activités d'ingénierie, les transformations immobilières, ainsi que la promotion immobilière.

Localité de Roodt

Deux entreprises sont présentes:

- TRMATA Toitures, Ferblanterie, entretien toitures : Constructions métalliques 27, Mierscherstrooss L-8398 Roodt
- PROFIL INOX LUXEMBOURG sarl : 27, Mierscherstross L-8398 Roodt (N° Id 11/04/2007) pour la production, la distribution, l'achat, la vente et le montage de serrurerie en toute matière et spécialement en inox.

En dehors donc des activités agricoles ou sylvicoles et d'un contexte industriel (Simmerschmelz) de nos jours inopérant et donc disparu, l'activité artisanale dans la commune tend à disparaître en raison de difficultés conjoncturelles, d'un certain isolement géographique (problèmes d'accès routiers) et aussi de difficultés à pouvoir s'étendre éventuellement au sein des villages. Trois petites entreprises de construction (Trmata à Roodt et Winandy et Agnès à Greisch) subsistent de nos jours.

3.3.3. Commerces et services

Localité de Septfontaines

Cinq entreprises de type service sont représentées :

- BUREAU HLG, Ingénieurs-conseils sarl : 20, Kierchewee L-8395 Septfontaines.
- DELYARD sarl : 21, Wieweschgaass L-8395 Septfontaines (N° id 17/02/2000) pour le conseil et organisation de travaux de comptabilité, les conseils fiscaux, les travaux de bureau, ainsi que les ventes de matériel de bureau et de logiciels et en gros de véhicules automoteurs, de matériel de garage, de pièces de rechange, d'accessoires, de matériel LPG, d'outils et de machines-outils.
- CLASSIC CAR COLLECTORS sarl: 14, Arelerstrooss L-8395 Septfontaines.
- PALIMUNA US DIRECT SA : 14, Arelerstrooss L-8395 Septfontaines (N° id 15/10/2003) pour l'import, l'export et/ou la vente au détail.

ETUDE PREPARATOIRE - PAG

- LES LABORATOIRES REUNIS (prises de sang, une fois par semaine); Hérenhaff, Mierscherstross L-8396 Septfontaines.

Localité de Greisch

Deux entreprises de type service sont présentes dans la localité de Greisch :

- CORUSCAN CONSULTING sarl : L-8363 Simmerfarm pour le conseil pour les affaires et le management ainsi que pour la prestation de services en matière de protection des biens et des personnes.
- PROACTIVE CONSULTING sarl : 6, Arelerstrooss L-8363 Greisch comme agent d'assurances par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

Localité de Roodt

Une entreprise de type service est présente dans la localité de Roodt :

- ALTER IMMOBILIER sarl ; 1, Kaareschbiereg L-9398 Roodt.

3.3.4. Tourisme et loisirs

Désormais, le nombre d'hôtels semble diminuer progressivement à l'image du Grand-duché alors que le nombre de campings se maintient.

Sur le plan national, le nombre de chambres a légèrement baissé et depuis l'année 2003 où les intempéries climatiques d'été ont été catastrophiques, la fréquentation des campings a subi une baisse de près de 20%.

Communes chiffres STATEC	Hôtels, auberges et pensions 2001	Campings 2001	Hôtels, auberges et pensions 2007	Campings 2007	Hôtels, auberges et pensions 2011	Campings 2011
Septfontaines	1	2	1	2	0	2
Hobscheid						
Kehlen						
Région centre	103					
G.-D. Lux	320	108	273	98		

Tableau 10: Répartition des hôtels, auberges, pensions et campings dans les communes de Septfontaines, d'Hobscheid, Kehlen, Région centre et le G.-D. Lux en 2001, 2007 et 2011

Localité de Septfontaines



LE CAFE CAMPING « AN DER HO », propriété du syndicat d'initiative, 40 emplacements, situé à l'entrée du village de Septfontaines, venant du lieu-dit « Leesbech ».



LE CAMPING « SIMMERSCHMELZ », propriété privée, 80 emplacements fixes à l'année, avec café et piscine. Il est situé dans un lieu isolé en bordure d'un cours d'eau et de forêts, jouxtant l'ancienne maison de maître de la « Simmerschmelz ». La clientèle y est principalement néerlandaise.

Localité de Greisch



Le restaurant « La Cuisine de Zheng » au lieu-dit « Leesbech » est situé sur un site isolé au carrefour du CR 105 et du CR 112 à proximité du cours d'eau « Eisch ».

Entreprise sarl « Shanghailux » : N°Id 17/02/200 0) comme restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées et import et export d'articles d'art chinois. NB : L'« Hostellerie du vieux moulin » au lieu-dit « Léisbech (Leesbech) » est fermé depuis le mois de novembre 2008 et comprenait 7 chambres d'hôtel et un restaurant gastronomique de 60 couverts.



NB : Le restaurant chinois était à l'origine installé dans le cœur du village de Septfontaines.

Localité de Roodt

Aucune activité économique à vocation de tourisme ou de loisirs n'est présente dans la localité de Roodt en dehors du terrain de football.

Législation

La loi du 6 juillet 1999 porte sur la création d'un réseau national de pistes cyclables.

Aucune piste cyclable ne longe la vallée de l'Eisch. Des pistes cyclables ont été aménagées le long de la vallée de la Mamer sur l'axe reliant Mamer à Mersch en passant par Nospelt mais aucune d'entre elles n'est raccordée aux villages de la commune.

La nouvelle loi du 30 janvier 2013 en lien avec le 9^{ème} programme quinquennal de l'infrastructure touristique permet de subventionner des projets de modernisation, de rationalisation et d'extension d'infrastructures liées au tourisme et aux loisirs (hôtels, campings, ...), ainsi que des projets de construction d'établissements répondant à un intérêt économique général.

3.3.5. Marché communal de l'emploi

Sources STATEC	Population ayant un emploi au total en 2009	Dont salariés	Dont non-salariés	Chômeurs	Population active	Taux de chômage en 2009
Septfontaines	319	278	41	23	342	6,73%
Hobscheid	1292	1194	98	63	1355	4,65%
Kehlen	2005	1746	259	82	2087	3,93%
Tuntange	514	459	55	18	532	3,38%
Grand-Duché	204 127	185 369	18 758	14 816	218 943	6,77%

Tableau 11 : Emploi et chômage dans les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange et dans le Grand-Duché en 2009

L'administration communale

Alors que la population n'a pour ainsi dire pas augmenté entre les années 2002 et 2008, le nombre de postes équivalents a quant à lui augmenté de 15% environ.

Au 1^{er} janvier 1990, l'administration communale comptait 2 fonctionnaires, 4 ouvriers soit 5,5 équivalents-postes.

Au 1^{er} janvier 2002, l'administration communale comptait 2 fonctionnaires, 3 employés et 4 ouvriers soit 7,1 équivalents-postes.

Au 31 décembre 2008, l'administration communale comptait 3 fonctionnaires, 2 employés dont 1 à temps partiel et 4 ouvriers soit environ 8,2 équivalents-postes.

Au 31 décembre 2011, l'administration communale comptait 4 fonctionnaires dont 1 fonctionnaire à 30% et 5 ouvriers dont un ouvrier à 50% soit environ 7,8 équivalents-postes.

Les écoles préscolaire et primaire (année scolaire 2011/2012)



Le bâtiment de l'école à Septfontaines avant ses transformations extérieure et intérieure.

L'école préscolaire à Greisch a été fermée en 2007. Les communes de Tuntange et de Septfontaines se partagent l'emploi des titulaires et autres intervenants des écoles préscolaire et primaire.

Les écoles de Tuntange, de Hollenfels (Tuntange) et de Septfontaines totalisent un nombre de 13,5 équivalents postes. 6 à 7 postes équivalents concernent la commune de Septfontaines car les deux communes se partagent à part égale environ 185 élèves recensés (dont 58 de la commune de Septfontaines)

- a) **L'école précoce** : 12 enfants dont 3 de Septfontaines
- b) **L'école préscolaire** : 3 titulaires pour trois classes préscolaires à l'école de Tuntange totalisant 56 élèves dont 13 provenant de Septfontaines.
- c) **L'école primaire** :
 - 2 titulaires pour une classe de 1^{ère} année à l'école de Tuntange, 29 élèves dont 6 de la commune de Septfontaines.
 - 2 titulaires pour deux classes de 2^{ème} année à l'école de Tuntange, 22 élèves dont 9 de la commune de Septfontaines.
 - 1 titulaire pour une classe de 3^{ème} année à l'école de Septfontaines, 24 élèves dont 7 de la commune de Septfontaines.
 - 1 titulaire pour deux classes de 4^{ème} année à l'école de Septfontaines, 21 élèves dont 4 de la commune de Septfontaines.
 - 2 titulaires pour une classe de 5^{ème} année à l'école de Hollenfels (Tuntange), 23 élèves dont 10 de la commune de Septfontaines.
 - 2 titulaires pour deux classes de 6^{ème} année à l'école de Hollenfels (Tuntange), 10 élèves dont 6 de la commune de Septfontaines.
 - 4 autres intervenants dont un à mi-temps s'occupent de la morale laïque, de la religion et d'appuis divers.

3.4. SITUATION DU FONCIER

L'Etat

L'Etat n'est pas un grand propriétaire terrien dans la commune.

Les terrains de l'Etat se situent principalement dans la localité de Septfontaines aux environs du lieu-dit « Heckenhaff » à la limite des communes de Hobscheid et de Koerich et concernent près de 50 hectares de forêts.

	Superficie totale (ha)	Rapport	Superficie Domaine de l'Etat (ha)
Localité de Septfontaines	934 87	4,95%	46.34
Localité de Greisch	389 52	0,06%	0.25
Localité de Roodt	175 15	1,69%	2.89
Commune	1499.54	3,29%	49.48

Tableau 12 : Superficie des terrains de l'Etat dans la commune de Septfontaines par localités

D'autres terrains principalement non boisés concernant l'Etat se situent dans la localité de Roodt, et jouxtent le camping de la Simmerschmelz. Ils concernent près de 3 hectares de prés.

Les établissements publics

Selon le relevé parcellaire 2010, aucun établissement public n'est propriétaire sur le territoire communal de Septfontaines.

Les promoteurs publics

Selon le relevé parcellaire 2010, aucun promoteur public ou collectivité n'est propriétaire sur le territoire communal de Septfontaines.

☐ Les communes et les syndicats de communes

La commune de Septfontaines

Chiffres ACT	Superficie totale (ha)	Superficie terrains communaux (ha)	Superficie terrains communaux / Superficie
Localité de Septfontaines	934,87	134,38	14,37%
Localité de Greisch	389,52	11,94	3,06%
Localité de Roodt	175,15	40,01	22,84%
Total Commune	1499,54	186,33	12,43%

Tableau 13 : Pourcentage en superficie des terrains communaux par rapport à la superficie des localités de la commune de Septfontaines par localités ACT 2006

Les terrains communaux de Septfontaines se répartissent principalement en superficie dans la localité de Septfontaines et ils concernent essentiellement des bois.

Les autres terrains communaux sont situés d'une manière générale dans ou à proximité du village et concernent des terres agricoles, des prés ou des « places ».

La localité de Roodt offre en proportions le plus de terrains communaux compte tenu de faible superficie.

type d'occupation - relevé parcellaire 2006 ACT						Superficie terrains communaux Septfontaines (ha)					
Bois	176.27	Brous-sailles	0.17	Jardin	0.35	« Place »	1.25	Terrain de sports	0.90	Vaine	0.35
Terre labourable	3.02	Chemins	0.10	Pâture	1.20	Pré	2.16				
Total terrains communaux de Septfontaines							185.77 hectares				

Tableau 14 : Superficie des terrains communaux dans la commune de Septfontaines

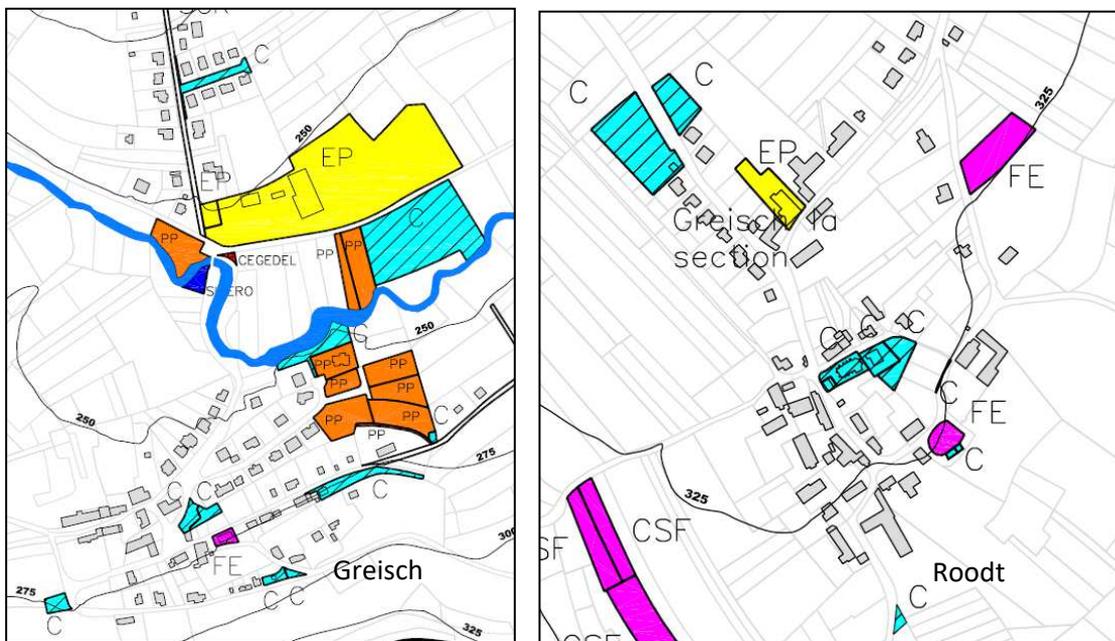
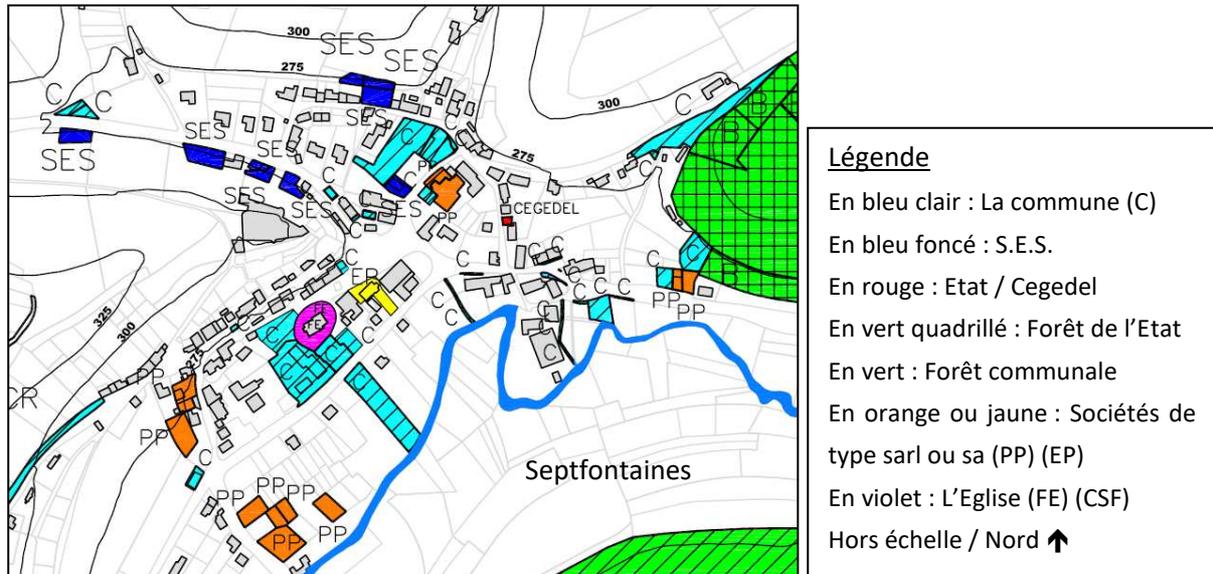


Figure 25 : Foncier Principaux propriétaires (EG 2011-2012 fond ACT 2008)

La commune de Tuntange

Les terrains communaux de Tuntange de superficie réduite (2 ha environ), se situent dans la localité de Greisch en limite de la commune de Tuntange.au lieu-dit « Hëlzerbiërg ».

Selon le relevé parcellaire de 2006, ils concernent des terres labourables.

La commune de Saeul

Les terrains communaux de Saeul (section de Calmus) de superficie relativement importante (27ha environ), se situent dans la localité de Septfontaines en limite des communes de Saeul et de Hobscheid au lieu-dit « Kalmësser Bësch ».

Selon le relevé parcellaire de 2006, ils concernent des bois et jouxtent des bois communaux de Septfontaines.

Les syndicats de communes

	Superficie terrains Syndicat des chemins ruraux (ha)	Superficie terrains Syndicat des eaux du sud - SES - (ha)	Superficie terrains Syndicat - SEBES - (ha)	Superficie terrain SIDERO (ha)
Localité de Septfontaines	3.71	7.12	0.05	0.05
Localité de Greisch	0.41	1.46	0	0
Localité de Roodt	0.61	0.16	0	0
Total Commune	4.73	8.74	0.05	0.04

Tableau 15 : Superficie des terrains syndicaux dans la commune de Septfontaines par localités EG 2011

Syndicat des Chemins Ruraux (SCR)

De nombreux chemins ruraux parcourent la localité de Septfontaines. D'une manière générale, ils distribuent des terrains agricoles qui ne peuvent faire l'objet de terrains potentiellement constructibles.

Syndicat des Eaux du Sud (SES)

Les terrains appartenant au Syndicat des Eaux du sud (SES) dont le siège est à Koerich sont souvent situés dans ou en bordure de forêts. Ils couvrent une superficie totale relativement importante de près de 9 hectares.

Syndicat des eaux du barrage d'Esch s/Sûre (SEBES)

Les terrains appartenant au Syndicat des eaux du barrage d'Esch s/Sûre sont des parcelles de très petite taille (quelques dizaines de m²). Une grosse conduite souterraine SEBES traverse en son centre dans un axe Nord-Sud le territoire communal de Septfontaines.

Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (SIDERO)

Le terrain appartenant au Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest se situe près du pont de l'Eisch à Roodt. Il concerne un pré.

En 2012, le SIDERO a construit des locaux techniques près de l'Eisch à Roodt, à la Simmerfarm et au lieu-dit « Leesbach ».

☐ Les fabriques d'églises et les congrégations

	Superficie totale (ha)	Superficie Terrains Fabrique d'église et Congrégation des sœurs franciscaines (ha)
Localité de Septfontaines	934,87	0.54
Localité de Greisch	389,52	6.24
Localité de Roodt	175,15	0.67
Total Commune	1499,54	7.45

Tableau 16 : Superficie des terrains confessionnaux dans la commune de Septfontaines par localités EG2011

La Fabrique d'église (FE) et la Congrégation des sœurs franciscaines (CSF) possèdent très peu de terrains dans la commune. Les terrains leur appartenant se situent essentiellement dans la localité de Greisch à l'extérieur du village. Ce sont principalement des terres agricoles.

☐ Les agriculteurs

Localité de Septfontaines

Trois fermes ont leur siège dans le village de Septfontaines. Elles se répartissent le long de la « Mierscherstrooss », forment des volumes harmonieux à deux niveaux hors-sols et sont distantes l'une de l'autre de 200 à 300 mètres environ.

Exploitation agricole



La ferme forme un îlot de quartier typique situé aux bords de l'Eisch et à l'entrée du village.

Les différents éléments de cet ensemble architectural, bâti sur deux niveaux hors-sol forme un U ouvert sur la rivière « Eisch ».



Le ponceau dit « Geessebréck » classé au Service des Sites et Monuments nationaux fait partie intégrante de cet ensemble compris dans le secteur sauvegardé. Un projet de transformation d'une annexe agricole en maisons jumelées vient de voir le jour.

L'exploitation est toujours active et les terrains agricoles exploités principalement des prés ou des terres labourables s'étendent aussi bien près du siège de l'exploitation le long de l'Eisch que jusqu'à environ 2000m dans les lieux - dits « Deckt » ou « Grousebëschen » au Nord du village en direction de la N8 qu'à l'Ouest du village au lieu-dit « Beim Kalmësser Bësch ». Les annexes d'exploitation sont situées au lieu-dit « an der Déckt ».

Exploitation agricole



La ferme est également très bien intégrée dans le village. Elle est placée à un carrefour stratégique du centre du village dans l'axe visuel orienté vers le château. Cet ensemble architectural typique compris dans le secteur sauvegardé, est formé d'un logis accolé à une importante annexe qui a fait l'objet d'un projet réussi de transformation en logements collectifs.

Les terrains exploités sont situés jusqu'à environ 1500m

principalement au Nord-Est du village sur un plateau au lieu-dit « Laangheck » ou au Nord au lieu -dit « Groussebësch ». Les annexes d'exploitation sont situées près du cimetière.

Exploitation agricole



La ferme forme un ensemble architectural intégré au secteur sauvegardé et construit sur une pente ascendante. Il est formé d'un logis situé en bordure de la « Mierscherstross » et d'une importante annexe.



Au lieu-dit « Beim Dreckege Wee » près du "nouveau" cimetière de Septfontaines, des annexes principales d'exploitation de construction récente sont bâties en préfabriqué et se situent hors périmètre d'agglomération Les terrains exploités sont situés jusqu'à environ 2000m principalement à l'Ouest du village entre les CR 105 et 107 jusqu'au lieu-dit « Beim Kalmësser Bësch ».

Localité de Greisch

Cinq fermes ont leur siège dans le village de Greisch et forment des ensembles architecturaux compacts et harmonieux avec souvent des annexes latérales ouvrant sur une cour protégée des vents. Elles sont regroupées sur une distance proche de 100 à 200m les unes des autres. Les autres constructions du village sont à l'origine également des anciennes fermes ou des maisons de journaliers qui sont vouées désormais uniquement à l'habitat.

Exploitation agricole



La ferme se situe à l'entrée Sud du village en face de l'ancienne ferme Schroeder et constitue un équilibre architectural à cet endroit malgré la disposition anarchique des annexes. Une petite chapelle (oratoire) se situe de son côté le long de la « Tëntenerstrooss ». Les terrains exploités sont situés jusqu'à environ 1000m sur le pourtour du village jusqu'au lieu-dit « Schleidgronn » en direction de la commune de Tuntange.

La ferme



La ferme reste en activités et forme un ensemble architectural typique important intégré au cœur historique de Greisch.

Le logis marque le carrefour des rues « Tëntenerstrooss » et « Um Séintchen ».



Les annexes qui sont construites derrière la limite du périmètre d'agglomération ne forment pas un ensemble compact pour laisser libre circulation aux engins agricoles au sein même de l'exploitation.

Exploitation agricole



La ferme, est située à la sortie Nord du village, au 55, Tëntenerstrooss. Les deux logis forment avec leurs annexes un ensemble

architectural typique composé de deux volumes en net retrait par rapport à la rue.

Les terrains exploités appartenant à la famille Lux se situent jusqu'à environ 1000m du siège principalement au Nord du village aux lieux dits « Um Sëller Bësch », « An den Adeligen », « Op der Strooss » et « An der Eech ».

Exploitation agricole



La ferme se situe près du cimetière et ses volumes forment un carré éclaté ouvert sur les champs. Les terrains exploités se situent jusqu'à environ 1300m du siège

principalement au Sud et au Nord du village aux lieux - dits « An den Léisbech », « Scheed » et « Op Téitert ».

Exploitation agricole



La ferme se situe près du cimetière et ses volumes forment un carré compact ouvrant sur une cour. La ferme est un ensemble

architectural typique. Les terrains exploités se situent jusqu'à environ 1000m du siège principalement au Nord du village aux lieux dits « An den Léisbech », « An der Delt » et « An der Dellwis ».

Exploitation agricole



La ferme qui se situe à proximité de l'église, est une ferme dont les volumes sont insérés dans un îlot central au village où des nouvelles maisons individuelles cohabitent et où l'espace y est mal défini. Les annexes d'exploitation sont situées le long de l'Arelerstrooss.

Les terrains exploités se situent jusqu'à environ 1200m du siège principalement au Sud aux lieux dits « An den Léisbech » et « Op den Nacht » et au Nord du village au lieu-dit « Um Sëller Bësch ».

Localité de Roodt

Une ferme a son siège dans le village de Roodt et s'intègre parfaitement dans le tissu.

Exploitation agricole



Le logis de la ferme se situe à l'intérieur du village mais l'exploitation proprement dite se fait à la sortie du village le long de la « Mierscherstrooss » dans une imposante

annexe agricole de construction récente. Les terrains exploités se situent jusqu'à environ 800m du siège, principalement sur le pourtour du village aux lieux dits « Riederberg », « Laang Strachen », « Haupesfeld », « Op de Knepp » et « Märzuecht ».

Les associations et fondations (protection de la nature)

Aucune association ou fondation concernant la protection de la nature n'a un siège dans la commune de Septfontaines.

3.5. STRUCTURE URBAINE

☐ Forme urbaine des localités et intégration dans le paysage

Localité de Septfontaines



Le village s'est construit au fil des siècles autour de son château, le long de la rivière de l'Eisch et des chemins existants.

L'aménagement du parcellaire s'est réalisé en deux terrasses successives allant du château construit sur un promontoire rocheux boisé jusqu'aux méandres de la rivière Eisch.

La topographie très accidentée et couverte de forêts a fortement limité l'extension urbaine du village. Les constructions anciennes se sont adaptées au climat froid et humide de la vallée de l'Eisch.

Trois types de structure de quartier existant déterminent les formes urbaines du village de Septfontaines.

Un premier (1) quartier existant d'ordre continu le long des rues « Kierchewee », « Schlasswee », « Wieweschgaass » et « Arelerstrooss »

Quartier Kierchewee

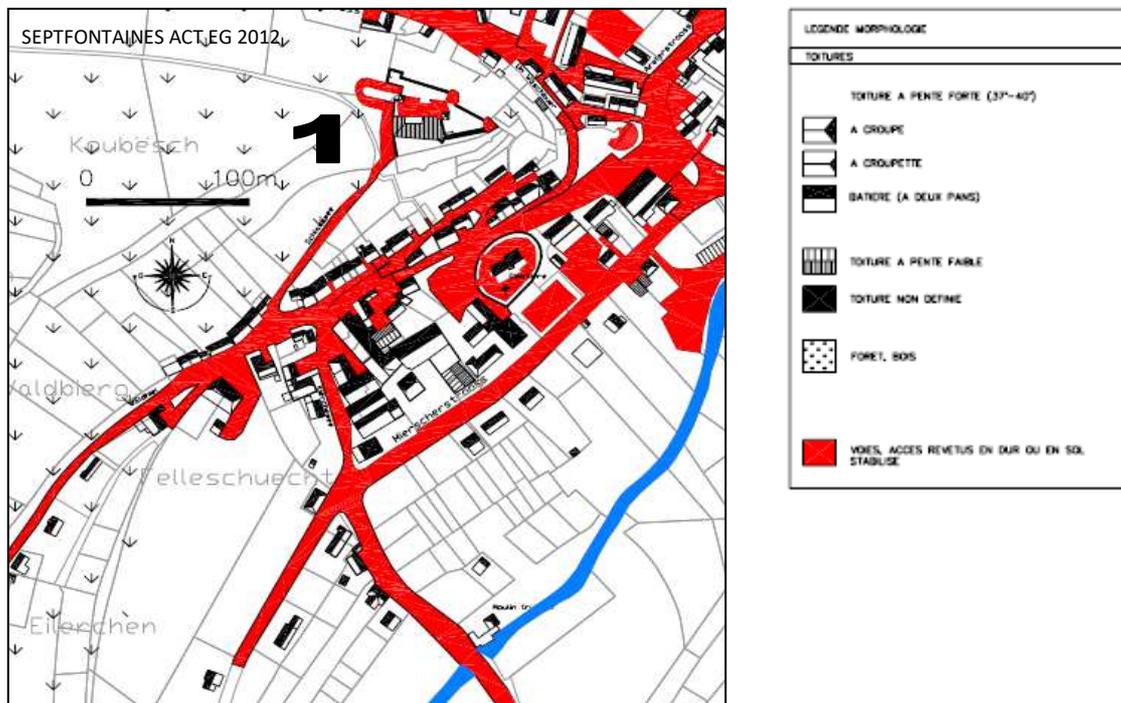


Figure 26 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Septfontaines Ouest (EG 2012 Fond ACT 2008)



Au pied du château le long des rues « Schlasswee », « Wieweschgaass » et « Kierchewee » les constructions sont principalement bâties en ordre continu, blotties contre les escarpements du promontoire rocheux situé au lieu-dit « Koubësch ».

Le parcellaire y est relativement étroit (de l'ordre de dix à vingt mètres) et surtout peu profond (de l'ordre d'une vingtaine de mètres).

La plupart des maisons sont à deux voire trois travées et ont deux niveaux hors-sol surmonté d'un niveau sous-toiture non aménagé. Les lucarnes en toiture sont inexistantes ou de type petite tabatière ou à « chien assis » (lucarne à deux pans). Les corniches en toiture débordent très peu sur le mur gouttereau et l'axe de faîtage est souvent orienté parallèlement à celui de l'accès.



Ces maisons sont groupées en moyenne par blocs de deux à trois, eux même distantes de faible espace ce qui forme un alignement régulier sur la rue et un ensemble harmonieux dans le paysage. Les bois du château avec ses arbres de haute taille dominent le tout.

Parfois, des passages étroits constitués d'escaliers en pierre relient les faibles marges de recul arrière des maisons d'habitation et de leurs annexes.

Ces groupes de maisons n'ont pour ainsi dire, aucun recul sur le domaine public, empêchant les véhicules de stationner facilement sur le domaine public.

Les façades principales des constructions sont exposées favorablement plein Sud.



Certains volumes de construction ou de rénovation récente peuvent cacher malencontreusement la silhouette harmonieuse du village.



Plusieurs murs de soutènement d'une hauteur parfois supérieure à 2 mètres et bien exposés à l'ensoleillement, soutiennent les abords de ses constructions.

Le centre du village est marqué par la place aux 7 sources située en bordure du carrefour des Rues « Kiercherwee » et « Arelerstrooss »

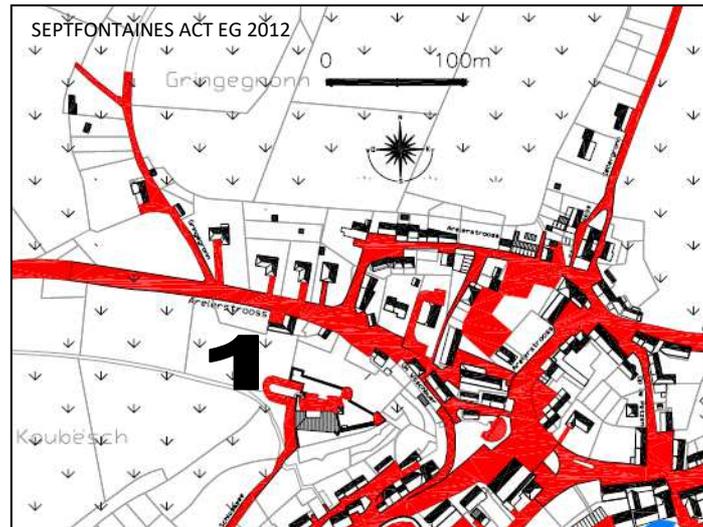


Figure 27 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Septfontaines Nord
Source : EG 2012 Fond ACT 2008



Ce type de structure d'habitat continu se rencontre également le long de parties de la rue « Arelerstrooss » contre les escarpements rocheux du lieu-dit « Gringegrönn » et près du « centre » proche de la place aux « 7 sources ». Les façades principales des maisons d'habitation y sont exposées plutôt Ouest et reçoivent les vents pluvieux dominants.

Un deuxième (2) quartier existant d'ordre discontinu le long de la rue « Mierscherstrooss ».

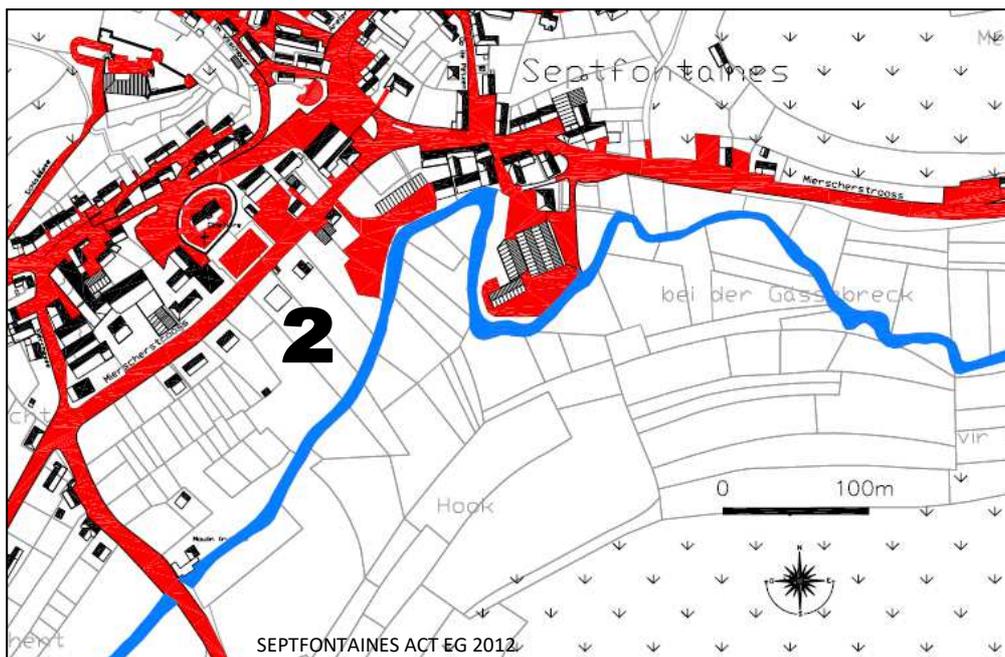


Figure 28 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Septfontaines Sud

Source : EG 2012 Fond ACT 2008



Entre l'habitat d'ordre continu vu précédemment et la rive gauche de la rivière de l'Eisch, le long de la rue « Mierscherstrooss », des constructions au gabarit plus important de type ferme, bâtiment public, moulin se sont implantées en ordre discontinu laissant des espaces plus larges pour stationner voire manœuvrer ou y implanter éventuellement des annexes.

La plupart des maisons ont une façade à trois travées et sont bâties sur deux niveaux hors-sol surmonté d'un niveau sous la toiture non aménagé. Les lucarnes en toiture sont inexistantes ou de type petite tabatière ou à chien assis (lucarne à deux pans).

Les avancées de toiture débordent rarement plus largement des murs pignon ou gouttereau pour protéger les engins agricoles ou les matériaux tels que le bois.



L'axe de faitage est souvent orienté dans le sens de celui de l'accès sans pour autant lui être parallèle. Les annexes forment parfois un L à l'ensemble construit.

De petits jardins ou d'anciens potagers peu profonds sont occupés par de petits abris ou cabanes et longent parfois les abords de la rivière Eisch.

Dans ou à proximité de la zone bâtie du village, trois ponts franchissent la rivière Eisch :



Le pont routier principal menant à Goeblange via le cimetière construit à une époque récente

Il se situe à proximité immédiate du vieux moulin désaffecté (en ruines).



Le ponceau en dos d'âne très étroit, le « Geessebréck » ou pont des chèvres, construit en pierres naturelles en 1760 par J. Reuter, monument national classé. Il se situe à l'entrée de la localité à proximité de la ferme Noesen. A

l'époque, le seigneur du château l'empruntait à cheval pour se rendre à la « Simmerschmelz » ou à Ansembourg. Son nom (Geesen) provient sûrement des troupeaux de chèvres qui l'empruntaient pour aller paître.

Le pont aux garde-corps peints en rouge menant les engins agricoles aux pâturages. Il est à l'écart du village au lieu-dit « Um Fuert ».



Une structure existante de type hameau, ferme ou construction isolée

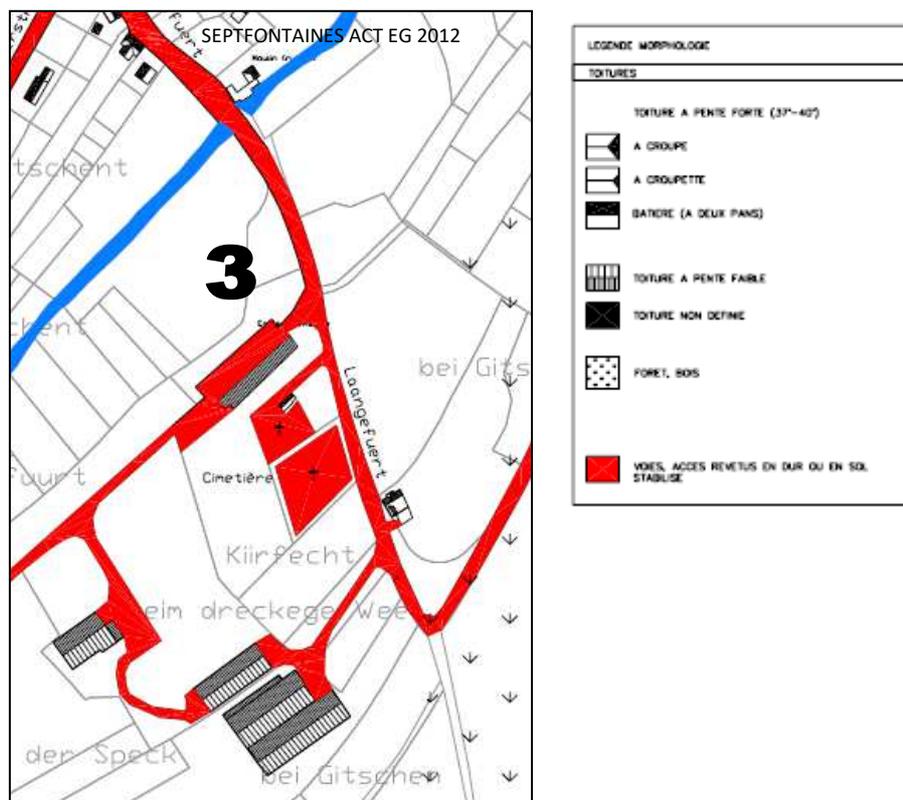


Figure 29 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Septfontaines Nord
 Source : EG 2012 Fond ACT 2008

Au fil des siècles, souvent à des endroits stratégiques du type carrefour, ligne de crête ou fond de vallée, des éléments isolés se sont construits.

Le moulin sur la rive gauche de l'Eisch



Le moulin désaffecté (en ruines) sur les bords de l'Eisch, en partie sans toiture, marque remarquablement l'entrée du village de Septfontaines. Cette construction mérite d'être conservée voire rénovée.

❑ Le « nouveau » cimetière et ses alentours



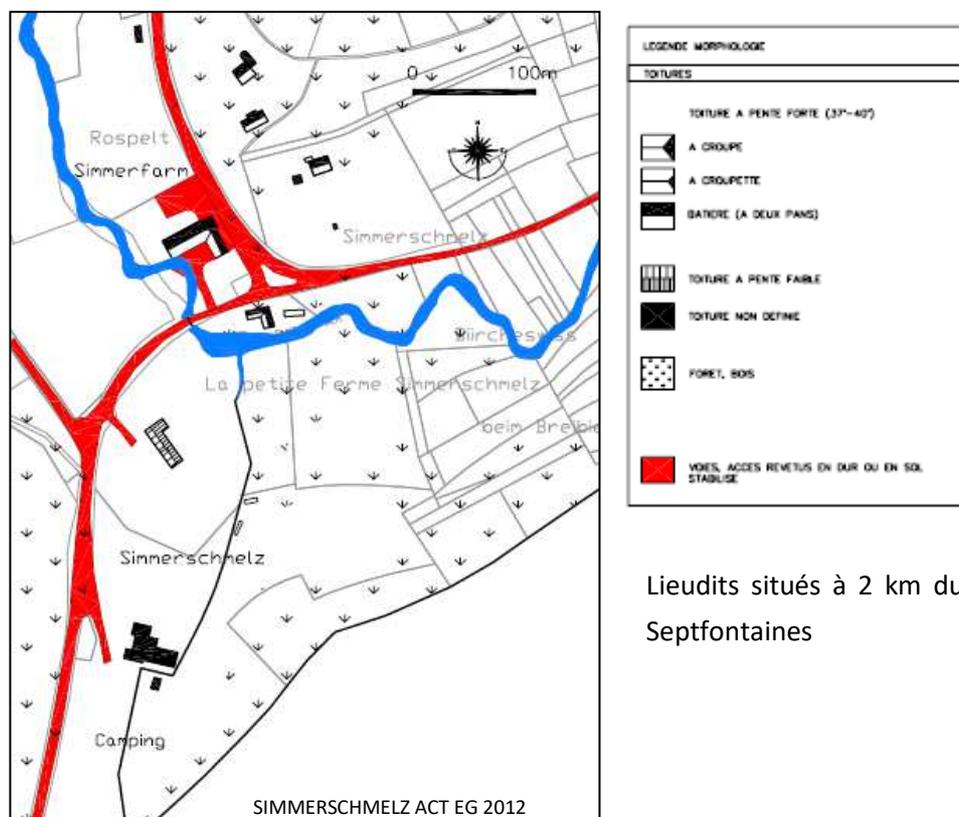
Se détache de l'ensemble du village, un groupe de constructions isolées et disparates formé par le cimetière et sa chapelle ardente, l'aire de dépôt

des containers, quelques annexes agricoles et une maison d'habitation récemment rénovée. Le tout se situe sur la rive droite de l'Eisch.

❑ L'ancien ermitage Saint Michel et son chemin de croix

L'ancien ermitage Saint-Michel et son chemin de croix indiqué sur la carte de Ferraris du XVIII s. est souligné dans l'étude pour sa valeur potentiellement touristique malgré qu'il ne reste que quelques traces de vestiges. Il est situé en hauteur en aval du village sur la rive gauche de l'Eisch. Les seigneurs de Septfontaines y furent inhumés.

❑ La « Simmerschmelz » (en partie sur la localité de Roodt) et la « Simmerfarm »



Lieudits situés à 2 km du village de Septfontaines

Figure 30 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de la Simmerschmelz EG 2012 Fond ACT 2008

Les lieudits « Simmerschmelz » et « Simmerfarm » comprennent :



L'ancienne maison du maître de forges avec ses étangs et ses arbres remarquables construite en 1816 sur deux niveaux hors-sol et une toiture d'ardoises aménagée de lucarnes de type « chien assis ».

NB : La « Simmerschmelz » productrice de bois et de fer vers la forge d'Ansembourg fût fondée en 1624 par les frères Thomas et Nicolas Bidart qui y construisirent un haut fourneau. En 1771, elle fût dirigée par la famille Picard puis Collart de Steinfort. Au début du siècle dernier, elle fût transformée en un hôtel-restaurant « la Reine des Eaux et Forêts » dont la propriété appartenait à la famille Campill-Krier. Elle est désormais une maison d'habitation.



Le complexe touristique du camping (autorisé en 1966) avec un bâtiment principal construit sur deux niveaux (accueil, restaurant, terrasse café, piscine) et 125 (80) emplacements occupés par des caravanes ou mobil-homes toute l'année mais ne fonctionnant que l'été.

En référence avec la localité de Greisch



La « Simmerfarm », construction à deux niveaux hors-sol surélevé avec combles aménagés, comprise dans la localité de Greisch forme un ensemble sur le carrefour des CR 104 et 105.

NB : En 1934, elle était un établissement d'état spécialisé dans la culture et l'analyse de plantes médicinales et aromatiques. En 1948 durant 2ans, elle abritait une distillerie.



La petite ferme « Giver » à un niveau hors-sol à bardage extérieur en bois vis-à-vis de la « Simmerfarm » le long du CR 105.

L'ensemble est noyé dans une végétation luxuriante de feuillus et se situe sur la rive droite de la rivière Eisch à proximité d'un des bras de la rivière.

❑ La « Klaushaff »

L'ancienne ferme isolée « Klaushaff » située en hauteur sur la rive gauche de l'Eisch comprend trois corps de bâtiments principaux de moyenne importance.

❑ Les constructions au lieu-dit « Lauterbour »



Un groupe de trois constructions très éloignées du village est situé à proximité du siège de la SES (Syndicat des Eaux du Sud) qui est installé sur le territoire communal de Koerich.

Sur la rive droite de l'Eisch, une maison d'habitation sur deux niveaux hors-sols datant de la deuxième moitié du vingtième siècle.



Sur la rive gauche de l'Eisch, des résidences secondaires (Kalmes, ...) datant également de la deuxième moitié du vingtième siècle.

Localité de Greisch

Le village s'est développé à l'origine sur un versant exposé plein Sud autour de l'ancienne église et s'est étendu récemment au Nord sur un plateau riche en terres agricoles où ont été découvertes il y a quelques décennies, des traces archéologiques de l'époque franque.

❑ Un quartier existant d'ordre discontinu

Trois sous-quartiers forment le village ;

Un premier (1) sous-quartier existant est formé par une partie des rues « Tëntenerstrooss », Um Séintchen » et « An der aler Kéier ».

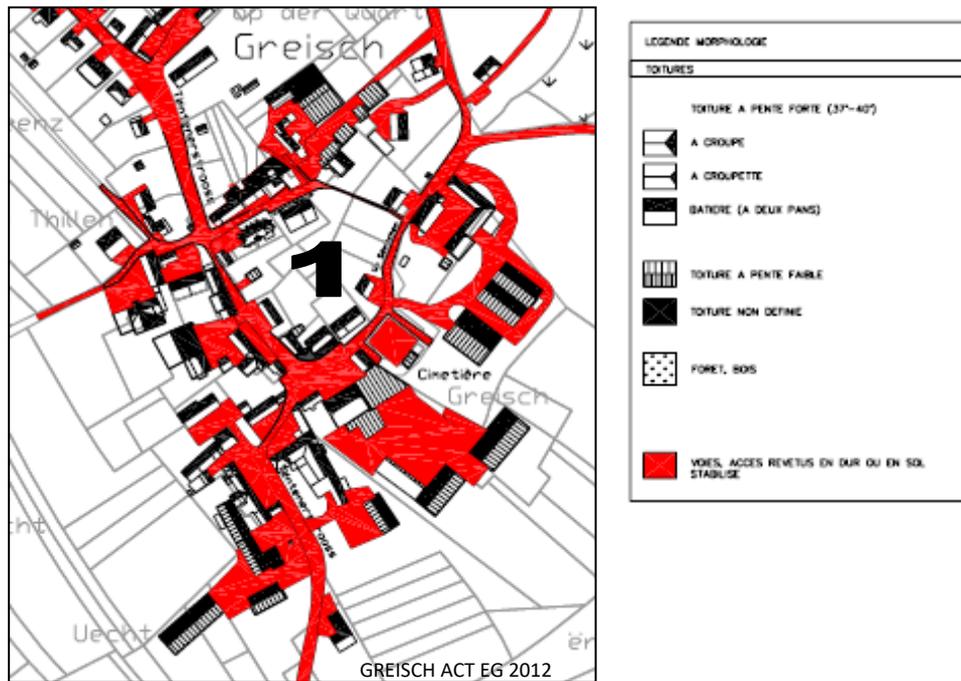


Figure 31 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Greisch Centre
Source: EG 2012 Fond ACT 2008



Le parcellaire y est large et relativement profond mais découpé sans ordre apparent.

Les fermes restaurées datant des XVIIIe et XIXe siècles avec leurs anciennes annexes agricoles de taille moyenne s'imposent dans le paysage et forment un ensemble harmonieux.

L'alignement sur la rue est marqué par des usoirs servant autrefois à l'entrepôt de fumiers, d'engins et de bois coupés qui varient fortement en largeur (de 5m à 20m).

Les corps de bâtiments de ces fermes, disposés en U ou en L forment souvent des cours protégées des vents froids dominants.



Ces constructions sont sur deux niveaux hors-sol et un niveau sous la toiture rarement aménagé quand il n'a pas été déjà transformé. Des niveaux cave à moitié enterrés ont été remarqués dans certaines maisons le long de la Rue « Tëntenerstrooss ».

Les toitures ne débordent pas sur la rue, les gouttières sont à la verticale des murs gouttereaux et de nombreuses croupettes (cassures dans l'extrémité du faîtage) sont visibles.

Le village construit sur un léger versant offre de nombreux murets de séparation ou de soutènement en pierres apparentes.



Dans ce quartier, il n'y a souvent pas de bordures de trottoir, les bords de chaussée sont marqués par des cunettes avaloirs de pierre calcaire.



Un deuxième (2) sous-quartier existant d'ordre discontinu est formé par l'autre partie en amont de la rue « Tëntenerstrooss » et de la rue « Arelerstrooss ». Les constructions principalement bâties sur deux niveaux hors-sol forment deux groupes de maisons d'époques différentes. Un premier groupe marqué par quelques anciennes fermes isolées construites le long de la rue « Tëntenerstrooss » et un deuxième groupe de maisons à la sortie Nord du village, formant une petite extension tentaculaire de maisons isolées des années 1980.

Un troisième (3) sous-quartier existant est un espace disparate compris dans les rues « Tëntenerstrooss » et « Um Séintchen ». Il est constitué d'annexes agricoles et de maisons de construction récentes bâties sur d'anciens prés.

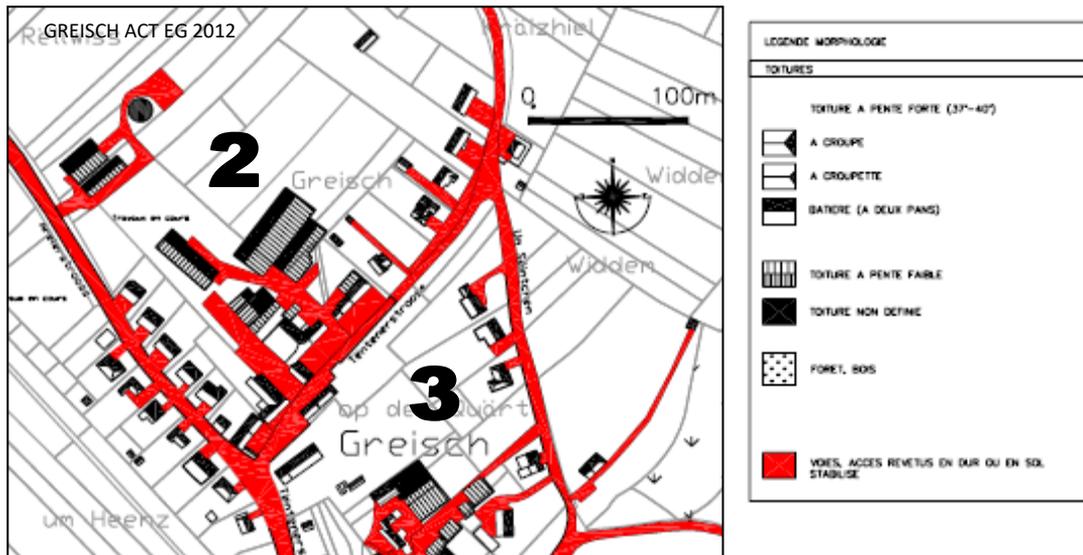


Figure 32 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Greisch Nord

Source: EG 2012 Fond ACT 2008

❑ Une structure existante de type hameau, ferme ou construction isolée



La « Simmerfarm » (voir également la Simmerschmelz), construction imposante d’avant 1936 qui forme un ensemble disparate avec les constructions de la « Simmerschmelz ». En vis-à-vis, deux maisons isolées difficilement repérables de la route.

L’ancienne villa « Berens » sur le CR 105.

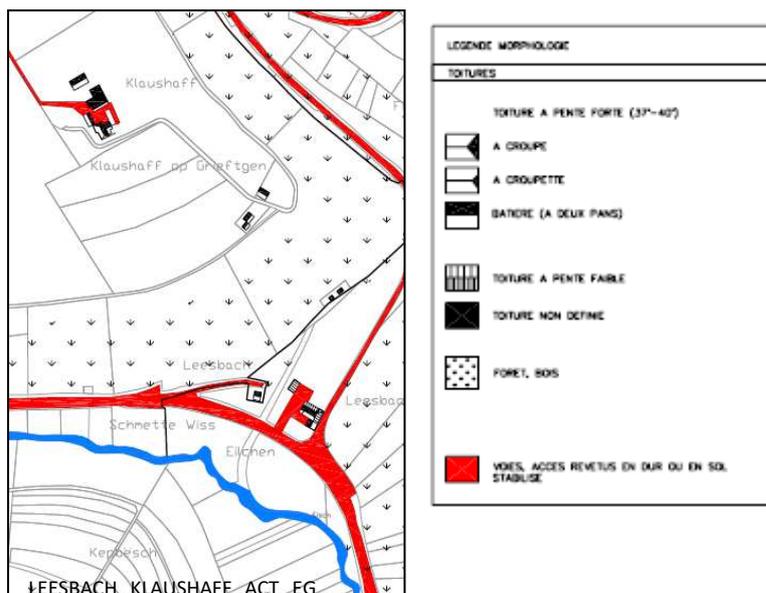


Figure 33 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés au Leesbach

Source : EG 2012 Fond ACT 2008



L'ancienne « Hostellerie du vieux moulin » au carrefour des CR 105 et 112, au lieu-dit « Léisbech (Leesbach) », site également où a été découverte une statue d'époque gallo-romaine (Vénus de Greisch) exposée au Musée national.

Un peu plus en amont, une construction de type secondaire est remarquée non loin du pont récemment restauré par l'administration des Ponts et Chaussées.

La petite ferme « Giver », vis-à-vis de la « Simmerfarm » le long du CR 105.

La résidence secondaire « Reichel » implantée dans un talus boisé.

La localité de Roodt

Le village de Roodt s'est développé dans un tout premier temps contre une lisière de forêt sur un versant exposé à l'ensoleillement Nord et aménagé en terrasses en direction des rives droites de la rivière Eisch.

Dans un deuxième temps, dans les années 80, un lotissement d'une vingtaine de maisons isolées s'est construit le long de la route « Mierscherstrooss » du côté de la rive gauche de la rivière Eisch et sur un versant exposé Sud à l'ensoleillement, directement opposé à l'ancien village

□ Un quartier existant d'ordre discontinu

Trois sous-quartiers forment le village de Roodt ;

Un premier (1) sous-quartier d'ordre discontinu est formé par l'espace compris entre les rues « Nospelterstrooss », « Am Haff » et partie de la « Kierchewee », niveau de « Kaareschbiereg ».

Le parcellaire est relativement large mais peu profond en raison de l'aménagement en terrasses de cette partie du village.



Il est composé essentiellement de quelques constructions isolées de type ferme avec logis, annexes attenantes et usoirs formant terrasses.

Ces constructions ont deux niveaux hors-sols et une sous la toiture non aménagée, éclairée par de rares tabatières ou souches de ventilation.

Certains murs de soutènement en pierre apparente ponctuent le paysage et le bord de chaussée est constitué d'une cunette avaloir en pierre.



Le retrait des constructions sur la rue est faible ce qui peut entraîner des problèmes de stationnement sur la chaussée ou d'aménagement de plantations.

Cette partie de village est regroupée sur elle-même dans un ordre diffus laissant de nombreux espaces libres entre les constructions.

Un deuxième (2) sous-quartier d'ordre discontinu (Cité des Roses) est formé par le contrebas de la rue « Nouspelterstrooss » allant de la rue « Kierchewee » vers la rive droite de l'Eisch.

Il est constitué de maisons d'habitation récentes à caractère isolé et hétéroclite, construites généralement sur un niveau hors-sol et un comble aménagé avec des lucarnes.

La profondeur des parcelles varie considérablement en fonction de l'aménagement en terrasses du site.

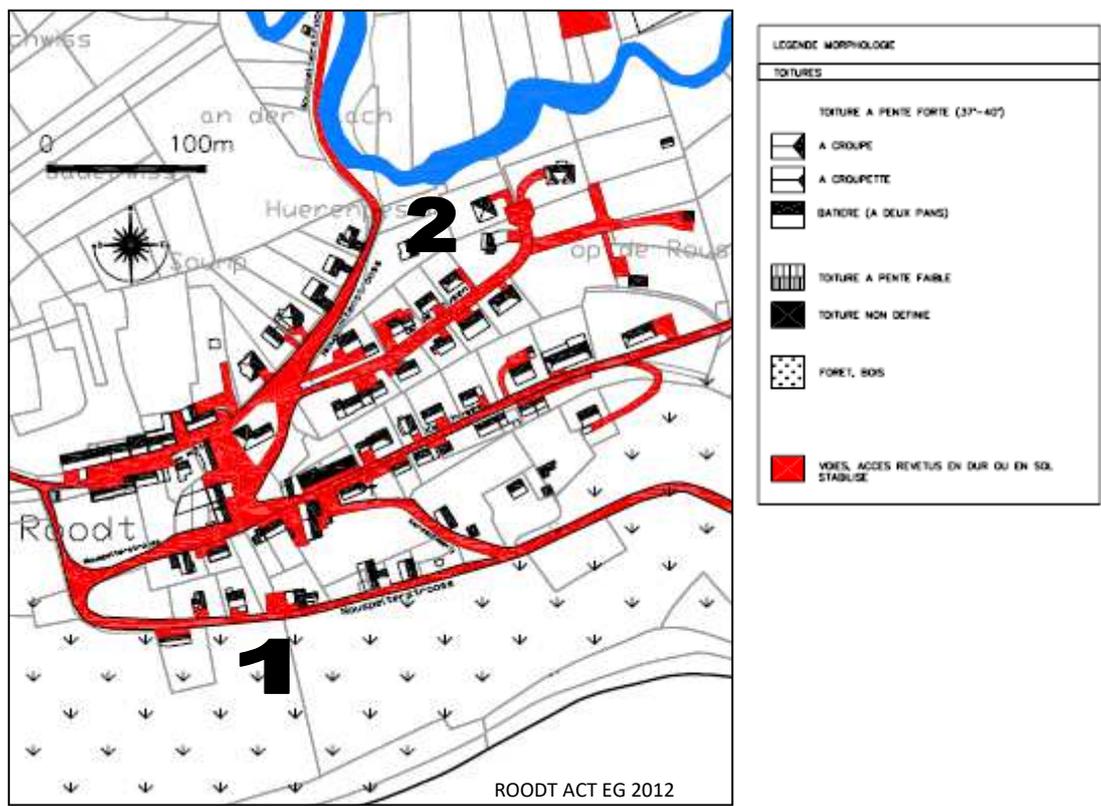


Figure 34 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Roodt

Source : EG 2012 Fond ACT 2008



Parfois, certains murs ou murets de soutènement en pierres naturelles maintiennent ou limitent les propriétés.

Un troisième (3) sous-quartier d'ordre discontinu comprend la partie séparée du village, installée récemment sur la rive gauche de l'Eisch.

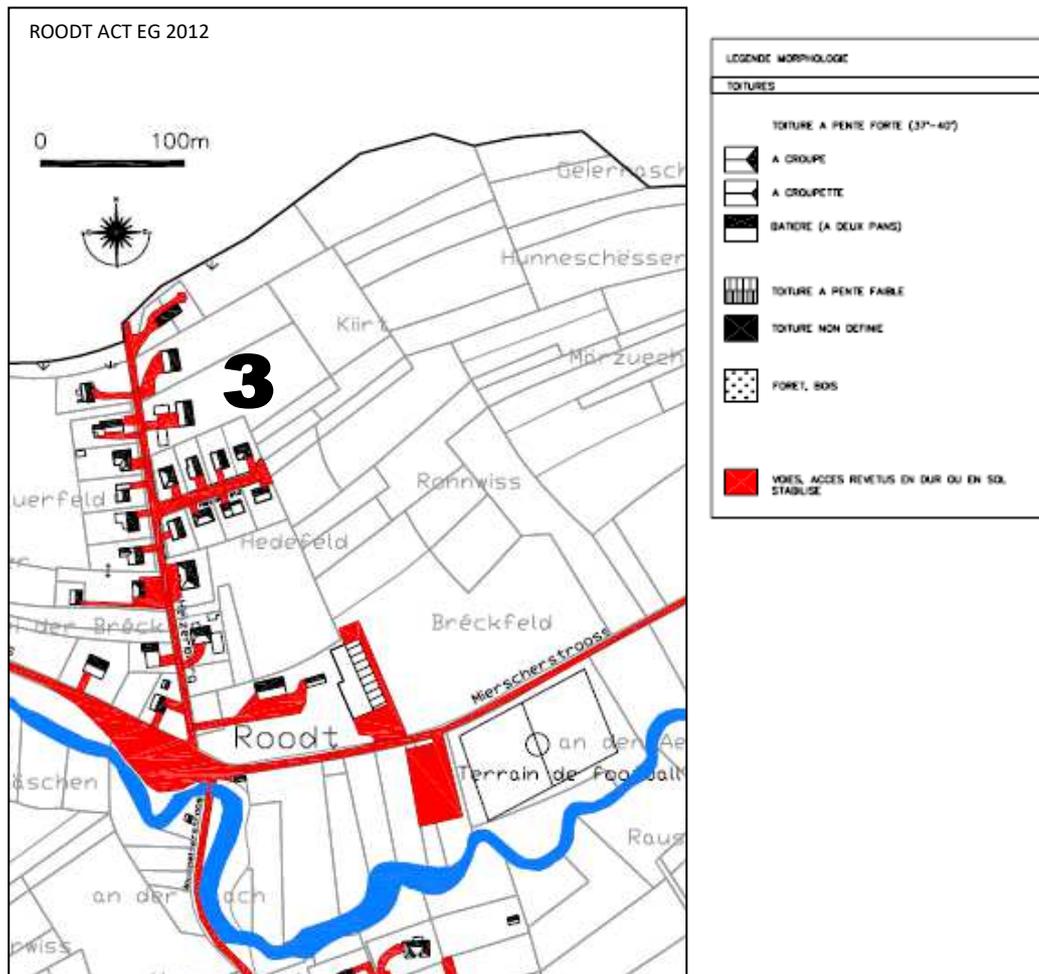


Figure 35 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Roodt Nord

Source : EG 2012 Fond ACT 2008



Il est constitué également principalement de maisons d'habitation récentes à caractère isolé et hétéroclite, construites généralement sur un niveau hors-sol et un comble aménagé avec des lucarnes.

Ces maisons sont construites le long de la rue principale « Hëzerbiërg » perpendiculairement à la route principale « Mierscherstrooss » (CR105).

Le long de la route « Mierscherstrooss » en direction de Bour, sur la gauche, le hangar de l'entreprise de construction TRMATA et sur la droite, non loin vis-à-vis du terrain de football marque les alentours de l'entrée du village scindée en deux.

□ Une structure existante de type annexe agricole, construction isolée

En dehors du village, sont remarquées :



- l'annexe agricole de la famille Weiler-Steinmetz située sur le CR 105 à environ 300 mètres du village.
- et 3 résidences secondaires au lieu-dit « Lèmecht »,

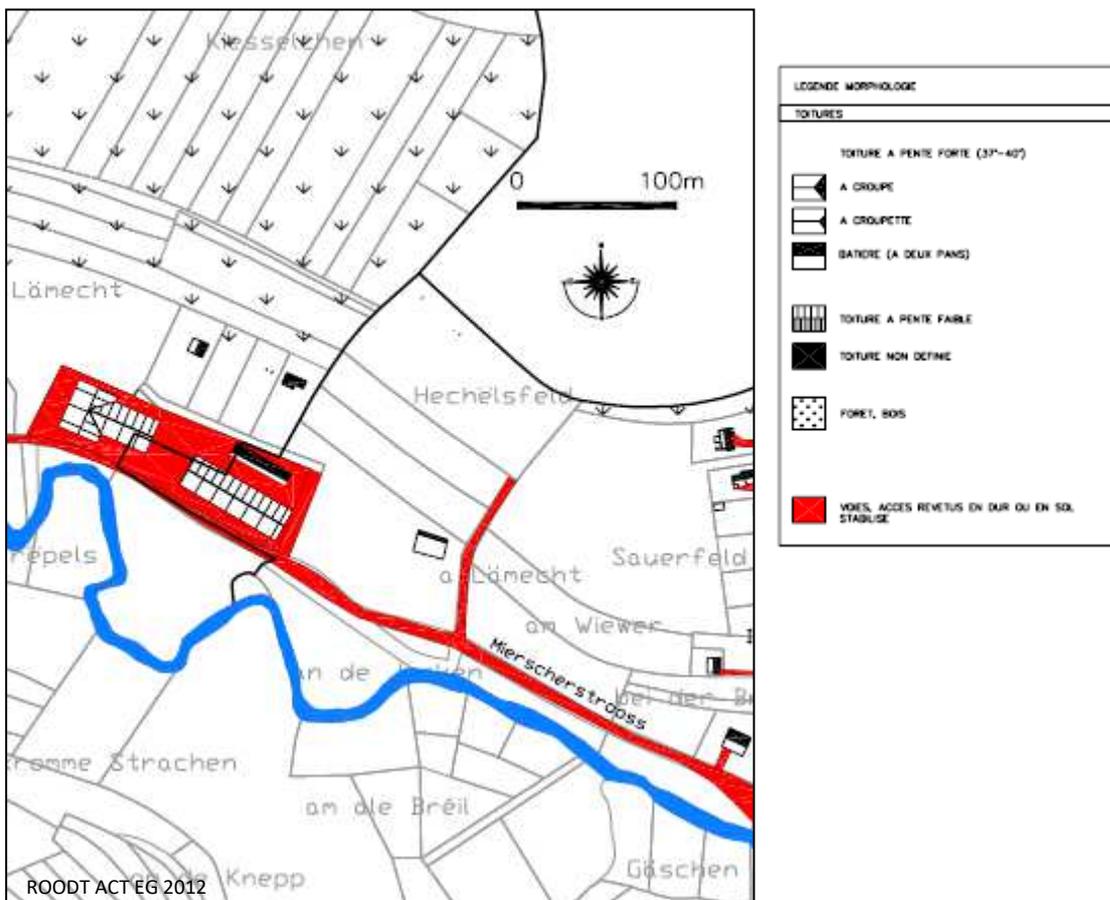


Figure 36 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Roodt Ouest

Source : EG 2012 Fond ACT 2008

☐ Fonctions urbaines, degré de mixité, interfaces et connexions

Cinq fonctions urbaines caractérisent principalement la commune de Septfontaines : la fonction d'habitat résidentiel, la fonction administrative, la fonction économique, la fonction rurale (agricole et sylvicole), et la fonction de loisirs.

La fonction d'habitat résidentiel

L'habitat résidentiel se concentre principalement dans le centre des trois villages de Septfontaines, Roodt et Greisch. Au lieu-dit « Simmerfarm » cet habitat situé en zone verte ne peut se développer en raison de la proximité immédiate de l'Eisch.

La fonction administrative

Les activités administratives sont localisées principalement dans le village de Septfontaines, chef-lieu de commune avec sa mairie et son école.

Un petit stade de football avec un nouveau parking attenant est présent à Roodt.

Un hall technique est en construction à l'entrée du village de Greisch.

La fonction économique

Les quelques activités commerciales et de service sont essentiellement concentrées à Septfontaines.

Les commerces et les services sont pour la plupart répartis isolément comme le restaurant Shanghaiux au lieu-dit « Léisbech (Leesbach) ».et sont généralement mixés à l'habitat.

La fonction rurale

L'activité agricole

L'activité agricole de trois exploitants à Septfontaines, cinq à Greisch et un à Roodt, reste l'activité dominante sur le territoire communal mais la structure de sa population vieillit et l'on remarque parfois que la population jeune qui prend la relève doit avoir une deuxième occupation rémunérée pour finir le mois.

Seuls, deux de ces exploitants produisent du lait. L'exploitant agricole de Roodt fournit également de la viande.

Les logis des exploitations agricoles ont été conservés dans les centres des villages et depuis une dizaine d'années de nouvelles annexes agricoles de type étable se construisent en limite de périmètre d'agglomération libérant des volumes potentiellement à rénover.

Les principaux bâtiments existants de fermes structurent encore l'espace des localités surtout celle de Greisch et de nombreuses fermettes ont déjà fait l'objet de rénovation pour l'habitat. La



transformation d'annexes existantes en logements collectifs doit être « suivie » de près afin de ne pas déstructurer le village de Greisch.

L'activité sylvicole

L'activité sylvicole est à l'écart des agglomérations et reste limitée à un exploitant principal qui est l'Etat. Elle se concentre au lieu-dit « Simmerschmelz ».

La fonction de loisirs

Les seules activités de loisirs à titre privé concernent les zones de camping ne fonctionnant qu'en période estivale et sont situées à l'entrée du village de Septfontaines et au lieu-dit « Simmerschmelz ».

Le degré de mixité des fonctions urbaines

Le degré de mixité des cinq fonctions urbaines définis sur le territoire communal de Septfontaines est très faible.

En effet, seule la mixité regroupant l'habitat résidentiel et la fonction économique peut être notée, la fonction agricole étant désormais généralement séparée de l'habitat.

Les caractéristiques essentielles du bâti urbain (typologie, gabarits, ...)

Le projet « SIMONA » du Service des sites et monuments concernant l'inventorisation des éléments et ensembles à conserver est en cours.

Localité de Septfontaines

La qualité des constructions existantes pour les trois quarts de la zone urbanisée est excellente de par leur intégration harmonieuse dans le paysage.

La plupart de ces constructions ont été bâties selon la configuration du terrain sans normes apparentes.

L'état pour la plupart de ces constructions de qualité, peut laisser à désirer dans la mesure où les moyens financiers pour leur conservation sont importants.

Le sous-sol humide et les versants boisés sur lesquels ces constructions ont été bâties il y a plus d'un siècle, ont vraisemblablement accéléré la détérioration des murs porteurs constitués de moellons calcaire et de liant.

Néanmoins, aucune fissure importante en façade principale n'a été constatée.

Des éboulements de terrain consécutifs à de fortes intempéries ont été remarqués à certains endroits en 2008 mais depuis des mesures de consolidation et de drainage ont été prises.

Localité de Greisch

La qualité des maisons d'habitation et de leurs annexes attenantes pour l'ensemble de la zone historique est excellente quant à leur intégration harmonieuse dans le paysage.

La plupart de ces constructions ont été bâties selon la configuration du terrain en respectant les vents dominants.

Néanmoins, la qualité des annexes agricoles construites ces dernières décennies laisse beaucoup à désirer quant à leur intégration dans le paysage.

L'état, pour la plupart de ces constructions de qualité semble d'une manière générale en bon état compte tenu des travaux de restauration effectués.

Localité de Roodt

La qualité des maisons d'habitation et de leurs annexes attenantes pour l'ensemble de la zone autour de l'église est bonne.

La plupart de ces constructions ont été bâties selon la configuration du terrain.

L'état, pour la plupart de ces constructions de qualité semble d'une manière générale en bon état compte tenu des travaux de restauration effectués, surtout dans la rue « Am Haff » malgré l'orientation Nord du versant.

Ensembles bâtis et éléments isolés protégés ou dignes de protection

Suite à la visite de terrain effectuée le 13/09/2013 (SSMn - CMR/SFR), Collège échevinal (MBY, YEN), ST-OKR, JKT et EGO

Mémorial 26/08/2011 MN = Monument national IS = Inscrit à l'Inventaire supplémentaire

La liste des bâtiments à protéger, des gabarits à protéger et des alignements à protéger sont indiquer dans l'inventaire du patrimoine (en annexe de l'étude préparatoire).

Éléments de l'espace public

Localité de Septfontaines

L'espace public dans la localité de Septfontaines est représenté par :

- Les espaces verts autour du complexe scolaire, du centre culturel et de la mairie, avec ; La cour de récréation et le parking qui sont mal mis en valeur par manque d'arbres et de bancs (espace de rencontre),
- La place « Um Wäschbuer » et autour du « Siewenbueren », en mauvais état, mais mal mis en valeur (ancien aménagement),
- La place de pique-nique en face du camping et autour du « Fraiheetsbam », en bon état,
- La petite place public « Sëllergronn », en bon état,
- La place de skate à côté du nouveau cimetière, manque d'aménagement,
- Les îlots de verdure dans la « Mierscherstrooss » et la « Aarelerstrooss ».

Quelques chemins piétonniers et escaliers sont présents dans le village :

- L'escalier entre la « Um Wäschbuer » et la « Wieweschgaass », bon état,
- Le chemin avec escalier qui relie la « Wieweschgaass » au Château, en très mauvais état,
- Le chemin vers « Griecht ».

Les promenades dans le village et dans l'espace rural et forestier autour du village sont accessibles par le Sentier de la vallée des sept châteaux qui traverse le village et donne accès aux forêts de la rive droite de l'Eisch.

Localité de Greisch

L'espace public dans la localité de Greisch est représenté par :

- L'espace vert « Kempert/an der Fréin », en bon état,
- L'espace vert autour de l'Eglise, en bon état,
- Les îlots de verdure « Tëntenerstrooss »,

Un chemin piétonnier est présent dans le village :

- Le chemin entre la « Kierchwee » et la « Um Séintchen »,

Les promenades dans l'espace rural autour du village sont accessibles par deux chemins ruraux qui mènent aux chemins longeant la vallée de l'Eisch ceinturant la localité.

Localité de Roodt

L'espace public dans la localité de Roodt est représenté par :

- Les îlots « Hëlzerbiërg » et « Nospelterstrooss » où il manque de la verdure,
- La pelouse entre la « Nospelterstrooss » et la rivière « Eisch » (à côté place conteneurs), bon état,
- Un petit espace vert avec un banc dans la Rue « Heedefeld ».

Un chemin piétonnier est présent dans le village :

- La « Kaareschbiërg » (en partie carrossable) entre la « Kierchwee » et la « Nospelterstrooss ».

Les promenades dans l'espace rural et forestier autour du village sont accessibles par le Sentier des sept châteaux qui traverse le village.

3.6. EQUIPEMENTS COLLECTIFS

3.6.1. Localisation et les capacités des équipements collectifs communaux et nationaux

La localité de Septfontaines

- Le bâtiment de la mairie
- Le bâtiment de l'école primaire, la salle des fêtes et son aire de jeux.
- L'église et le vieux cimetière.
- Le parking de la mairie, de l'école et de l'église.
- Le nouveau cimetière.
- L'aire de dépôts des containers.
- Le Musiksbau.
- Le Vereinsbau.
- Le Nikolshaus.
- La Maison des jeunes.

La localité de Greisch

- Le bâtiment de l'église et ses alentours.
- Le Vereinsbau.
- Le cimetière.

La localité de Roodt

- La chapelle.
- Le terrain de football.
- Le local des sapeurs-pompiers

3.6.2. Capacités en termes d'équipements scolaires

Les capacités en termes d'équipements scolaires sont nettement insuffisantes.

En raison d'un petit effectif d'enfants à scolariser, l'administration communale est obligée de s'associer à une commune voisine.

3.6.3. Réserves de capacités des infrastructures actuelles et besoins éventuels en infrastructures supplémentaires

Les réserves de capacités des infrastructures actuelles sont nulles.

Les besoins éventuels en infrastructures supplémentaires concernent :

- L'aménagement d'une conduite d'eau reliant le village de Greisch à celui de Septfontaines.
- La construction d'un nouveau hall technique en cours
- Le raccordement à l'Internet très haut débit
- Un bassin d'eau potable

3.7. MOBILITE

3.7.1. Réseaux de circulation, y compris la mobilité douce

Le réseau routier

Le réseau routier national qui dessert la commune de Septfontaines, supporte l'essentiel de la circulation de transit et de la circulation locale.

Réseau routier primaire / étatique :

Route nationale

- N8 Gäichel - Mersch, passant à la frontière Nord-Ouest avec la commune de Saeul

Chemins Repris

- CR112 Leesbach – Boevange passant par Greisch
- CR105 Gäichel – Mersch passant par Septfontaine, Leesbach, Simmerschmelz et Roodt,
- CR112A Greisch – N8
- CR107 Sepfontaines – N8
- CR104 Nospelt – Simmerschmelz
- CR105A rue de Nospelt à l'intérieur du village de Roodt

Réseau routier secondaire / communal et rural :

Voirie communale ou vicinale : 7,477 km

Voirie rurale et forestière : 16,550 Km

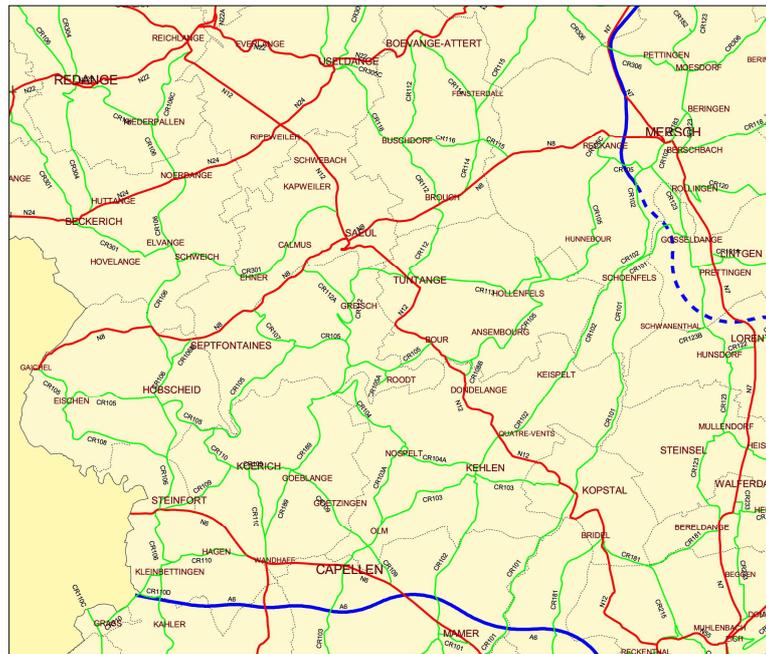


Figure 37 : Réseau routier dans la région Ouest du Grand-Duché

D'un point de vue national et transfrontalier, la commune ne dispose pas d'une très bonne accessibilité au réseau national autoroutier et à ses connexions vers l'Allemagne, la France et la Belgique. L'accessibilité vers la route du nord est la plus 'facile' en empruntant la N8 (route du Nord bientôt reliée à Luxembourg et aux autres axes autoroutiers du pays par le tunnel Stafelter).

En ce qui concerne l'autoroute A6 donnant accès à toutes les directions, elle ne peut être atteinte qu'en traversant les communes de Koerich, Hobscheid, Steinfort et Capellen par différents CR ou par la N8 via Arlon.

D'un point de vue régional, la commune est traversée sur sa frontière Nord par un grand axe de circulation, matérialisé par la N8 qui relie Arlon (en Belgique) à Mersch dans l'axe Ouest-Est. Cette route nationale croise la N12 à Saeul et permet de rejoindre Luxembourg ou le Nord du pays.

Les CR 105, CR 107, CR 112, CR 112A et CR 104 relient les différentes localités de la commune entre elles et aux communes limitrophes.

Les besoins de déplacement au niveau communal sont assurés de façon satisfaisante par le réseau de voirie communale.

❑ Le réseau ferroviaire

Aucun réseau ferroviaire ne traverse la commune de Septfontaines.

Les gares de train les plus proches via le bus sont celles de Mersch, de Kleinbettingen, de Capellen et de Luxembourg.

La gare d'Arlon n'est pas reliée par une ligne de bus.

☐ La mobilité douce

a) Les chemins piétons

L'espace piéton dans les villages se différencie suivant que l'on soit dans le noyau ancien ou dans les quartiers plus récents.

Dans le premier cas, l'étroitesse des rues n'a pas toujours permis la création de trottoir de 1,5 m de largeur, mais cette situation est partiellement compensée par quelques liaisons piétonnes entre les rues (nombreuse à Septfontaines) et par le fait que la majorité des rues sont peu fréquentées par la circulation motorisée.



Figure 38 : Liaison piétonne à Septfontaines (à gauche) et liaison piétonne à Roodt (à droite)

Dans le second cas, des trottoirs de 1,5 m de largeur ont été créés lors de l'aménagement des quartiers nouveaux, presque exclusivement construits en bordure d'axe routier.

Il n'existe qu'un seul passage piéton dans la commune de Septfontaines (situé dans le CR104 à Roodt).

Les liaisons piétonnes entre les villages de la commune ou les autres communes sont uniquement présentes sous forme de chemin de randonnée. Les nombreux sentiers ruraux et forestiers, ainsi que les autos pédestres de loisirs attestent que les aménagements actuels n'ont pas pour rôle d'assurer les liaisons fonctionnelles entre les villages.

Il n'existe pas de liaison directe et en site propre, pour relier les différents villages. Actuellement, les localités vues sous l'angle de la mobilité douce, se présentent en villages cloisonnés les uns par rapport aux autres.

Les chemins de randonnées pédestres sont les autos pédestres n° 92 (10 km) et n° 93 (10 km) prenant leur départ à Septfontaines et le sentier national de la vallée des 7 châteaux longeant la vallée de l'Eisch, de la « Gaichel » à Mersch en passant par Septfontaines.

Pour les personnes à mobilité réduite, la mairie et l'école disposent d'une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

b) Les pistes cyclables

En ce qui concerne la circulation à vélo, il n'existe pas de piste cyclable aménagée en site propre dans la commune de Septfontaines. Par ailleurs, un circuit cyclable n° 26 tiré de '40 Itinéraires cyclistes' du Ministère des Sports débute à Nospelt et parcourt la vallée de l'Eisch sur le CR 105 via Septfontaines, Leesbach à Simmerschmelz et Roodt. Ce circuit de loisirs utilisant les voies nationales et communales, ne comprend aucun aménagement au sol particulier.

Le réseau national de piste cyclable ne traverse pas la commune de Septfontaines. La piste cyclable la plus proche est la PC 12 de l'Attert qui relie Pétange à Colmar Berg et que les habitants de Septfontaines peuvent rejoindre par la N8 ou par le CR 105 entre Eischen et Hovelange. La piste cyclable PC 14 en cours de réalisation sur la hauteur entre les deux bassins de l'Eisch et de la Mamer pourra être rejointe par le CR 105 ou via Nospelt et Kehlen.

Les trois catégories de personnes non actives, donc présentes dans la journée dans la commune, sont les enfants, les retraités et les femmes ou hommes au foyer et ont actuellement peu de facilités pour se déplacer à pied ou à vélo entre les villages, en toute sécurité.

3.7.2. Charge de circulation motorisée des voies principales

Les données concernant la charge de circulation motorisée des voies principales proviennent de l'Administration des Ponts et Chaussées, modélisation du trafic (année 2011), trafic journalier moyen annuel (par direction en Véhicules/Jour).

N8					
Gaichel – Saeul (à l’Ouest du CR112A)			Gaichel – Saeul (à l’Est du CR112A)		
Vers Saeul		Vers Gaichel		Vers Gaichel	
1080		1166		1781	
CR112A					
Vers N8			Vers Greisch		
704			793		
CR112					
entre Greisch et Tuntange			entre Greisch et Leesbach		
Vers Tuntange		Vers Greisch		Vers Greisch	
50		Néant		800	
CR105					
entre Leesbach et Simmerfarm		entre Simmerfarm et Roodt		entre Simmerfarm et Roodt	
Vers Leesbach	Vers Simmerfarm	Vers Simmerfarm	Vers Roodt	Vers Roodt	Vers Bour
840	746	581	513	588	526
CR104					
Vers Nospelt-Goebblange			Vers Simmersmelz		
1381			1220		

Tableau 17 : Densité du trafic APC 2011

Le chemin repris CR 104 enregistre la plus grande charge de trafic de la commune (en dehors de la N8), ce qui montre la grande charge de trafic de passage dans la commune de Septfontaines. Aucune donnée n’est disponible pour la traversée du village de Septfontaines, mais suivant les observations des habitants, le village est également traversé par ce trafic de passage Nord-Sud.

❑ Les problèmes de sécurité

Les axes routiers qui présentent des situations dangereuses ou conflictuelles sur le territoire communal sont :

Pour le village de Septfontaines, sur le CR 107, le CR105 et le chemin communal (Sellergronn) venant de la N8, dans leur traversée du village,

Pour le village de Greisch, sur le CR 112 et le CR 112A à l’intérieur du village. Pour le village de Roodt, sur le CR105 qui coupe le village en deux parties.

Ces problèmes de sécurité proviennent essentiellement du trafic de passage aux heures de pointe.

❑ Les goulots d'étranglement éventuels

Dans les conditions de trafic actuel, il n'y a pas de risque de goulots d'étranglement dans la commune de Septfontaines.

3.7.3. L'offre en transport public et l'accessibilité des arrêts

Les besoins en mobilité de la population résidente résultent en grande partie des déplacements domicile - lieux de travail.

Par ailleurs, l'absence d'équipement de la commune en commerces et services de proximité rend nécessaire voire indispensable de se déplacer à l'extérieur de la commune pour des raisons autres que professionnelles. La majeure partie de ces déplacements se fait par la voiture individuelle.

Cette situation, conjuguée au mode d'habitat majoritairement individuel, rend la population dépendante de moyens de transport personnels adaptés à ses besoins et à ses choix de vie. Il en résulte un taux de motorisation élevé et une forte dépendance de la voiture pour les déplacements que l'offre actuelle en transports publics ne peut satisfaire.

❑ Les lignes de bus tout public R.G.T.B.

La commune de Septfontaines est desservie par deux lignes de bus :

Lignes	Directions	Fréquence
255	Luxembourg (gare routière) - Septfontaines Dessert le village de Septfontaines	Lu-Sa jours ouvrables
269	Septfontaines – Bour - Septfontaines Dessert les villages de Roodt, Simmerschmelz, Leesbach et Greisch et Septfontaines	Lu-Sa jours ouvrables
270	Luxembourg – Hollenfels (Marienthal) Dessert les villages de Roodt, Simmerschmelz, Leesbach et Greisch	Lu-Sa jours ouvrables

Tableau 18 : Lignes de bus régulières desservant la commune

La ligne 270 a des correspondances à Bour et à Tuntange avec les lignes 431(Mersch-Ansembourg/Marienthal) et 267 (Luxembourg-Saeul-Pratz-(Reimberg)).

Ruffbus Capellen

Ce projet pilote de transport en commun dans le canton de Capellen a été supprimé le 30 juin 2010. Il s'est avéré que cette offre a été utilisé en grande partie par des personnes du troisième âge et des jeunes dans le cadre de leurs activités de loisirs et parascolaires, mais que le nombre restreint d'utilisateurs n'a pas justifié pas le surcoût important que ce service a généré

Bus de nuit

Le service de bus nocturne 'D'Nuetsail' circule le vendredi et le samedi entre Luxembourg et la commune de Septfontaines (via Kopstal – Kehlen – Nospelt – Olm – Keispelt – Dondelange – Roodt – Greisch – Septfontaines)

Le service Night Rider est également disponible, il circule le vendredi et le samedi entre 18h et 5h du matin sur tout le territoire du Grand-Duché.

Les lignes de bus scolaires

Lignes	Directions	Fréquence
256	Luxembourg (Limpertberg) - Septfontaines Dessert le village de Septfontaines	Périodes scolaires
435	Mersch (Gare) – Eischen Dessert le village de Roodt et de Septfontaines	Périodes scolaires
337	Brouch – Mamer – Brouch via Koerich Dessert les villages de Roodt et de Septfontaines	Périodes scolaires
338	Greisch – Mamer – Greisch via Tuntange Dessert les villages de Greisch, Roodt et de Septfontaines	Périodes scolaires
517	Roodt – Redange - Diekirch	Périodes scolaires

Tableau 19 : Lignes de bus scolaires desservant la commune

Les lignes 435 et 338 ont une correspondance à Tuntange avec la ligne 508 (Diekirch-Ettelbruck-Tuntange).

Arrêts de bus et accessibilité

La majorité des zones bâties se trouve à l'intérieur d'un rayon direct de 250 m autour des arrêts de bus.

A Septfontaines, l'arrêt de bus 'Septfontaines –Schoul' est situé sur le CR 150 à côté de l'école. Il possède un abribus.

A Greisch, l'arrêt de bus 'Greisch-Op de Quaert' est situé sur le CR112, à proximité de l'embranchement du CR112A. Il possède un abribus.

A Roodt, l'arrêt de bus 'Roodt- Bréck' est situé sur le CR105, en bordure de l'Eisch, entre les deux parties du village. Il possède un abribus. Un deuxième arrêt (uniquement pour les bus scolaires) se situe au centre de l'ancien noyau du village, il possède un abribus.

A Leesbech, l'arrêt de bus se situe sur le CR112, à proximité de son embranchement avec le CR105. Il ne possède pas d'abribus.

Au lieu-dit « Simmerfarm », l'arrêt de bus se situe au croisement des CR105 et 104. Il possède un abribus.

Il n'existe qu'un passage piéton dans la commune de Septfontaines (situé à proximité de l'arrêt de bus scolaire à Roodt).



Figure 39 : Arrêt de bus scolaire et passage pour piéton à Roodt

Desserte des principaux équipements publics et des pôles d'emploi

L'administration communale de Septfontaines, ainsi que l'école se situent à proximité de l'arrêt de bus du village.

Localisation et offre d'emplacements de stationnement publics

L'offre actuelle de places de stationnement à l'intérieur des villages a été estimée à environ cinquante places, réparties comme suit :

Une trentaine de places à Septfontaines, est située dans le centre du village autour des principaux équipements collectifs (mairie, école, ...) et en bordure du CR105 dans sa traversée du village. La plus grande aire de stationnement se situe à proximité du nouveau cimetière où une vingtaine de places existent, mais situées à l'extérieur du village.

Une dizaine de places à Greisch, est située à la sortie du village sur le CR112 (direction Tuntange) et à côté du cimetière,

Une dizaine de places à Roodt, sont situées près de l'église et à proximité de l'arrêt de bus scolaire au centre de l'ancien village. Une vingtaine de places situées à proximité du terrain de football existent, mais sont situées à l'extérieur du village.

La majorité de ces emplacements est située à proximité des équipements collectifs, là où la demande est effective. Ces places allouées principalement au stationnement public semblent être en nombre suffisant. Lors de manifestations exceptionnelles, qui génèrent des besoins en stationnement important, ce sont les prairies qui servent de parking.

Le stationnement dans la commune pose également des problèmes ponctuels, principalement dans les noyaux anciens des villages où l'habitat est dense, caractérisé par des maisons mitoyennes, dépourvues de garages privés.

Evolution des besoins

En cas de développement du logement collectif dans les centres le nombre de voitures ne réduira pas, mais il posera la question du stationnement résidentiel dans ces quartiers qui utilisent souvent les parkings publics existants, cette fréquentation pouvant se faire au détriment des besoins liés aux équipements publics.

3.8. BRUIT

Nuisances causées par le bruit

Les nuisances par le bruit proviennent du trafic motorisé dans sa traversée des villages.

Plus particulièrement par les CR112 et 112a à Greisch et dans une moindre mesure le CR107 dans sa traversée de Septfontaines et la route communale reliant le village de la N8 au CR105 dans le village de Septfontaines.

3.9. CYCLE DE L'EAU ET RÉSEAUX D'APPROVISIONNEMENT

3.9.1. Cycle de l'eau

Réseau hydrographique

A l'exception de la Chiers tributaire de la Meuse, l'ensemble des cours d'eau du Grand-Duché de Luxembourg appartient au bassin versant de la Moselle.

La quasi-totalité du territoire communal appartient au bassin versant de l'Eisch (172 km²), seuls quelques centaines de mètres carrés au Nord-Est de la commune font partie du bassin versant de l'Attert.

L'Eisch prend sa source à Fingig près de Clémency (commune de Käerjeng), pour devenir quelques centaines de mètres plus loin frontière belgo-luxembourgeoise, entre Clémency et Grass où elle pénètre sur le territoire luxembourgeois pour redevenir frontière entre Steinfort et Eischen et se jeter dans l'Alzette à Mersch. Son dénivelé entre la source et l'embouchure est de 160 mètres et sa longueur est de 49,5 km.

Dans sa traversée d'Est en Ouest de la commune de Septfontaines, un seul ruisseau important, le 'Leesbach' le rejoint sur sa rive gauche en aval de Septfontaines.

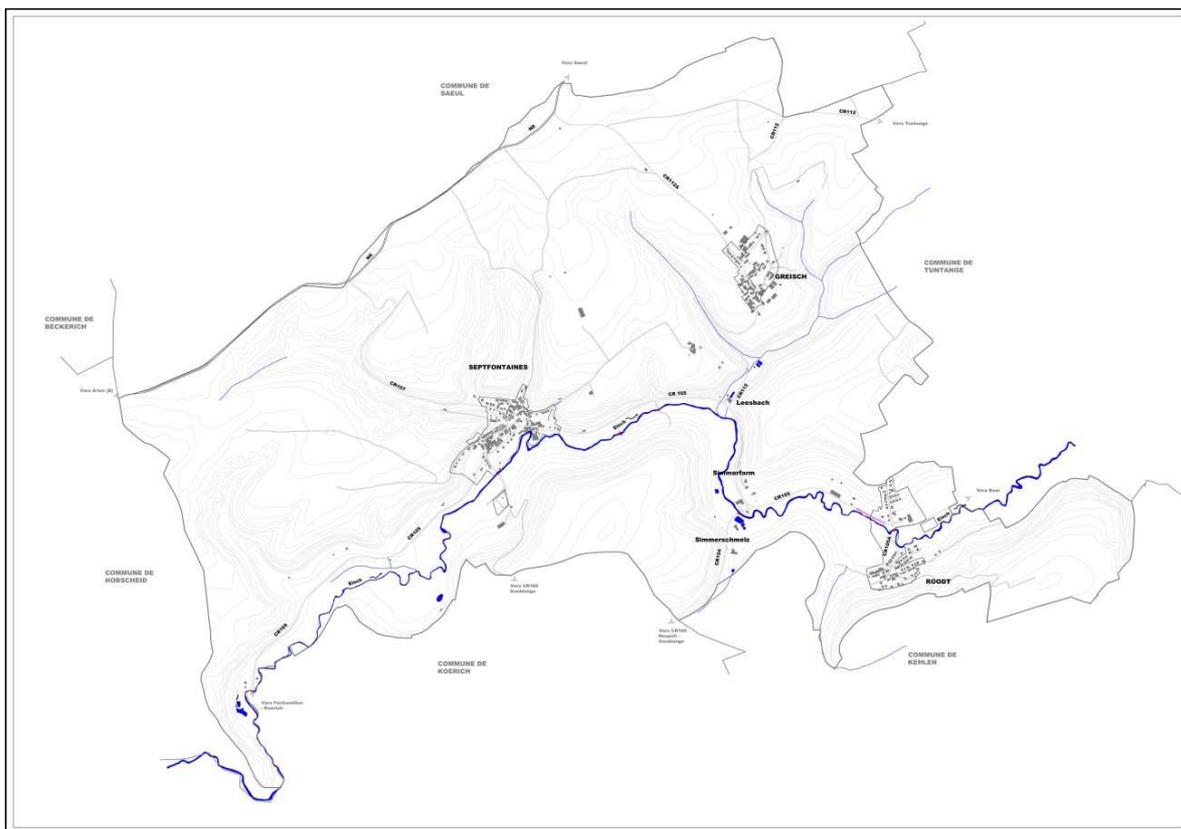


Figure 40 : Réseau hydrographique de la commune de Septfontaines ME 2007

Plusieurs petits ruisseaux provenant de vallées moins importantes se déversent également dans l'Eisch tout au long de son parcours dans la commune. Petits ruisseaux qui peuvent en cas d'orage devenir plus important et créer des problèmes notamment dans la traversée du village de Septfontaines.

L'Eisch a été canalisée vers 1628 entre Simmerschmelz (et Ansembourg) au moment de la création des premières forges.

D'un point de vue hydrologique, l'Eisch, comme l'Alzette fait partie des rivières matures caractérisées par un profil longitudinal concave et un profil transversal en U dans lequel la rivière méandre.

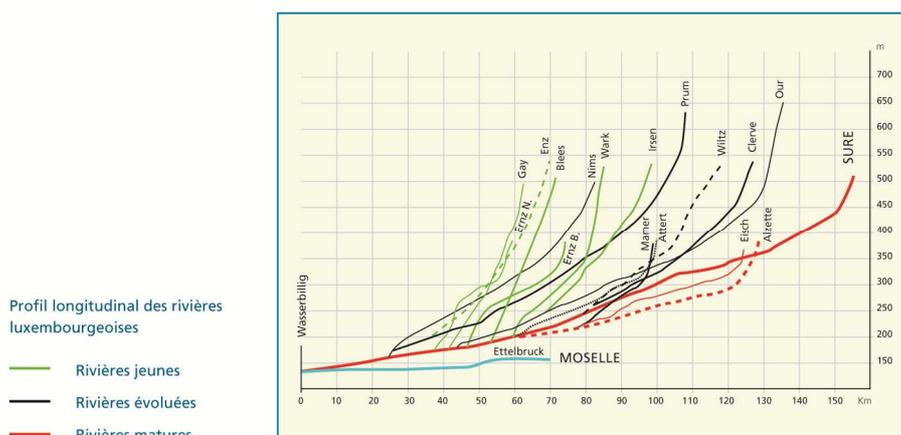
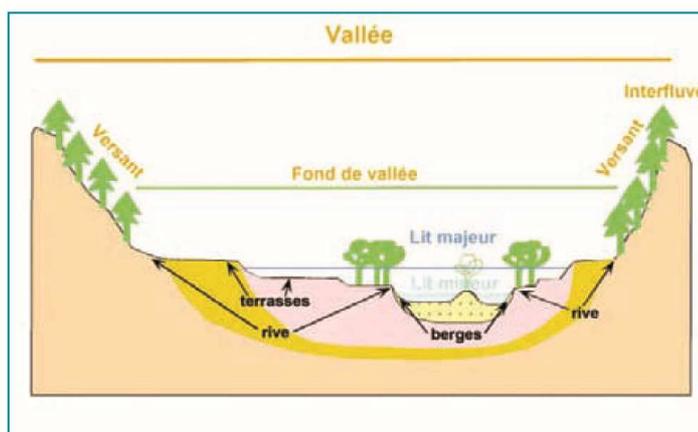


Figure 41 : Courbes concernant l'état des rivières au Grand-Duché 2007

Source : Renaturation des cours d'eau restauration des habitats Humides Ministère de l'Environnement Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire 2007



Profil transversal morphologique d'un cours d'eau.

Figure 42 : Profil transversal type d'un cours d'eau en fond de vallée

Source : Renaturation des cours d'eau restauration des habitats humides Ministère de l'Environnement Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire 2007

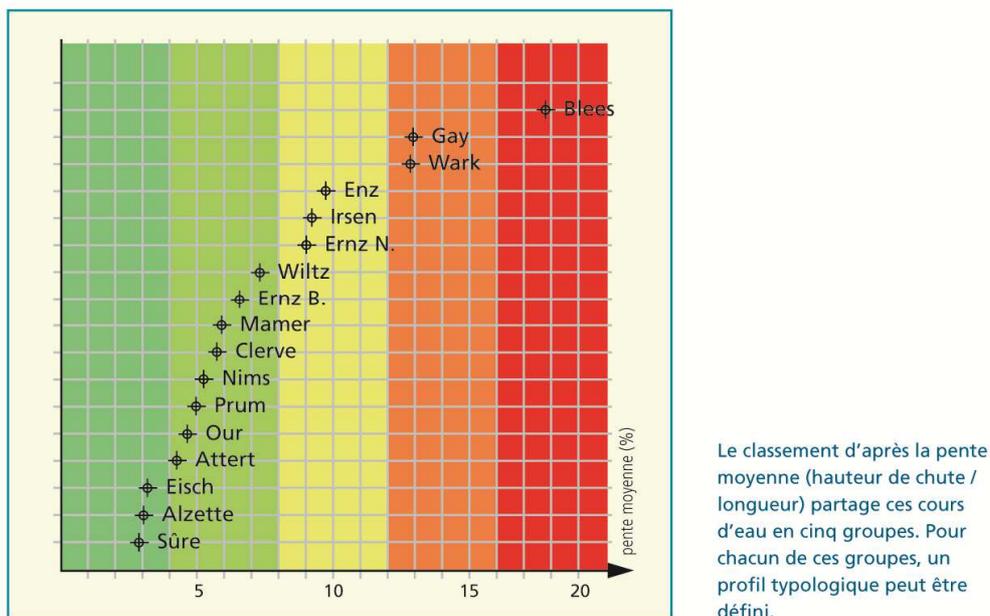


Figure 43 : Classement par groupes des pentes moyennes des cours d'eau du Grand-Duché

(Source : Renaturation des cours d'eau restauration des habitats Humides Ministère de l'Environnement Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire 2007)

La rétention d'eau

On relève sur le territoire communal plusieurs étangs, d'origine artificielle.

Dans la vallée de l'Eisch en amont de Septfontaines plusieurs étangs au lieu-dit 'Lauterbur' situées sur le fond alluvial de l'Eisch et un étang au lieu-dit Sauerwisen.

Plusieurs étangs (étang-viviers) destinés à des fins récréatives (chalet de week-end) sont situés sur les fonds alluviaux du ruisseau du Leesbach.

A Simmerschmelz on note la présence d'anciens étangs de forge dans un parc privé. Une mardelle est situé dans la prairie humide en amont de l'Eisch. Ce complexe de biotopes (mardelle, prairie humide) est alimenté par des suintements d'eaux (sources) en provenance de la forêt se situant sur le versant Est de la vallée.

Les nappes phréatiques

Approximativement 150 000 m³ d'eau potable sont distribués sur base journalière par les réseaux publics, ce qui représente une consommation de 280l/personne/jour au Luxembourg. 2/3 de l'eau potable (99.000 m³) est fournie par des sources provenant du "grès" autour de Luxembourg ville. Le tiers restant est fourni par la réserve d'eau potable du lac de Haute-Sûre.

Les différents aquifères du Luxembourg sont repris sur la carte hydrogéologique.

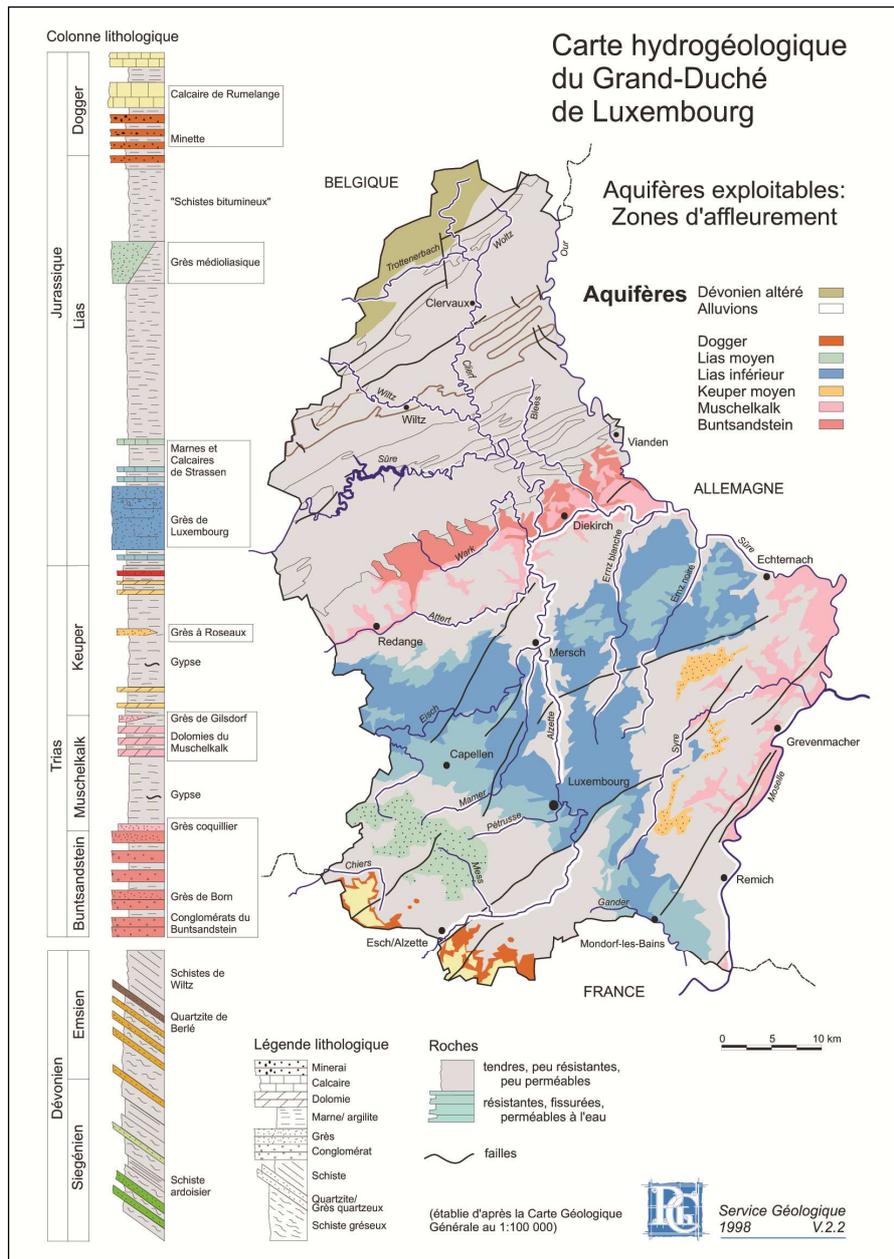


Figure 44 : Carte hydrogéologique du Grand-Duché de Luxembourg

La nappe aquifère du Grès de Luxembourg

Le Grès de Luxembourg constitue le plus important réservoir d'eau potable du Luxembourg. Ceci n'est pas seulement dû à sa grande puissance (jusqu'à 100m), à l'étendue de ces affleurements nourriciers (300 km²), c'est-à-dire les affleurements par lesquels l'eau peut facilement s'infiltrer, et à l'étendue de ses affleurements émissifs (220 km), c'est-à-dire des affleurements de la ligne de contact entre le li1 et le li2 (= ligne de source), mais également à sa grande capacité de filtration et sa porosité. L'horizon de source entre li1 et li2 est le plus important de la région. Les seules autres couches réservoirs sont les couches de calcaire gréseux du li1 et les couches gréseuses du ko1, mais à cause de leur puissance infime, elles ne jouent pas de grand rôle.

Le régime des eaux souterraines et même de ceux de la surface du Grès de Luxembourg est arrivé depuis des milliers et des milliers d'années à un état d'équilibre, qui n'a pas beaucoup changé depuis la dernière période de retrait des glaciers.

Le pourcentage d'infiltration des précipitations dépend de la quantité de pluie, du manteau de végétation, de la pente, mais surtout de la perméabilité de la roche et de son sol. Pour le Grès de Lux., la quantité d'infiltration est en général de quelques 25 % (200 l par an par m²), mais elle varie selon les saisons: en été, elle est moindre à cause de l'évaporation et de l'évapotranspiration élevée, et en hiver une plus grande quantité d'eau s'infiltré, surtout lors de la fonte de neige. (Dans nos régions tempérées, les nappes phréatiques sont surtout alimentées par les pluies d'hiver, d'octobre à avril).

Le temps de séjour de l'eau dans le grès se situe entre 6 et 12 mois; il y a donc un renouvellement constant de ces nappes libres mais qui dépend des précipitations annuelles.

A partir des sources, l'eau est pompée vers les réservoirs des deux stations principales de pompage à Koerich et à Dondelange. Par ailleurs trois sous stations dont deux sur la commune de Septfontaines (à Septfontaines et Leesbach) et la troisième sur la commune de Tuntange (à Hollenfels) acheminent l'eau des sources situées en aval vers les stations principales. A partir de Koerich et Dondelange, l'eau est pompée à travers des conduites de refoulement vers le réservoir principal du Rehbiérg (commune de Garnich).

3.9.2. Les sources et leur protection

a) Les sources

Sur le territoire de la commune de Septfontaines, on dénombre 27 sources exploitées actuellement par le Syndicat SES.

Nom de Source	Id-national	Année de construction	Débit moy. [m ³ /jour]	Nitrates (mg/l)
Lauterbour	SCS-210-15		1250	25-35
Simmern	SCS-210-18		200	<15-20
Schwind	SCS-210-19	1922	525	<35
Lichtebirchen	SCS-210-20		370	<35
Waeschbour	SCS-210-21	1956	150	35-40
Perdsbour	SCS-210-22	1956	85	>50
Zoller	SCS-210-23	1908	720	40-60
Ries	SCS-210-24	1908	110	25-35
Theisen	SCS-210-25	1908	1100	25-30
Waeschbour	SCS-210-26	1908	1500	<30

Waeschbour Annexe	SCS-205-64			<25
Weiber	SCS-210-27	1908	500	<20
Weiber Annexe	SCS-205-67			
Simmerschmelz 1	SCS-210-28		570	<10
Simmerschmelz 2	SCS-210-29		210	<10
Simmerschmelz 3	SCS-210-30		280	<15
Camping	SCS-210-31		800	20-30
Feyder 1	SCS-210-51		80	30-45
Feyder 2	SCS-210-52		85	55-65
Feyder 3	SCS-210-53		80	>60
Klückenbach 1	SCS-210-54	1947-1948	130	30-35
Klückenbach 2	SCS-210-55	1947-1949	125	<25
Klückenbach 3	SCS-210-56	1947-1950	45	<32
Klückenbach 4	SCS-210-57	1947-1951	55	<35
Klückenbach 5	SCS-210-58	1947-1952		30-40
Klückenbach 6	SCS-210-59	1947-1953		25-35
Troun	SCS-210-60	1947-1954	125	40-55
	Σ Débit moyen [m3/jour]		9095	

Tableau 20 : Sources exploitées par SES dans la commune de Septfontaines

Ces sources débitent 9095 m³ d'eau par jour en moyenne, ce qui correspond approximativement à 10 % de la production d'eau de source au Luxembourg.

Remarques : Deux sources situées à l'ouest de la commune, au lieu-dit 'Wölfragronn' (SCS-210-16 et SCS-210-17) d'un débit de 150 m³/jour chacune, ne sont plus exploitées actuellement pour des raisons de qualités chimique et bactériologique.

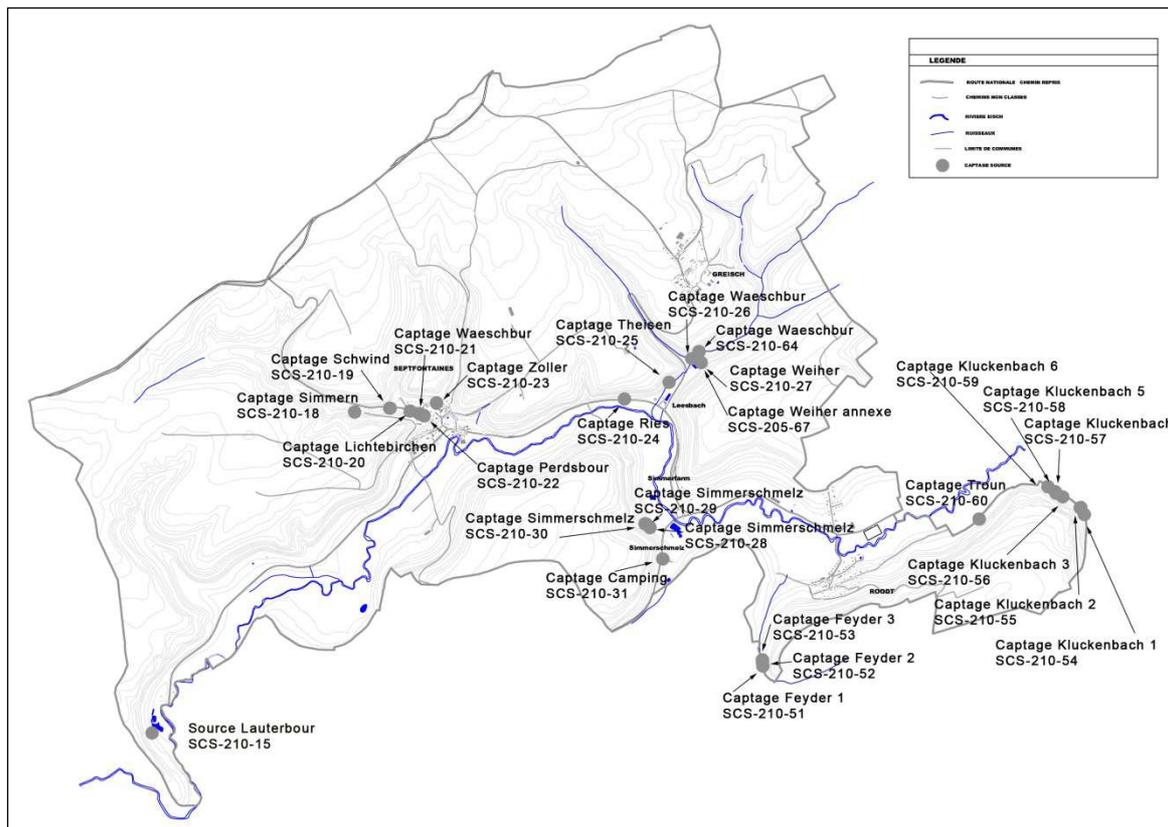


Figure 45 : Localisation des sources exploitées dans la commune de Septfontaines

3.9.3. Les zones de protection des sources

Suivant la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau (Art 6 et Art. 44), des mesures appropriées doivent être prises pour prévenir ou limiter le rejet de polluants dans les eaux souterraines et pour prévenir la détérioration de l'état de toute masse d'eau souterraine.

Des zones de protection sont délimitées pour les masses d'eau ou partie de masses d'eau servant de ressource à la production d'eau destinée à la consommation humaine. Ces zones de protection sont subdivisées en zones de protection immédiate, zones de protection rapprochée et zones de protection éloignée.

Ces zones de protection devront être définies avec un programme de mesures de protection en collaboration avec l'Administration de la gestion de l'eau au plus tard pour le 22 décembre 2015.

Remarques : Dans le village de Greisch, de nombreuses maisons possèdent un puits d'une profondeur de 5 à 6 mètres.

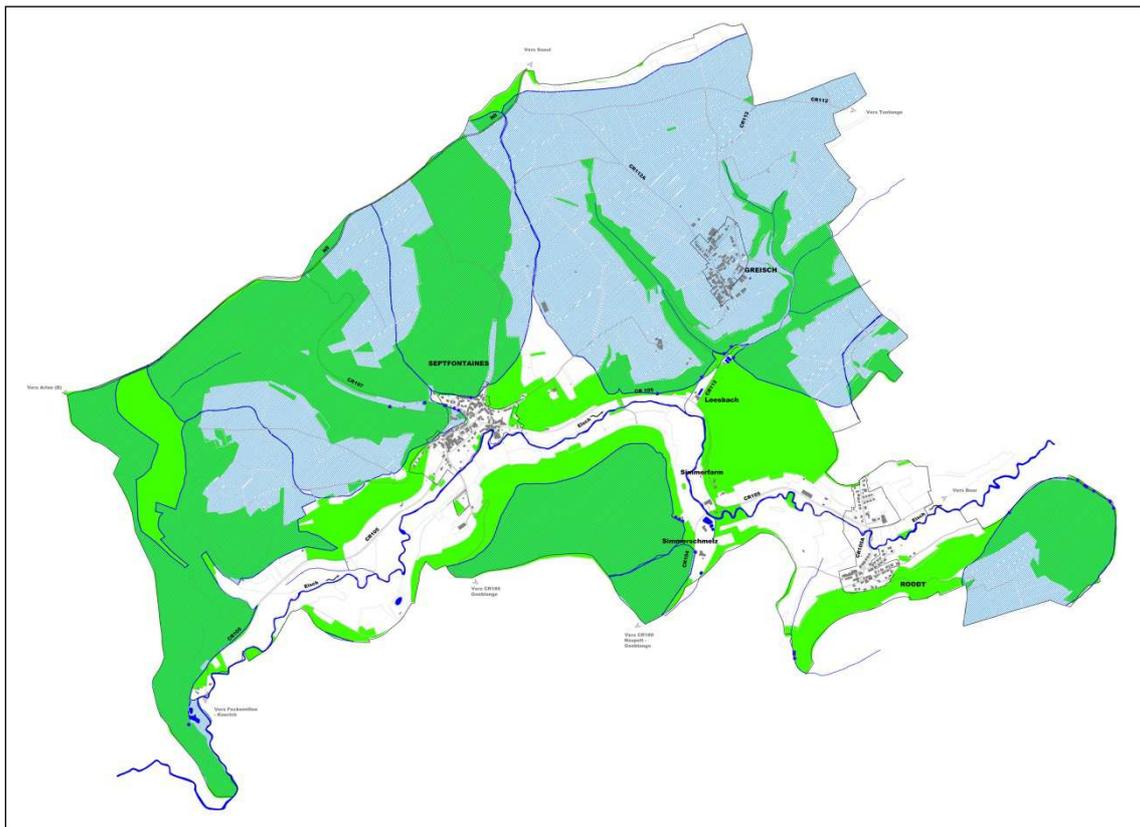


Figure 46 : Zones de protection des sources de la commune de Septfontaines

3.9.4. Les zones inondables

Suivant la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau (Art 38, Art 39 et Art. 40), l'Administration de la gestion de l'eau, en concertation avec les communes et les administrations concernées, établit un projet de programme directeur de gestion des risques d'inondation qui comprend :

Une évaluation préliminaire visant à déterminer les cours d'eau pour lesquels il existe un danger potentiel de crue est à réaliser au plus tard pour le 22 décembre 2011 ;

Un projet de relevé cartographique des zones inondables attenantes aux cours d'eau et des risques d'inondation est à réaliser au plus tard pour le 22 décembre 2013 ;

Des projets de plans de gestion visant à réduire les incidences préjudiciables des inondations pour les personnes, les biens et l'environnement en tenant compte des aspects économiques et de l'incidence des changements climatiques sont à réaliser au plus tard pour le 22 décembre 2015.

En se référant à la crue de 1993 (voir cartes point 1 du chapitre « L'évaluation des servitudes »), dans la commune de Septfontaines, la quasi-totalité du fond de la vallée de l'Eisch et en partie du ruisseau Leesbach sont en zone inondable.

Les zones inondables constituent ainsi une bande continue d'amont en aval du parcours de l'Eisch sur le territoire communal. Les villages de Septfontaines et de Roodt sont situés dans ces zones et une partie du périmètre d'agglomération est concernée.

A Septfontaines, le moulin « Follmillen » situé rue du Pont, ainsi que les alentours du méandre plus en aval près du pont 'Geessebréck', la ferme Noesen (ancien moulin) et des bâtiments agricoles sont situés en zones inondables.

A Roodt, une partie du périmètre d'agglomération se situe en zone inondable.

Entre le lieu-dit « Simmerschmelz » et Bour, le CR 105 est partiellement en zone inondable.

3.9.5. Réseaux d'approvisionnement en eau

☐ Le réseau SEBES

Une conduite souterraine appartenant au Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) traverse la commune du Nord au Sud à travers champs et forêts.

☐ Le réseau SES

L'eau potable joue un rôle essentiel sur tout le territoire communal de Septfontaines.

Le Syndicat des Eaux du Sud (SES) distribue non seulement l'eau potable à tous les villages ou entités villageoise de la commune mais aussi à une grande partie des régions centre et sud du grand-duché via le réservoir du Rehbiert (environ 10% du volume distribué).

Le Syndicat des Eaux du Sud (SES) est propriétaire de l'exploitation de cette eau de source qui a des qualités remarquables de par le sous-sol géologique de la région (eau de pluie filtrée par le grès de Luxembourg et retenue par une nappe d'argile).

Les captages des sources sont souvent implantés à proximité des villages ou dans le village en ce qui concerne Septfontaines, ce qui rend nombreuses zones bâties comprises dans le rayon de protection défini par la loi. Les constructions qui s'y rapportent, semblent extérieurement en bon état d'entretien.

Les conduites sont enterrées et longent en partie la vallée de l'Eisch principalement le long du CR 105 allant de la « Simmerschmelz » au « Fockenmillen » sur le territoire communal de Koerich.

Deux réservoirs enterrés sont présents sur la commune, l'un à Greisch et le second à Roodt.

Le village de Septfontaines est alimenté par une station de pompage (station hydrophore) SES située au centre du village. Une deuxième petite station de pompage se situe Griefgeshiel pour alimenter la dernière maison dans cette rue. Un projet de raccordement du village de Septfontaines par gravité naturelle à partir du réservoir de Greisch est en cours, rendant le village indépendant d'éventuelles coupures électriques. Le renouvellement du réseau d'eau potable Kierchewee, Waldhiel et Um Wäschbuer est en cours et sera terminé en 2014.

Village	Consommation moyenne par village et jour (moyenne sur 4-5 ans)	
• Roodt avec sources	41,60	m ³ /j
• Greisch	46,48	m ³ /j
• Simmerschmelz total	33,68	m ³ /j
Camping (2*10,26 m ³ /d)	20,52	m ³ /j
Hof	0,67	m ³ /j
Simmerfarm	12,49	m ³ /j
• Simmern	77,54	m ³ /j

Tableau 21 : Consommation moyenne par jour et par village dans la commune de Septfontaines 2004-05

Sources : Travaux de fin d'étude 2004-2005 Fabien BOLZAN et André KALUZA

Simmerschmelz, Simmerfarm et Simmerhof sont raccordés, depuis 2010, à la conduite d'eau potable du réseau de Roodt.

Le village de Greisch est alimenté à partir du bassin au nord du village d'une capacité de 230 m³. Le bassin est alimenté par la station de pompage Leesbach qui alimente également le restaurant à cet endroit. La capacité du bassin de Greisch est jugée haut par rapport à la consommation des habitants du village (temps de renouvellement 4 à 5 jours). Le réseau d'eau de Greisch a été renouvelé en 2010/2011.

Le village de Roodt est alimenté à partir du bassin d'eau situé au Kareschbiereg. Afin d'augmenter la pression une station hydrophore se situe également près de ce bassin.

Conclusion : En cas de panne d'électricité, le village de Septfontaines n'est plus alimenté en eau. Dans l'étude de fin d'étude de Kaluza un raccordement de Septfontaines au bassin de Greisch est proposé. En temps de consommation normale la capacité de ce réservoir est suffisante. Cependant en tenant compte de l'augmentation de la consommation d'eau potable (horizon 2025) le bassin de Greisch devra être agrandi.

La consommation moyenne journalière par village (en m³)

	Semestre 1	Semestre 2	Total Année	par jour
Greisch	8666	7630	16296	44,6
Roodt	8939	10878	19817	54,3
Septfontaines	12010	12899	24909	68,2

Tableau 22 : Consommation eau 2011

	Semestre 1	Semestre 2	Total Année	par jour
Greisch	6676	5919	12595	34,5
Roodt	10390	9627	20017	54,8
Septfontaines	13740	16534	30274	82,9

Tableau 23 : Consommation eau 2012

3.9.6. Les eaux usées / l'assainissement

Le Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest (SIDERO) est le gestionnaire du réseau des eaux usées de la commune de Septfontaines.

Dans sa majeure partie, le réseau d'assainissement est distribué en réseau unique.

Dans le cadre de la centralisation de l'épuration des eaux usées de l'Eisch moyenne, les eaux usées des localités de Septfontaines, Greisch, Simmerschmelz, Simmerfarm et Roodt ont été raccordées par une conduite de refoulement à la nouvelle station d'épuration de Dondelange.

Les travaux en cours ou projetés ont pour but une élimination conséquente des eaux superficielles des surfaces tributaires externes encore reliée aux réseaux mixtes et permettre ainsi de réduire l'afflux d'eaux claires dans la conduite de refoulement.

Les textes suivants ont été écrits sur base de l'étude générale du réseau d'assainissement des localités de Septfontaines, Roodt et Greisch, élaborée par les bureaux Dahlen, Schroeder & Associés Ingénieurs-conseils de mai 2004 et les Plans Schroeder & Associés, des canalisations projetées à Septfontaines (Kierchewee, Waldhiel et Um Wäschbuer) de janvier 2013 et à Roodt (Nouspelterstrooss) de juin 2012.

Village de Septfontaines

Infrastructures d'assainissement existantes

Le réseau de canalisation de la localité de Septfontaines comprend environ 4,7 km de conduites, dont 3,3 km de conduites d'eaux mixtes, 1,0 km de conduites d'eaux pluviales et 0,4 km de conduites d'eaux usées.

L'axe principal de canalisation pour les eaux pluviales (en partie sous Arelerstrooss), traverse la localité pour se déverser dans l'Eich au niveau du croisement de Mierscherstrooss, Arelerstrooss et Kierchewee. Cet axe reprend les eaux superficielles des lieux-dits "Luxbierg" et Arelergrond".

Le second axe de canalisation d'eaux pluviales se situe entre le camping 'Op der Ho' et le bassin d'orage Mierscherstrooss. Cet axe reprend les eaux superficielles des lieux-dits "Griegtgeshiel" et "Méinsch Schleid".

Le troisième axe (de quelques mètres de longueur) situé à côté du pont sur l'Eisch en bordure de la rue Laangefuert. Cet axe reprend les eaux superficielles de la rive droite de l'Eisch, qui forment un ruisseau dans la prairie pour aboutir dans la canalisation se déversant dans l'Eisch.

Infrastructures d'assainissement projetées

Le remplacement, respectivement la pose de canalisation d'eaux mixtes et la pose d'une canalisation d'eaux pluviales dans les rues Kierchewee, Waldhiel et Um Wäschbuer est en cours de réalisation, fin des travaux prévus en 2014.

Village de Greisch

Infrastructures d'assainissement existantes

Le réseau de canalisation de la localité de Greisch comprend environ 3,1 km de conduites, dont 2,3 km de conduites d'eaux mixtes (renouvelé en 2011) et 800 m de conduites d'eaux pluviales.

Infrastructures d'assainissement projetées

Néant.

Village de Roodt

Infrastructures d'assainissement existantes

Le réseau de canalisation de la localité de Roodt comprend environ 2,15 km de conduites, dont 2,1 km de conduites d'eaux mixtes, 250 m de conduites d'eaux pluviales et 250 m de conduites d'eaux usées.

Seule la cité des Roses est assainie par un système séparatif comprenant une canalisation d'eaux pluviales se déversant dans l'Eisch et une canalisation d'eaux usées.

Infrastructures d'assainissement projetées

Le remplacement de la canalisation d'eaux mixtes et la pose d'une canalisation d'eaux pluviales Nospelterstrooss est en cours de réalisation.

Les eaux superficielles en provenance des surfaces tributaires externes seront déviées par l'intermédiaire de fossés ouverts, respectivement par un tuyau vers l'Eisch.

Hameau aux lieux-dits « Simmerschmelz » et « Simmerfarm »

Le réseau de canalisation aux lieux-dits « Simmerschmelz » et « Simmerfarm » est uniquement constitué de canalisation d'eaux usées.

3.9.7. La qualité des eaux de surface résultant de l'assainissement

Suivant le rapport du Plan de gestion (mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau) l'Eisch quant à son état écologique est jugé satisfaisant (évaluation de l'état écologique).

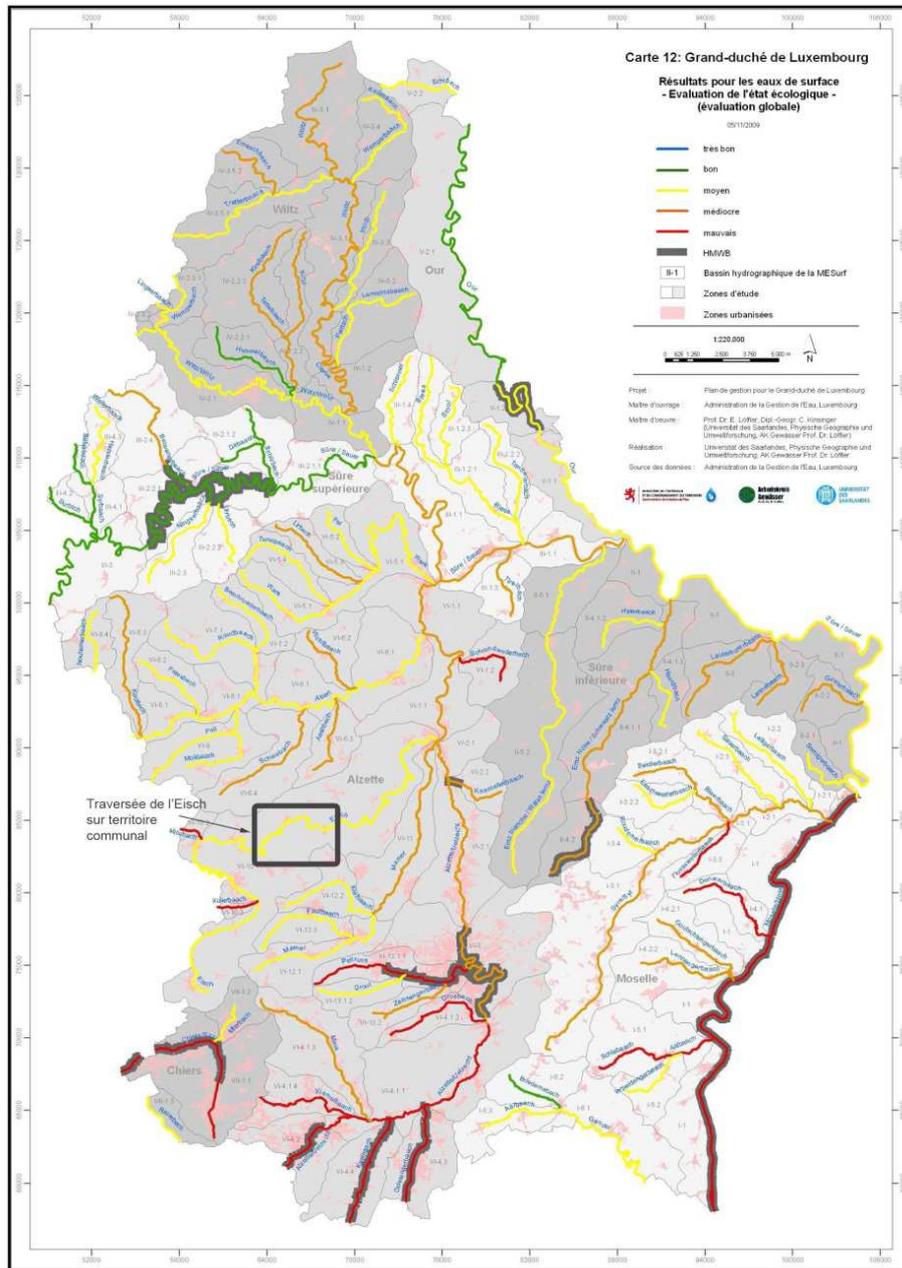


Figure 47 : Résultats pour les eaux de surface Evaluation de l'état écologique AGE 11/2009

Source : Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg

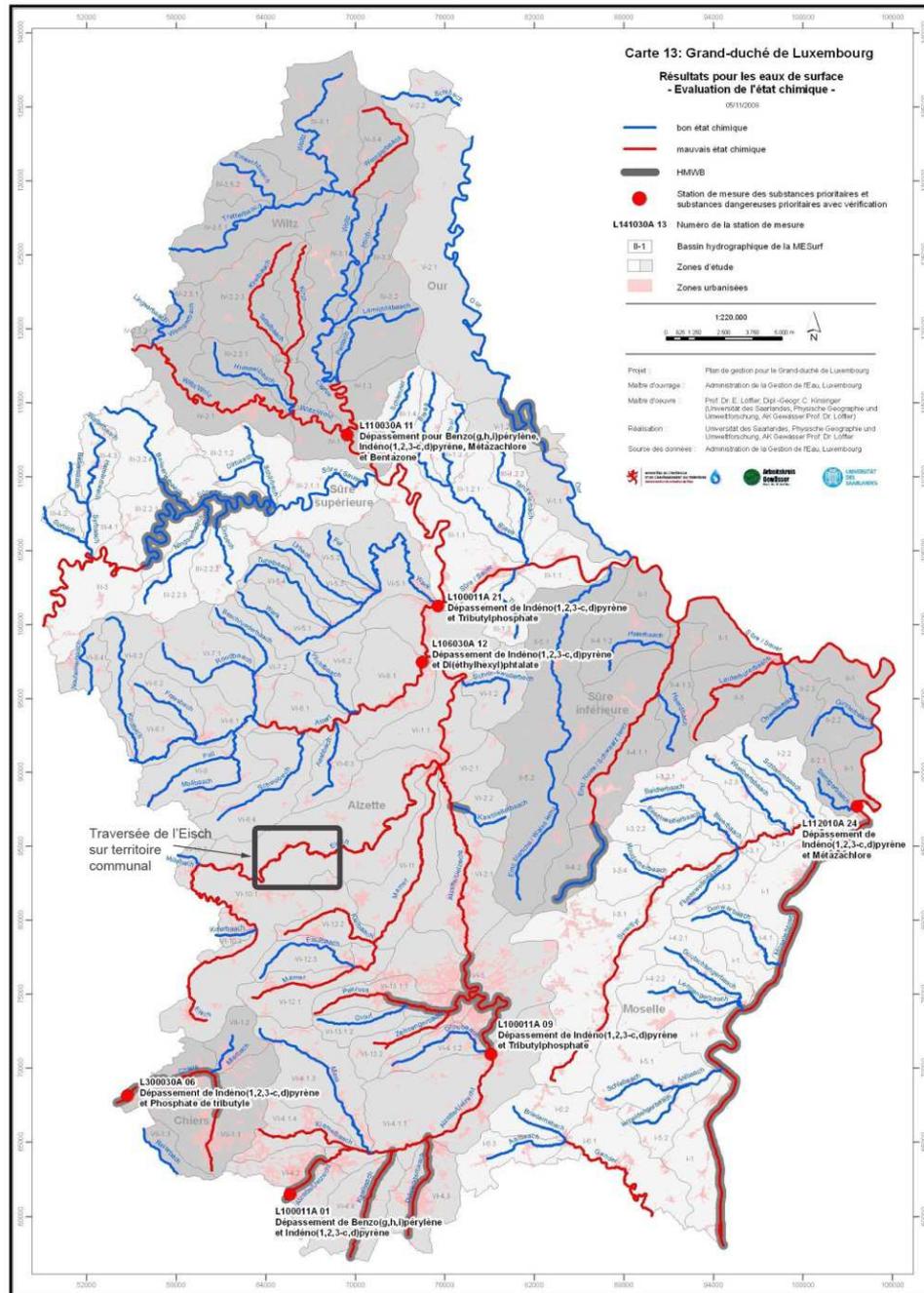


Figure 48 : Résultats pour les eaux de surface Evaluation de l'état chimique AGE 11/2009

Source : Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg

Remarques : La qualité chimique de l'eau de l'Eisch est qualifiée comme mauvaise.

MESurf VI-10.1 Eisch (Mersch / Steinfort)		
Mesures fondamentales		
Directive	Déficit	Mesure
Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (91/271/CEE)	Directive non observée: les stations d'épuration de Clemency et Steinfort ne correspondent plus à l'état de la technique	Modernisation des réseaux d'assainissement, construction de la station d'épuration de Steinfort, construction du collecteur principal de Clemency-Steinfort et raccordement à la station d'épuration
	Directive non observée: la localité de Dondelange n'est pas raccordée	Construction de la station d'épuration de Dondelange et raccordement de la localité
	Directive non observée: la zone industrielle de Grass n'est pas raccordée	Raccordement de la zone industrielle de Grass à une station d'épuration
		Concertation avec la Belgique (Waltzing)
Mesures complémentaires		
	Déficit	Mesure
Déficit biologique	Peuplement macrophytique moyen	Mesures hydromorphologiques et chimiques biologiquement efficaces
Déficit morphologique	Continuité écologique perturbée	Amélioration de la continuité écologique
Apports diffus et ponctuels (sources diffuses et ponctuelles)	Rejet de phosphore	Catalogue de mesures pour réduire les rejets d'origine agricole ainsi que les rejets issus des domaines publics et privés
Déficit chimique annexes VIII, IX, X, DCE	Rejets probables provenant de l'industrie	Contrôle des apports industriels
Pollution des eaux souterraines	Pollution par les pesticides	Catalogue de mesures pour réduire les rejets d'origine agricole
	Rejet de nitrates	
Estimation de l'atteinte des objectifs		Remarque / Justification du report de l'échéance
Bon état écologique	2021	cf. document "attribution détaillée des mesures"
Bon état chimique	2015	

Figure 49 : Mesures fondamentales et estimation de l'atteinte des objectifs Tronçon Eisch (Mersch / Steinfort)

Source : Mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau Plan de gestion pour le Grand-Duché de Luxembourg 2010

Remarques : La construction de la station d'épuration de Dondelange a été, depuis cette étude, réalisée et la localité raccordée à cette station.

3.9.8. Autres réseaux d'approvisionnement (énergie, communication)

Réseau d'électricité

Il n'y a pas de réseau d'électricité de haute tension sur le territoire communal de Septfontaines.

Seuls, les réseaux de basse et de moyenne tension (20 kV) desservent les lieux habités de la commune.

En ce qui concerne la distribution de l'électricité, le territoire communal de Septfontaines est séparé en deux parties.

Pour la partie concernant les villages de Septfontaines et de Greisch, le réseau électricité de moyenne tension est principalement aérien et soutenu par des poteaux de grande hauteur et se connecte aux lignes de haute tension 65 kV de Redange-Roodt et de Koerich-Redange.

La ligne électrique reliant le nouveau Hall Technique au centre du village est souterraine.

Pour la partie concernant le village de Roodt et les lieux-dits « Simmerschmelz » et Leesbach », le réseau électricité de moyenne tension est souterrain et se connecte à la ligne de haute tension 220 kV Heisdorf-Roodt.

N.B. Il n'y a pas sur le territoire communal de Septfontaines d'installations à énergie renouvelable hormis quelques maisons privées possédant des panneaux solaires.

Réseau de gaz

Sans objet

Réseau des Postes et Télécommunications (P&T)

Pour des raisons confidentielles, les services de l'Administration des Postes et Télécommunications (P&T) n'ont pas voulu transmettre d'informations concernant l'état, l'emplacement des câbles, les projets ou les problèmes éventuels du réseau.

NB : P&T et LuxGSM ont fusionné en Octobre 2013 pour donner le nom de POST Luxembourg.

Réseaux des télécommunications mobiles

Une antenne-relais, gérée par la firme LuxGSM est présente près du nouveau cimetière du village de Septfontaines à une distance d'environ 200 mètres du premier groupe d'habitations.

Une autre antenne-relais est installée près du terrain de football de Roodt.

NB : Une antenne-relais est présente sur la limite du territoire communal de Saeul.

Élimination des déchets

La société en charge de la collecte des déchets est la Société Intercommunale pour l'hygiène publique du canton de Capellen (SICA). La gestion et l'élimination des déchets sont gérées par le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures (SIDOR).

Projets et les études approuvés, en cours ou prévus

Une station d'épuration à Dondelange (Commune de Kehlen) a été achevée en 2010.



3.10. ENVIRONNEMENT NATUREL, HUMAIN ET PAYSAGE

☐ La géologie

Septfontaines appartient à la région du Gutland. La morphologie du Gutland est caractérisée par la succession, d’ouest en est, de plateaux délimités par quatre cuestas correspondant aux roches les plus dures des formations jurassiques et triasiques, cet ensemble présentant un pendage général vers le sud-ouest. Le réseau hydrographique y a entaillé des vallées parfois encaissées, caractérisées par des pentes localement accentuées.

La commune de Septfontaines est située au Nord du Gutland, là où les couches géologiques du Lias (Jurassique) constituent l’assise géologique, les couches géologiques du Keuper (Triassique), plus anciennes apparaissent uniquement au pied des versants de l’Eisch au niveau du village de Roodt.

Le grès du Luxembourg se retrouve entre 275 m et 350 m d’altitude, alors que les marnes et les calcaires du Strassen apparaissent sur le plateau au Nord Est de la commune.

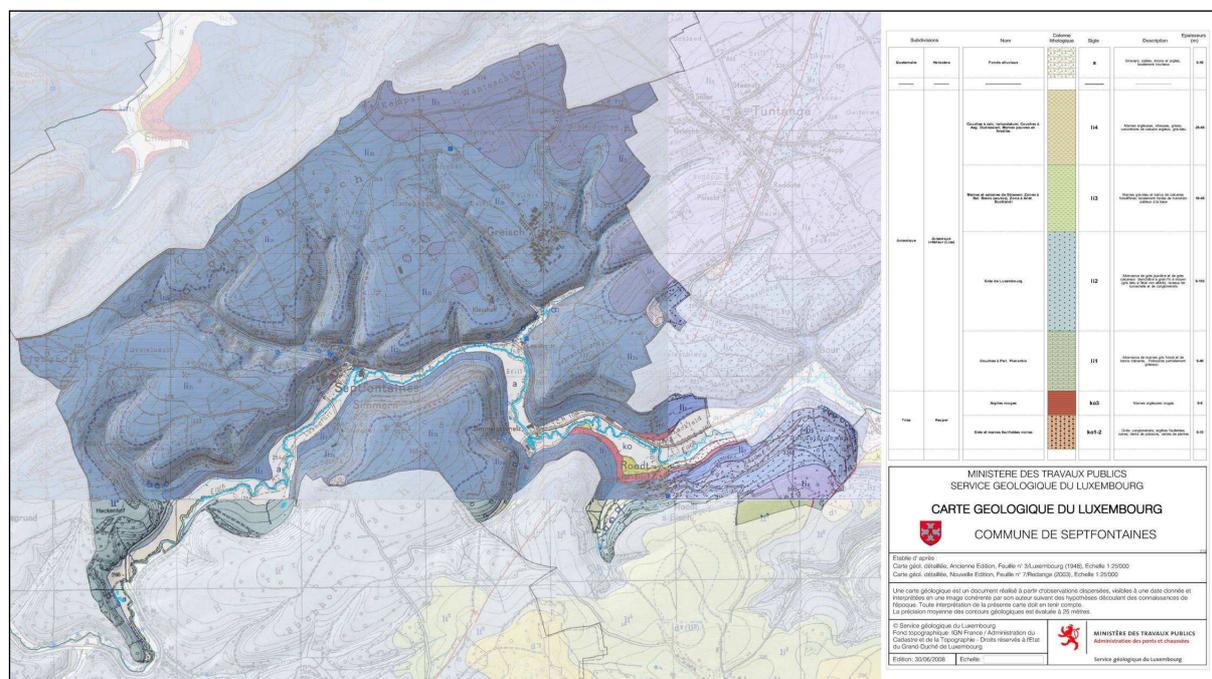


Figure 50 : Carte géologique du Grand-Duché Luxembourg. (MTP) Commune de Septfontaines

Les couches géologiques, des plus anciennes aux plus jeunes, sont composées de :

Keuper (formation Triasique)

Ko – Rhät- ‘Rhétien’

On distingue 2 couches différentes : inférieure ; constituée d’argile noire de constitution feuilletée, de grès et de conglomérats et supérieure ; constituée d’argile rouge vif et grasse (ko3)

Cette dernière couche apparaît sur les versants de la vallée à Roodt.

Ces argiles rouges nécessitent une attention particulière lors des constructions, car elles se révèlent très plastiques par rapport à l’humidité du sol.

Lias (formation Jurassique)

Li 1 – Pylonotenschichten- ‘Couches à psiloceras planorbe’

Alternance irrégulière de marne foncée et de bancs calcaires,

C’est à la limite entre ces marnes et calcaires et le grès du Luxembourg que se situent les sources. On retrouve ces couches au pied des versants de la vallée de l’Eisch et des vallées inférieures de ses affluents.

Li 2 – Luxemburger Sandstein- ‘Grès du Luxembourg’

Constitué d’un massif de grès de 110 m d’épaisseur, orienté nord-sud, il s’étend sur 80 km entre Bitburg/Südeifel et Hettange/France et s’élargit à 150 km entre le SudEifel et la Belgique.

Il s’agit d’une roche relativement homogène constituée de sable fin à moyen lié par du ciment carbonaté.

Sur les versants les plus riches en calcaire du Grès de Luxembourg, on retrouve les massifs forestiers de feuillus et sur les sols plus minéraux des plateaux, là où le calcaire a été lessivé, se situent les forêts de pin.

Le Grès est un énorme réservoir pour l’eau potable de dureté moyenne. Les couches sous-jacentes de marnes à psiloceras et des argiles rouges du rhétien constituent une couche imperméable parfaite, d’où jaillissent les nombreuses sources de la vallée de l’Eisch.

Li3 – Marnes et calcaires de Strassen (calcaire à Gryphées)

Il s’agit de marnes de couleur noir à gris foncé et de calcaires argileux de couleur bleu gris.

Ces couches de calcaire à gryphées contiennent également une nappe phréatique constante et suffisante pour alimenter les puits et les abreuvoirs des villages.

On les retrouve sur les plateaux au nord-est de la commune avec une épaisseur ne dépassant pas 80 cm. Cette géologie a donné naissance à des sols très fertiles occupés par des cultures ou des prairies exploitées plus intensivement.

Holocène (formation quaternaire)

a – Fonds alluviaux

Constitués de graviers, de sables ainsi que des limons et argiles, localement tourbeux. Ils se situent le long de l’Eisch et de ses affluents.

Relief

Au niveau national, le point culminant du pays se trouve à 559 mètres d'altitude près de Huldange Buurgplaatz dans la commune de Troisvierges, tandis que le point le moins élevé se situe à 133 mètres au confluent de la Moselle et de la Sûre, commune de Merttert.

Au niveau régional, Septfontaines fait partie de la région naturelle du plateau du Grès de Luxembourg.

Le relief de la commune de Septfontaines résulte de la qualité de son substrat géologique et de la présence de la vallée de l'Eisch qui traverse la commune d'ouest en est.

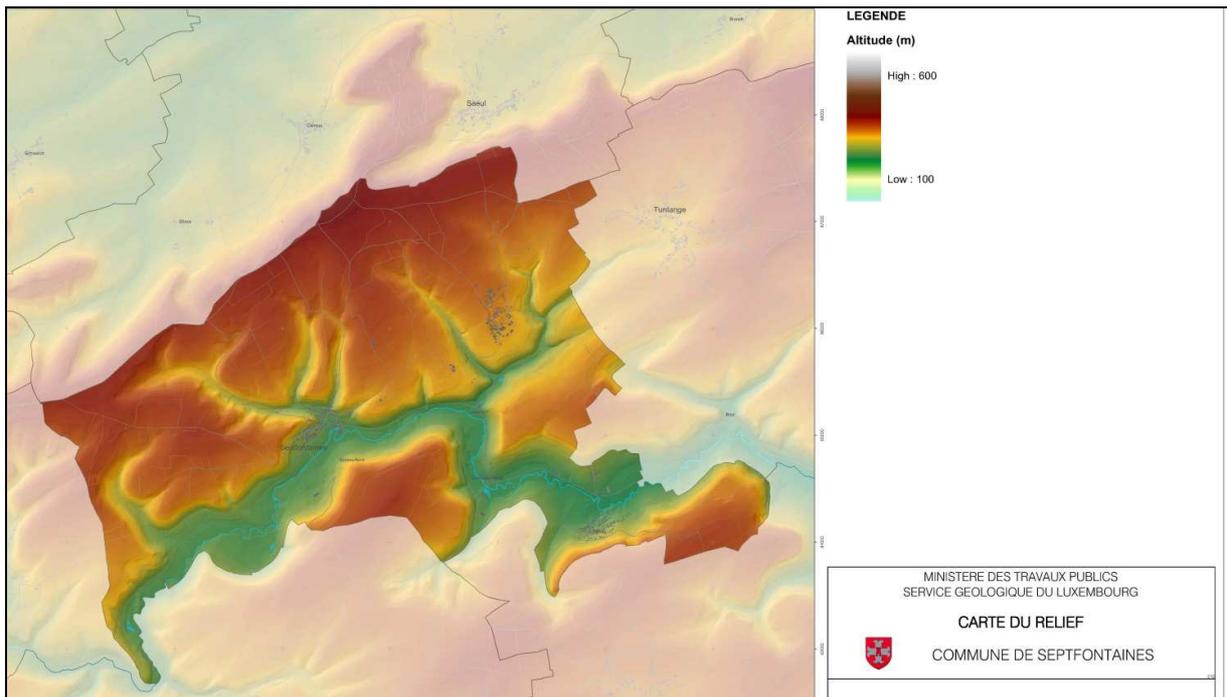


Figure 51 : Carte du relief Commune de Septfontaines MTP (@Service géologique du Luxembourg)

Le territoire de la commune est situé entre 245 m et 391 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

Le plateau fortement découpé par les vallées des affluents de l'Eisch domine le reste du territoire et se partage les surfaces entre forêts sur les versants et exploitations agricoles sur les surfaces moins pentues.

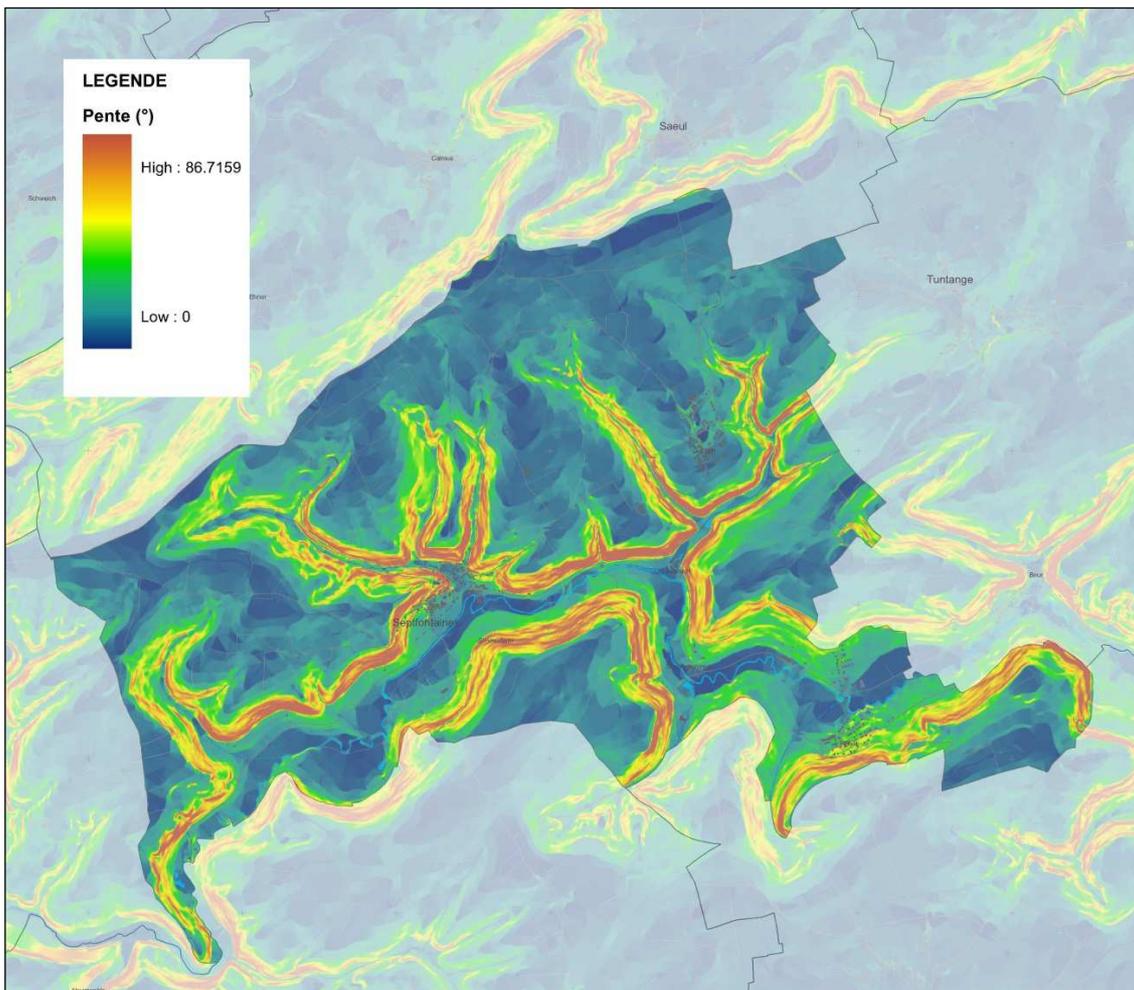


Figure 52 : Carte des pentes Commune de Septfontaines (©Service géologique du Luxembourg)

Les versants des plateaux du Grès de Luxembourg qui bordent la vallée de l'Eisch et des vallées adjacentes sont caractérisés par des affleurements rocheux et par des pentes marquées, occupées par la forêt.

L'Eisch passe régulièrement de 260 m à 245 m dans sa traversée du territoire communal. Elle s'écoule quelque 65-75 m en contrebas des points les plus élevés des versants escarpés qui la bordent au Nord comme au Sud.

Le plateau situé entre 318 m et 391 m se décline selon une pente Nord/Sud.

Les localités de Septfontaines, Roodt et Simmerschmelz se sont développées au pied des versants et dans la vallée de l'Eisch. Tandis que Greisch se développait sur le plateau.

En conclusion, le relief est à considérer comme un élément contraignant qui détermine de réelles limites physiques au développement spatial d'une partie des villages.

Les versants à fortes pentes devront rester occupés par les forêts et les fonds de vallées inondables par la forêt alluviale et les prairies, d'où la limitation du développement spatial de Septfontaines, Roodt et Simmerschmelz. Seul, le village de Greisch situé sur le plateau n'a pas la contrainte de la topographie pour son développement spatial.

☐ Sols

Les sols dans la commune de Septfontaines sont pour la majeure partie des sols sableux, ou limono-sableux bien drainants. La vallée de l'Eisch est constituée de sols alluviaux ou colluviaux. Au Nord-Est, se situent des sols argileux lourds.

☐ Aptitude des sols

Les sols alluviaux de la vallée de l'Eisch sont les plus riches et les moins sujets au dessèchement. La plupart des autres sols sont des sols sableux à limono sableux, moins riches et plus sujet au dessèchement. Les prairies, labours et les forêts se répartissent principalement suivant la pente des terrains.

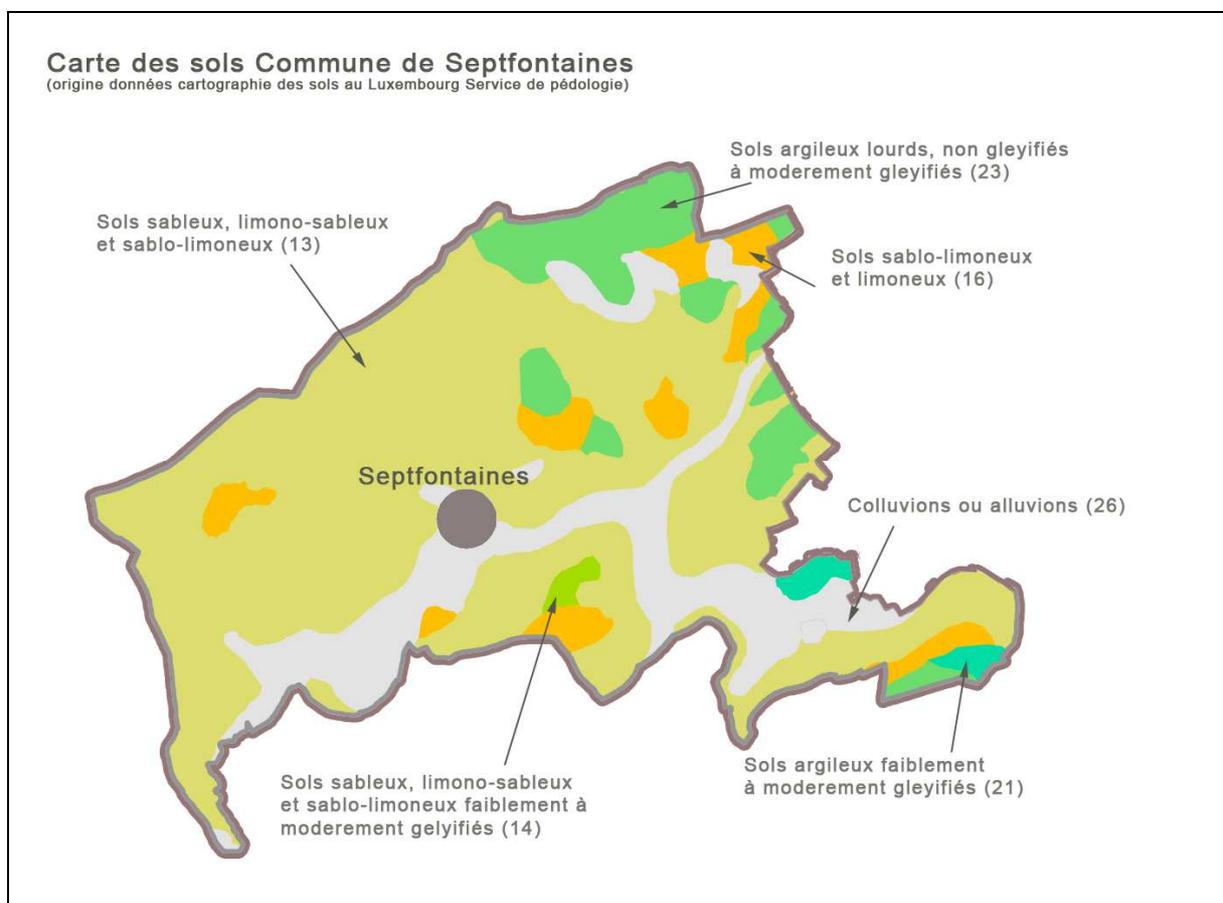


Figure 53 : Carte des sols Laboratoires de contrôle et d'essais Service de pédologie

☐ Climat

Données climatiques générales

Le climat du Grand-Duché de Luxembourg est largement influencé par les circulations atmosphériques en provenance de l’océan Atlantique. En conséquence, il bénéficie d’un climat de type océanique, avec des températures relativement douces en hiver et des étés caractérisés par des températures plutôt tempérées. Néanmoins, ce climat subit de temps en temps une dégradation continentale, causant des conditions météorologiques beaucoup plus extrêmes et marquées notamment soit par des températures froides en hiver, soit par des températures très élevées en été.

Précipitations

A l’échelle annuelle, les cumuls de précipitations (837 mm/an sur la période 1971-2000) sont caractérisés par un fort gradient ouest est induit par les obstacles orographiques tels que le massif ardennais ou les côtes de Moselle.

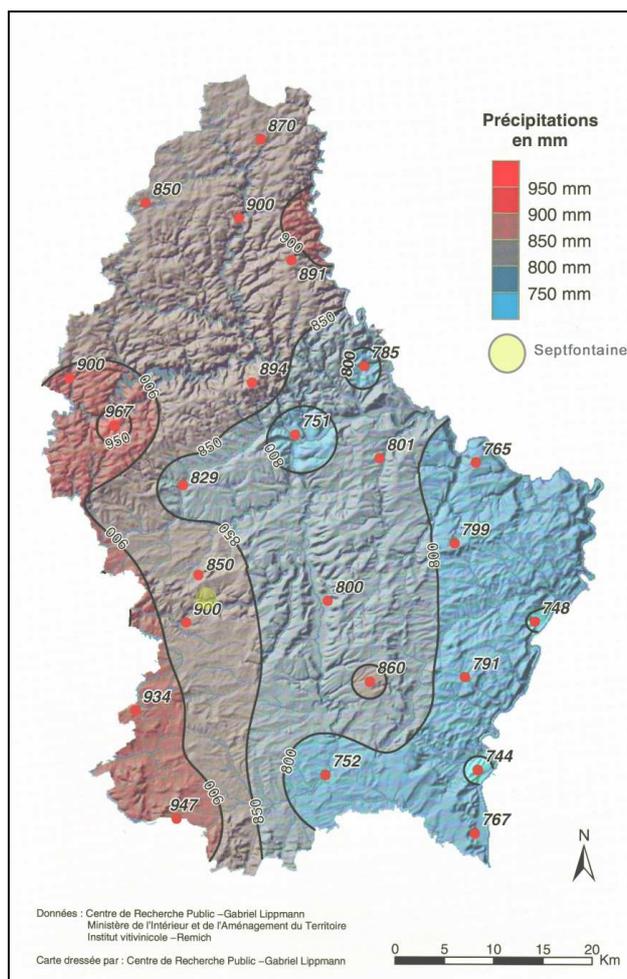


Figure 54 : Cumuls annuels de précipitations. Normale 1971-2000)

Sources : Centre de Recherche Public – Gabriel Lippmann

Ce gradient Ouest / Est ne s'exprime par ailleurs que durant les mois d'hiver, lorsque les flux atmosphériques d'ouest prédominent. En été, les épisodes convectifs occasionnent des champs pluviométriques moins bien structurés.

Températures

Pour le grand-duché de Luxembourg, la température journalière maximale culmine à près de 25° C en été (Normale 1971-2000), tandis que la température minimale est d'environ -2,5° C en hiver (Normale 1971-2000).

La répartition spatiale des températures est influencée par le relief, bien que dans des proportions bien moindres que les précipitations. Ainsi, les températures sont toujours légèrement inférieures dans la partie septentrionale du pays, tandis qu'elles sont légèrement supérieures dans le sillon mosellan.

Données climatiques locales

La moyenne des précipitations annuelles pour la région (station pluviométrique de Koerich) se situe entre 850 et 950 mm, soit une valeur assez élevée pour le Luxembourg.

La température moyenne varie de -1° à 1,5° en janvier et de 16° à 19° en juillet.

Au niveau de la commune de Septfontaines des différences climatiques locales résultent de la géomorphologie (vallées et plateau) et de la végétation (forêts et agriculture).

Dans les fonds de vallée, l'accumulation d'air froid par nuit claire abaisse la température minimale.

Sur les versants à exposition sud, la température sera plus élevée que sur les versants exposés au Nord.

Sur les plateaux, l'exposition aux vents sera plus grande que dans la vallée.

Ces différences sont atténuées par le massif forestier du territoire communal qui joue un rôle régulateur du climat en modifiant les écarts de température, l'humidité de l'air et les mouvements de celui-ci (atténuation de l'accumulation d'air froid dans la vallée, étés moins chauds et protection contre les vents dominants sur le plateau).

Changement climatique

(Sources : Atlas climatique de grand-duché de Luxembourg, Musée national d'histoire naturelle 2005)

Le changement climatique que l'on vit actuellement est qualifié 'd'anthropique' par rapport aux variations climatiques du passé. En effet, l'émission de gaz à effet de serre depuis plus de deux siècles, est de plus en plus accusée d'être à l'origine d'un réchauffement de l'atmosphère à l'échelle planétaire ; réchauffement dont l'existence ne fait en lui-même d'ailleurs plus guère de doute (Drogue et al. 2005a et 2005b).

A l'échelle du Grand-Duché de Luxembourg de multiples études menées au cours des dernières années sur des séries de variables climatiques diverses ont permis de mettre en évidence certaines tendances, dont l'impact se fait dorénavant sentir au niveau des hydro systèmes.

Températures hivernales en hausse d'une part, pluies hivernales en hausse d'autre part, sont autant d'évolutions qui ont déjà eu en partie des conséquences sur nos ressources en eau (Droque et al. 2005a et 2005b ; Pfister et al. 2000, 2004 et 2005).

Avec des pluies hivernales plus abondantes, mais également concentrées sur des périodes pluvieuses plus courtes et plus intenses, les débits de pointe des cours d'eau sont en constante augmentation depuis près de deux décennies.

La persistance de semestres estivaux plus secs et plus chauds, combinés à des périodes pluvieuses plus intenses, entraîne depuis quelques années un déséquilibre au niveau de l'approvisionnement des ressources en eaux souterraines, conduisant à une baisse progressive des débits de multiples sources, Ces contrastes climatiques saisonniers plus marqués ont également été à l'origine de plusieurs inondations hivernales majeures au cours des dix dernières années au grand-duché de Luxembourg.

3.10.1. Couverture végétale

Le territoire communal de Septfontaines couvre quelques 14,975 km², soit 0,58 % du territoire national. Selon la carte d'occupation biophysique du sol (carte OBS 1999 du Ministère de l'Environnement), le territoire communal est utilisé comme suit :

Occupation Biophysique du Sol 1999 Commune de Septfontaines (Ministère de l'Environnement)		
	Surface en m ²	
Plan d'eau	8.363	0,06%
Culture forestière, plantations arbustives, coupes rases, chablis	534.939	3,57%
Futaie de feuillus divers	4.785.857	31,96%
Forêt mélangée (feuillus/résineux)	413.801	2,76%
Forêt résineuse	1.363.005	9,10%
Surfaces rudéralisées et friches sur sols secs à frais, landes, sols nus	13.128	0,09%
Terres agricoles, cultures annuelles, horticulture, pépinières, arbres de Noël	2.561.264	17,10%
Vergers hautes tiges	51.887	0,35%
Prairie humide, roselière	80.587	0,54%
Prairie mésophile	4.259.011	28,44%
Zone semi-urbaine, bâtiments, routes	765.368	5,11%
Cité jardinière, zones de verdure, terrain de sport, espace récréatif, cimetière	103.495	0,69%
Commune Septfontaines	14.975.357	100,00%

Tableau 24 : Occupation biophysique du sol Septfontaines ME1999

Ces chiffres indiquent, que 46,52 % du territoire sont destinés à l'activité agricole, 47,39 % sont occupés par les forêts et un peu plus de 5 % sont constitués de surfaces urbanisées.

Les terres agricoles sont utilisées à 63,3 % comme prairies et pâturages et à 36,7 % pour les labours.

Les forêts sont composées à 79 % de futaies feuillues de structure régulière. Ces futaies feuillues sont composées presque exclusivement de Hêtres.

Les futées résineuses, 21 % des forêts sont principalement constituées d'épicéas et de douglas.

Parmi les autres feuillus on trouve des essences typiques de milieux humides (aulne, charme et frêne). On trouve ainsi une parcelle de forêt alluviale à côté des étangs à Simmerschmelz et une bande arborescente étroite le long de l'Eisch, à dominance d'aulnes glutineux et de saules (vestige d'une forêt alluviale).

Les zones forestières assurent des fonctions primordiales, telles que protection des sols, maintien de la qualité des eaux de sources, régulation du climat local, protection contre l'exposition aux vents et zones de récréation. De plus elles présentent un attrait paysager majeur. Ces biotopes forestiers constituent une richesse économique et écologique importante pour la commune.

3.10.2. Cadastre des biotopes

Biotopes à l'extérieur des PAG

Un cadastre des biotopes en zone verte a été réalisé par la Station biologique Sicona sous contrat direct avec le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures.

Ce cadastre des biotopes renseigne essentiellement sur des biotopes rares et menacés dont l'identification sur le terrain est difficile ou ambiguë. Les biotopes tels que haies et arbres ainsi que les biotopes forestiers n'ont pas été reprises dans ce cadastre.

Les biotopes visés sont notamment :

- prairies à molinies,
- prairies maigres de fauche (catégorie A),
- prairies à *Caltha palustris* (catégorie A),
- pelouses sèches (tous les types) y compris formations de *Juniperus communis*,
- formations herbeuses à *Nardus*,
- landes,
- mares, marécages, marais, tourbières, couvertures végétales constituées par des roseaux ou de joncs, mégaphorbiaies des franges nitrophiles,
- sources,
- et vergers tels qu'ils sont définis par le Ministère de l'Environnement.

Les biotopes relevés sur les fonds situés à l'extérieur du PAG sont :

Commune	Geocode	Numéro	Type biotope	Catégorie	Surface (m2)
Septfontaines	BK_610109077	B77	3150	B	721
	BK_610109080	B80	3150	B	1224
		Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition			1945
Septfontaines	BK_610109036	B36	6430	B	617
	BK_610109037	B37	6430	B	481
	BK_610109040	B40	6430	B	268
	BK_610109041	B41	6430	B	471
	BK_610109043	B43	6430	B	537

		Mégaphorbiaies des franges nitrophiles			2374
Septfontaines	BK_610109010	B10	6510	A	1347
	BK_610109011	B11	6510	A	4921
	BK_610109012	B12	6510	A	2105
	BK_610109024	B24	6510	A	2712
	BK_610109003	B3	6510	A	1754
	BK_610109048	B48	6510	A	1629
	BK_610109006	B6	6510	A	1935
	BK_610109007	B7	6510	A	1090
	BK_610109075	B75	6510	A	2494
	BK_610109009	B9	6510	A	2189

		Prairies maigres de fauche			22176
Septfontaines	BK_610109004	B4	8220	B	107
	BK_610109005	B5	8220	C	145
	BK_610109008	B8	8220	C	47
	BK_610109082	B82	8220	B	121
	BK_610109088	B88	8220	C	40
		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique			460
Septfontaines	BK_610109018	B18	BK04	B	902
	BK_610109019	B19	BK04	A	1974
	BK_610109022	B22	BK04	A	797
	BK_610109029	B29	BK04	C	1141
	BK_610109033	B33	BK04	A	7896
	BK_610109039	B39	BK04	A	648
	BK_610109047	B47	BK04	A	2269
	BK_610109054	B54	BK04	A	1484
	BK_610109070	B70	BK04	A	910
	BK_610109079	B79	BK04	A	399
		Magnocariçaies			18420
Septfontaines	BK_610109081	B81	BK06	A	620
		Roselière, phragmitaie			620
Septfontaines	BK_610109001	B1	BK07	C	1571
	BK_610109002	B2	BK07	C	1488
	BK_610109049	B49	BK07	B	719
	BK_610109086	B86	BK07	C	447
	BK_610109087	B87	BK07	C	202
		Pelouse silicole			4427
Septfontaines	BK_610109023	B23	BK08	A	422
	BK_610109031	B31	BK08	B	1742
	BK_610109067	B67	BK08	B	346
	BK_610109084	B84	BK08	A	29
		Mare et étangs			2539
Septfontaines	BK_610109013	B13	BK10	A	1569
	BK_610109015	B15	BK10	A	1027
	BK_610109035	B35	BK10	A	1378
	BK_610109045	B45	BK10	A	1701
	BK_610109046	B46	BK10	A	3296
	BK_610109050	B50	BK10	A	1316

		Prairie humide (Calthion)			10287
Septfontaines	BK_610109014	B14	BK11	A	4050
	BK_610109017	B17	BK11	C	456
	BK_610109020	B20	BK11	B	3601
	BK_610109021	B21	BK11	B	1449
	BK_610109025	B25	BK11	C	208
	BK_610109026	B26	BK11	B	694
	BK_610109027	B27	BK11	B	354
	BK_610109030	B30	BK11	A	5684
	BK_610109032	B32	BK11	A	599
	BK_610109034	B34	BK11	A	4581
	BK_610109038	B38	BK11	B	927
	BK_610109042	B42	BK11	A	996
	BK_610109044	B44	BK11	A	662
	BK_610109071	B71	BK11	C	166
	BK_610109073	B73	BK11	C	956
	BK_610109076	B76	BK11	A	1374
	BK_610109083	B83	BK11	C	108
		Mares, marécages, marais, tourbières, couvertures végétales constituées par des roseaux ou de joncs.			26865
Septfontaines	BK_610109055	B55	BK05	A	
	BK_610109058	B58	BK05	A	
	BK_610109058	B58	BK05	A	
	BK_610109056	B56	BK05	A	
	BK_610109056	B56	BK05	A	
	BK_610109056	B56	BK05	A	
	BK_610109057	B57	BK05	A	
	BK_610109069	B69	BK05	A	
	BK_610109074	B74	BK05	A	
	BK_610109072	B72	BK05	B	
	BK_610109059	B59	BK05	A	
	BK_610109065	B65	BK05	B	
	BK_610109052	B52	BK05	A	
	BK_610109068	B68	BK05	B	
	BK_610109060	B60	BK05	B	
	BK_610109061	B61	BK05	A	
	BK_610109062	B62	BK05	A	
	BK_610109063	B63	BK05	B	
BK_610109064	B64	BK05	B		
BK_610109085	B83	BK05	B		
		Sources			
Septfontaines	BK_610109016	B16	BK09	A	10183
		Verger arbres haut-Tiges			10183

Tableau 25 : Biotopes Commune de Septfontaines Extérieur PAG Bureau Mersch 2013

▣ Les biotopes à l'intérieur des PAG

Village de Septfontaines

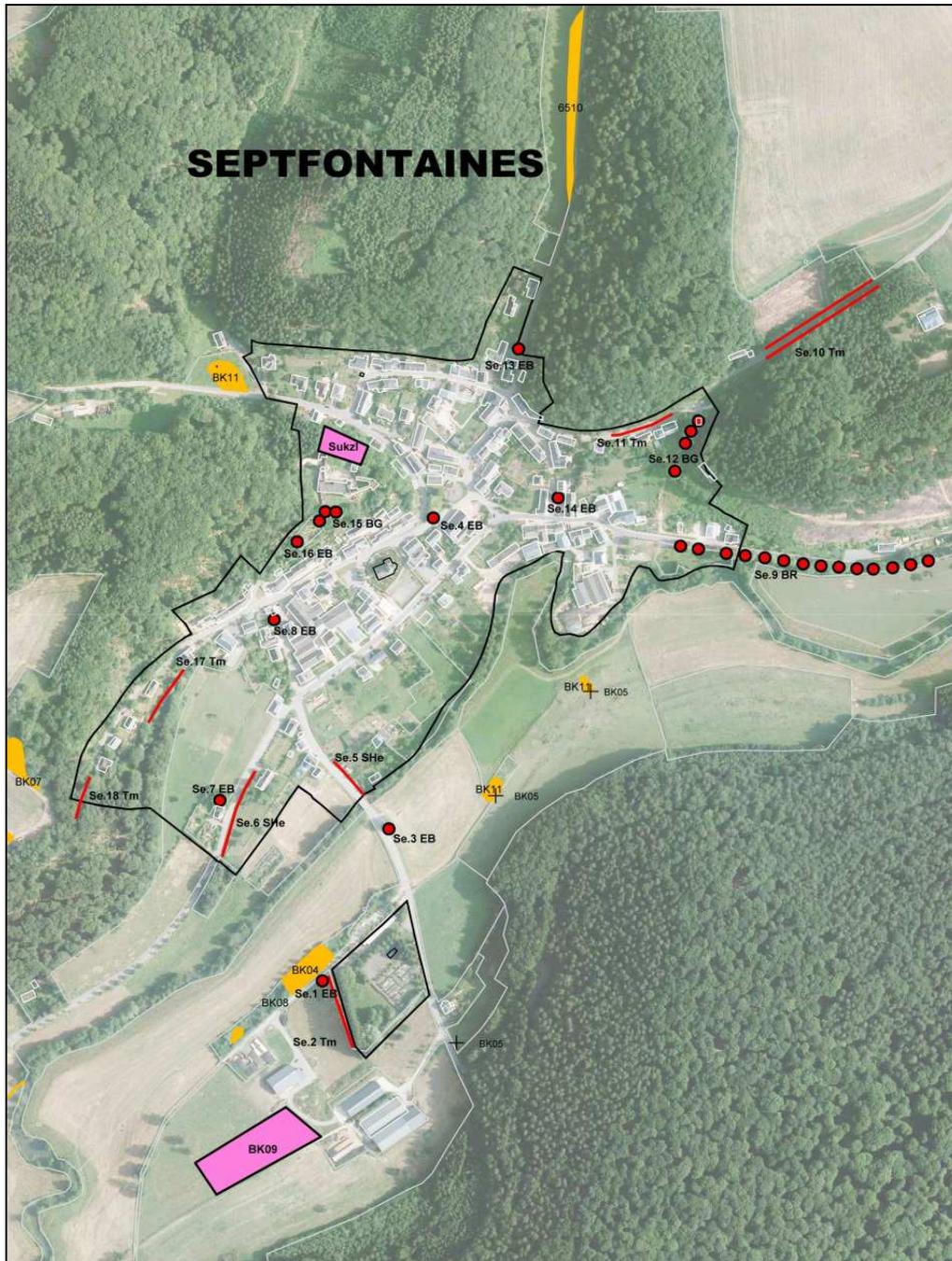


Figure 55 : Vue aérienne des biotopes de la localité de Septfontaines
Source : Bureau Mersch 2013

N° Biotope	Type de biotope	Dimensions	Espèces
Biotopes village Septfontaines			
Se.1 EB	Arbre solitaire	∅: 0,9 m	Populus nigra
Se.2 Tm	Mur sec	L: 85 m, h: 1 m	
Se.3 EB	Arbre solitaire	∅: 1,2 m	Fagus sylvatica
Se.4 EB	Arbre solitaire	∅: 0,8 m	Robinia pseudoacacia
Se.5 SHe	Haie taillée	L: 45 m, l: 0,8-2 m, h: 2-3 m	
Se.6 SHe	Haie taillée	L: 100 m, l: 0,7-1 m, h: 1,5-2 m	
Se.7 EB	Arbre solitaire	∅: 1,0 m	Juglans regia Inscrit au cadastre des arbres remarquables de l'ANF
Se.8 EB	Arbre solitaire	∅: 0,6 m	Juglans regia
Se.9 BR	Arbre rangée	∅: 0,6 - 0,8 m	Tilia spec.
Se.10 Tm	Mur sec	L: 260 m, h: 1 -2 m	
Se.11 Tm	Mur sec	L: 60 m, h: 1-4 m	
Se.12 BG	Arbre groupe	∅: 0,4 - 0,8 m	Fraxinus excelsior
Se.13 EB	Arbre solitaire	∅: 1,1 m	Aesculus hippocastanum
Se.14 EB	Arbre solitaire	∅: 0,7 m	Juglans regia
Se.15 BG	Arbre groupe	∅: 0,5 - 0,9 m	Fagus sylvatica
Se.16 EB	Arbre solitaire	∅: 0,9 m	Juglans regia
Se.17 Tm	Mur sec	L: 70 m, h: 1-2,0 m	
Se.18 Tm	Mur sec	L: 50 m, h:1-1,5 m	

Tableau 26 : Biotopes Septfontaines Commune de Septfontaines Intérieur PAG Bureau Mersch 2013



Figure 56 : Se. 7 EB



Figure 57 : Se. 14 EB

Village de Greisch

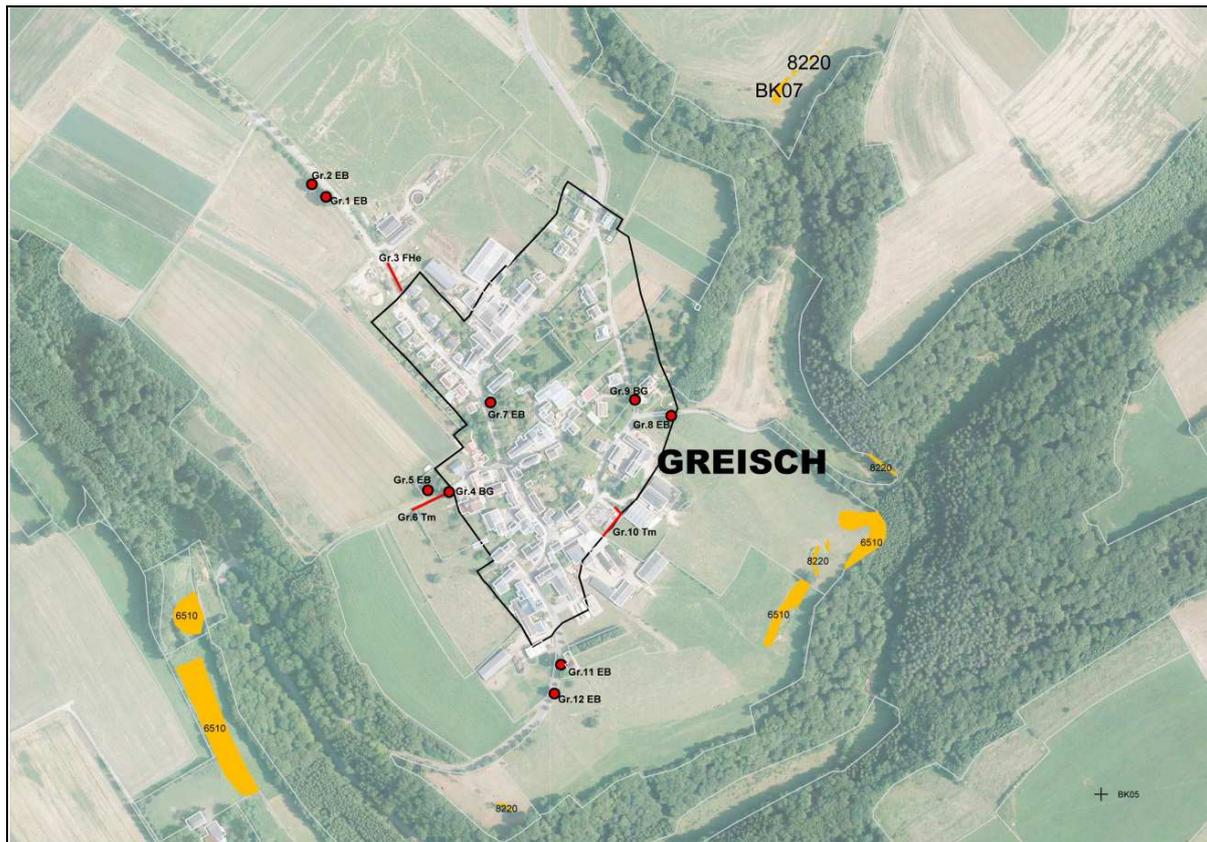


Figure 58 : Vue aérienne des biotopes de la localité de Greisch (Bureau Mersch 2013)

N° Biotope	Type de biotope	Dimensions	Espèces
Biotopes village Greisch			
Gr.1 EB	Arbre solitaire	∅: 1,2 m	Quercus robur
Gr.2 EB	Arbre solitaire	∅: 1,0 m	Quercus robur
Gr.3 Fhe	Haie libre	L: 40 m, l: 2 - 4 m, h: 3 - 5 m	
Gr.4 BG	Arbre groupe (2)	∅: 0,6 - 0,4 m	Carpinus betulus
Gr.5 EB	Arbre solitaire	∅: 0,7 m	Juglans regia
Gr.6 8Tm	Mur sec	L: 42 m, h: 1m	
Gr.7 EB	Arbre solitaire	∅: 0,8 m	Juglans regia
Gr.8 EB	Arbre solitaire	∅: 1,3 m	Quercus robur
Gr.9 BG	Arbre groupe (2)	∅: 0,7 - 0,8 m	Tilia spec.
Gr.10 Tm	Mur sec	L: 40 + 20 m, h: 1-2m	
Gr.11 EB	Arbre solitaire	∅: 1,2 m	Tilia platyphyllos Inscrit au cadastre des arbres remarquables de l'ANF
Gr.12 EB	Arbre solitaire	∅: 0,9 m	Tilia spec.

Tableau 27 : Biotopes Greisch Commune de Septfontaines Intérieur PAG (Bureau Mersch 2013)



Figure 59 : Gr. 1 EB

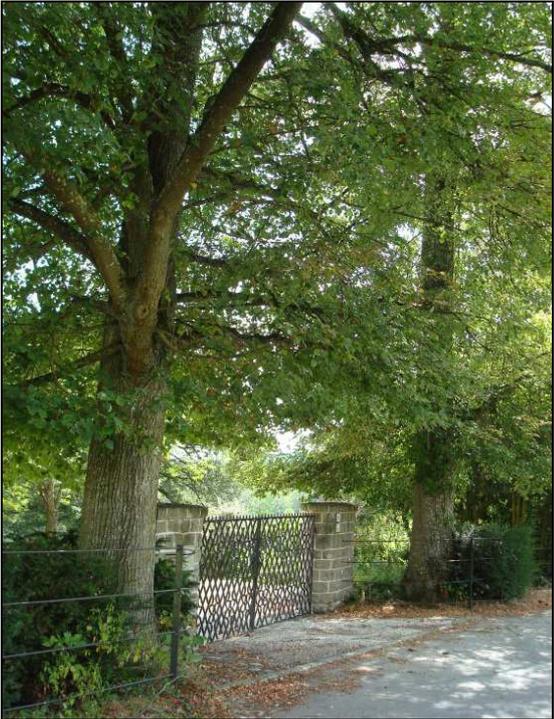


Figure 60 : Gr. 9 BG

Village de Roodt

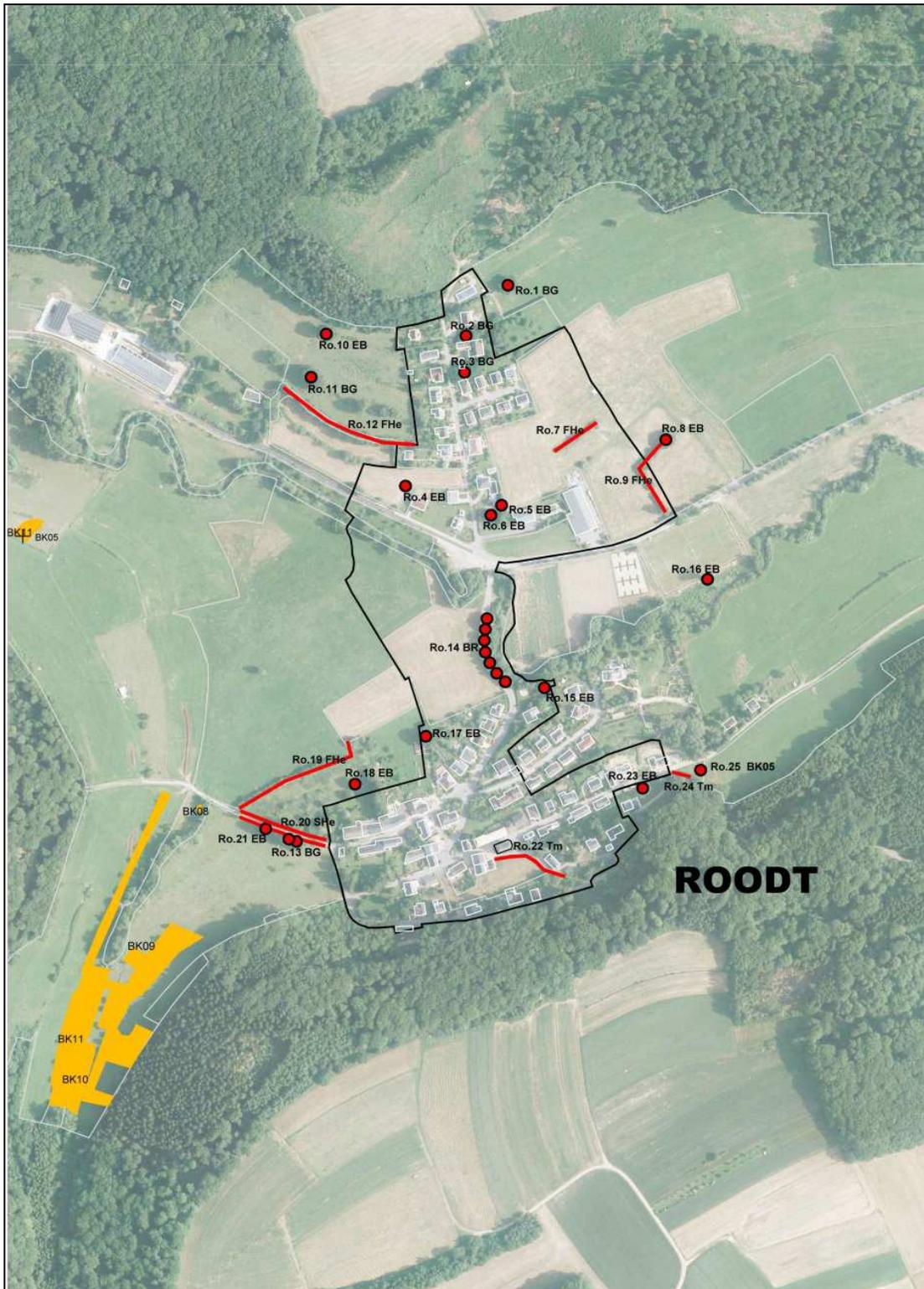


Figure 61 : Vue aérienne des biotopes de la localité de Roodt (Bureau Mersch 2013)



N° Biotope	Type de biotope	Dimensions	Espèces
Biotopes village Roodt			
Ro.1 BG	Arbre groupe (3)	Ø: 0,4 - 0,6 m	Quercus robur
Ro.2 BG	Arbre groupe (3)	Ø: 0,5 - 0,7 m	Quercus robur
Ro.3 BG	Arbre groupe (2)	Ø: 1,2 - 1,3 m	Quercus robur
Ro.4 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,4 m	Crataegus spec.
Ro.5 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,6 m	Juglans regia
Ro.6 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,7 m	Fagus sylvatica 'purpurea'
Ro.7 FHe	Haie libre	L: 55 m, l: 4-8 m, h: 4-10 m	
Ro.8 EB	Arbre solitaire	Ø: 1,0 m	Quercus robur
Ro.9 FHe	Haie libre	L: 100 m, l: 4-8m, h: 4-10 m	
Ro.10 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,8 m	Quercus robur
Ro.11 BG	Arbre groupe (2)	Ø:0,7 - 0,8 m	Quercus robur
Ro.12 FHe	Haie libre	L: 170 m, l: 4-8m, h: 5-12m	
Ro.13 BG	Arbre groupe (3)	Ø: 0,7 - 0,9 m	Populus nigra
Ro.14 BR	Arbre rangée	Ø: 0,6 - 0,6 m	Tilia spec.
Ro.15 EB	Arbre solitaire	Ø: 1,5 m	Quercus robur
Ro.16 EB	Arbre solitaire	Ø: 1,0 m	Quercus robur
Ro.17 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,8 m	Quercus robur
Ro.18 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,8 m	Quercus robur
Ro.19 FHe	Haie libre	L: 160 m, l:4-8 m, h: 5-12 m	
Ro.20 SHe	Haie taillée	L: 2 x 100 m, l: 0,5-0,9 m, h :1,5 - 2 m	
Ro.21 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,8 m	Quercus robur
Ro.22 Tm	Mur sec	L: 85 m, h: 1-2 m	
Ro.23 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,7 m	Quercus robur
Ro.24 Tm	Mur sec	L: 20 m, h: 1m	
Ro.25 BK05	Source captée		

Tableau 28 : Biotopes Roodt Commune de Septfontaines Intérieur PAG (Bureau Mersch 2013)



Figure 62 : Ro. 14 BR

Hameau de Simmerschmelz et Simmerfarm



Figure 63 : Ro. 24 Tm

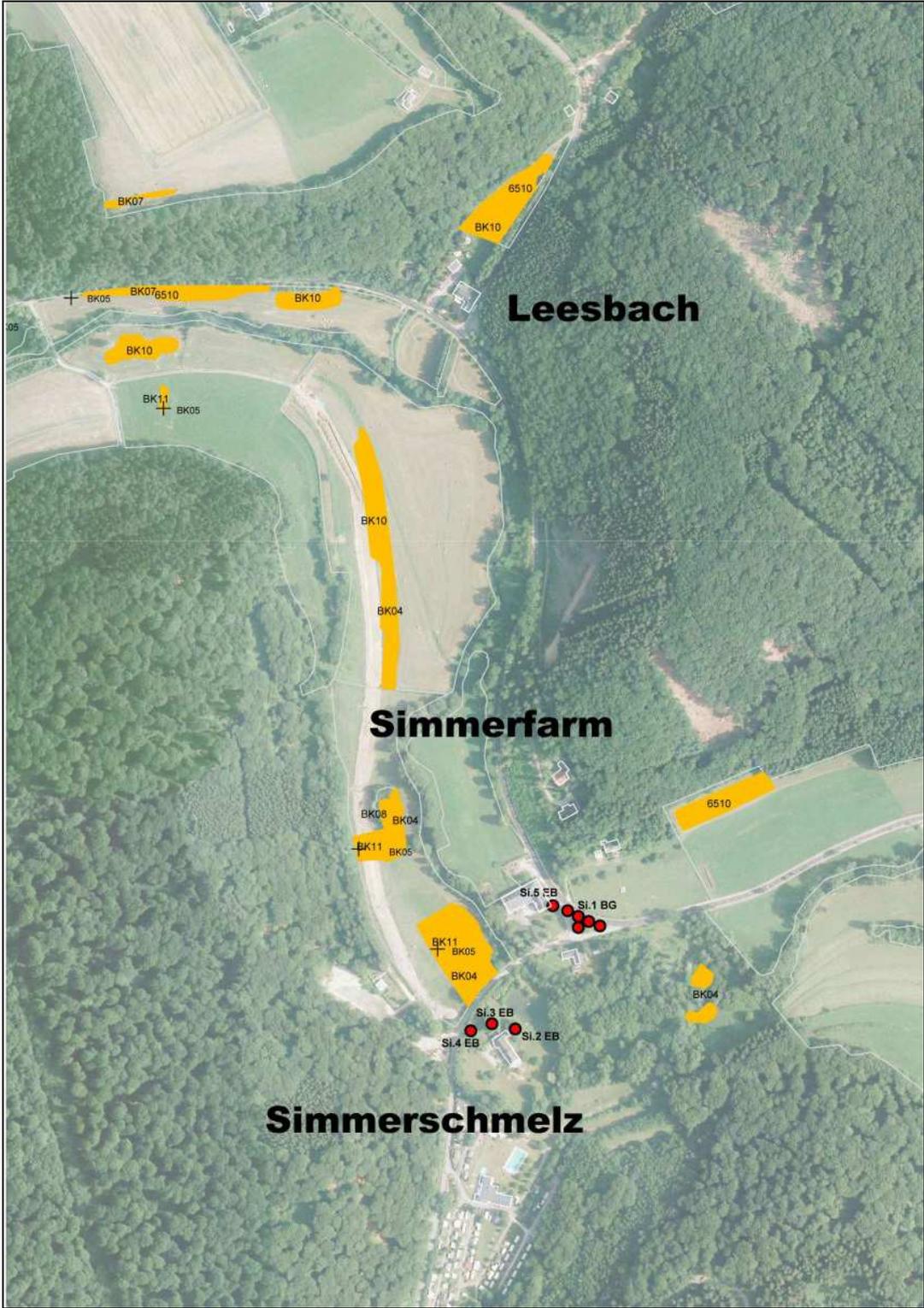


Figure 64 : Vue aérienne des biotopes au lieudit Simmerschmelz (Bureau Mersch 2013)

N° Biotope	Type de biotope	Dimensions	Espèces
Biotopes village Simmerschmelz - Simmerfarm			
Si.1 BG	Arbre groupe	Ø: 0,4 - 0,6 m	Tilia spec.
Si.2 EB	Arbre solitaire	Ø: 1,2 m	Acer pseudoplatanus Inscrit au cadastre des arbres remarquables de l'ANF
Si.3 EB	Arbre solitaire	Ø: 1,0 m	Aesculus hippocastanum
Si.4 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,8 m	Tilia spec.
Si.5 EB	Arbre solitaire	Ø: 0,8 m	Tilia spec.

Tableau 29 : Biotopes Simmerschmelz Commune de Septfontaines Intérieur PAG (Bureau Mersch 2013)



Figure 65 : Si. 3 EB



Figure 66 : Si. 2 EB (en arrière-plan)

3.10.3. Sites et espèces protégés ou à protéger

Sites protégés

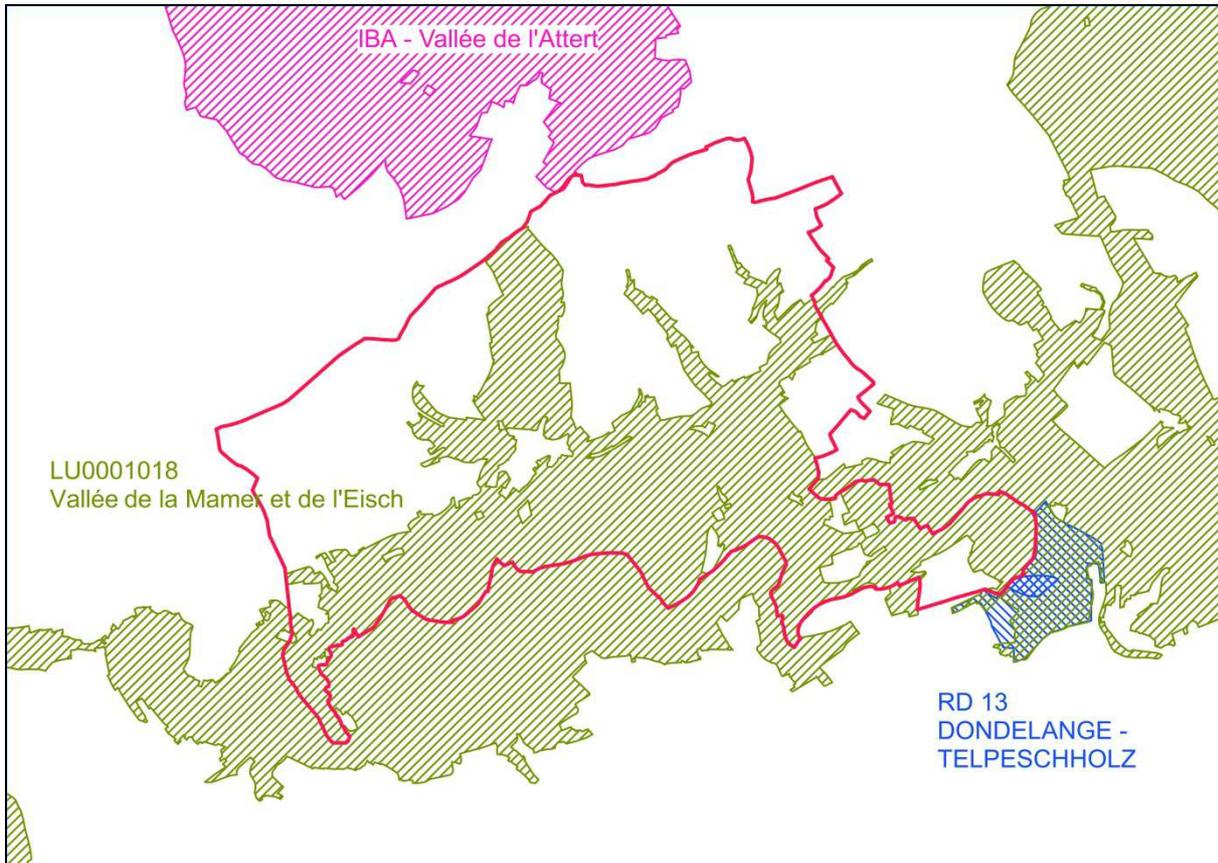


Figure 67 : Les Zones protégées dans la commune de Septfontaines (ME)

On compte sur le territoire communal de Septfontaines un site d'intérêt européen.

La zone "Habitat" LU0001018 Vallées de la Mamer et de l'Eisch, a été définie en application de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.

Elle couvre 6.818 ha dans les vallées de la Mamer et de l'Eisch, dont 715,85 ha sur la commune de Septfontaines (47,7 % du territoire communal).

La réserve naturelle RD 13 „Dondelange – Telpeschholz“ touche le territoire communal à l'est et le IBA (Important Bird Area) « Vallée de l'Attert » au nord.

La zone « Habitat » regroupe seize types d'habitats dont quatre prioritaires figurant dans l'annexe I de la directive.

Elle est particulièrement importante pour la conservation des forêts alluviales résiduelles, habitat prioritaire. En effet, selon la cartographie des biotopes, tous les habitats de ce type au Luxembourg sont présents sur ce site. L'aulnaie-frênaie mésotrophe et les ormaies-frênaies alluviales couvrent des surfaces relativement importantes par rapport aux surfaces couvertes par ces types d'habitats sur l'ensemble du pays (38,8% respectivement 28,6%).



On trouve également des sources pétifiantes avec formation de tuf, habitat prioritaire très rare dans le pays.

Remarques : Tuf calcaire poreux : au niveau de quelques sources non exploitées le calcaire de l'eau se dépose sur les plantes et les pierres formant des travertins de couleurs jaunes gris. Ce travertin poreux et pouvant atteindre une puissance de 5 m, constitue la roche la plus récente de la région. Leur rareté vaut à ces sites le statut de protection le plus élevé sur la liste européenne des habitats.

Parmi les habitats non prioritaires, citons les landes sèches à callune particulièrement bien représentées. D'après la cartographie des biotopes, 60% de la surface couverte par cet habitat dans le pays se trouve sur ce site. On trouve également des surfaces importantes de landes à callune dégradées. Ce site constitue donc un élément essentiel pour la conservation de ce type de lande.

La forêt de ravins, bien que de taille réduite, abrite un nombre important d'espèces rares.

Notons également l'existence de plusieurs grottes naturelles.

Principes de gestion

Les habitats inclus dans ce site révèlent une grande diversité.

Le site abrite des restes de prairies à molinie qui sont des témoins très importants de ce type de prairies jadis assez répandues sur les sols hydro-morphes. La plupart de ces parcelles font déjà actuellement l'objet de contrats d'extensification conclus avec les agriculteurs dans le cadre du programme pilote 'Nature 2000' du Ministère de l'environnement.

Les prairies mésophiles de fauche occupent encore une surface dans ce site. Leur gestion devrait passer par l'application de contrats d'extensification en collaboration avec les exploitants concernés.

Parmi les milieux forestiers, l'attention devra se porter sur les forêts alluviales encore bien représentées dans la région. Leur gestion devra faire primer l'optimisation des fonctions écologiques de ces milieux plutôt que les considérations économiques.

A noter également les très beaux échantillons d'autres types de forêts feuillues telles que la hêtraie à mélisse et la hêtraie à luzule blanche. La gestion à y appliquer devrait être fondée sur les principes d'une sylviculture proche de la nature. La possibilité de mettre sous réserve intégrale des parties représentatives de ces forêts devrait également être considérée.

Associations végétales d'intérêt communautaire suivant Annexe I de la Directive 92/43/CEE (Habitats naturels – Natura 2000) et leur répartition sur le territoire de la commune de Septfontaines :

- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion : comprenant les tronçons de l'Eisch sur sa traversée de Septfontaines et de Leesbach à Roodt.
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) : comprenant une parcelle sur la rive droite de l'Eisch à Septfontaines, des

parcelles sur la rive gauche l'Eisch à Leesbach, une parcelle sur la rive gauche du Leesbach à Leesbach et une parcelle sur la rive droite de l'Eisch à Simmerschmelz.

- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : situés sur le versant gauche de l'Eisch entre Septfontaines et Leesbach et sur le versant droit du Leesbach dans la boucle du CR112 venant de Greisch.
- 9110 - Hêtraies du Luzulo-Fagetum
- 9130 - Hêtraies du Asperulo-Fagetum
(Ces deux types de hêtraie se partagent l'ensemble de la forêt feuillue du territoire de la commune.)
- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli : une petite parcelle située le long du camping à Simmerschmelz est présente dans la commune.
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) : une parcelle de forêt alluviale située à côté des étangs à Simmerschmelz et une bande arborescente étroite sur les tronçons de l'Eisch.

3.10.4. Faune protégée

Cette région est avant tout très importante pour la conservation des chiroptères menacés. Au total, douze espèces de chauves-souris ont été observées sur le site, dont cinq sont visées à l'annexe II de la directive.

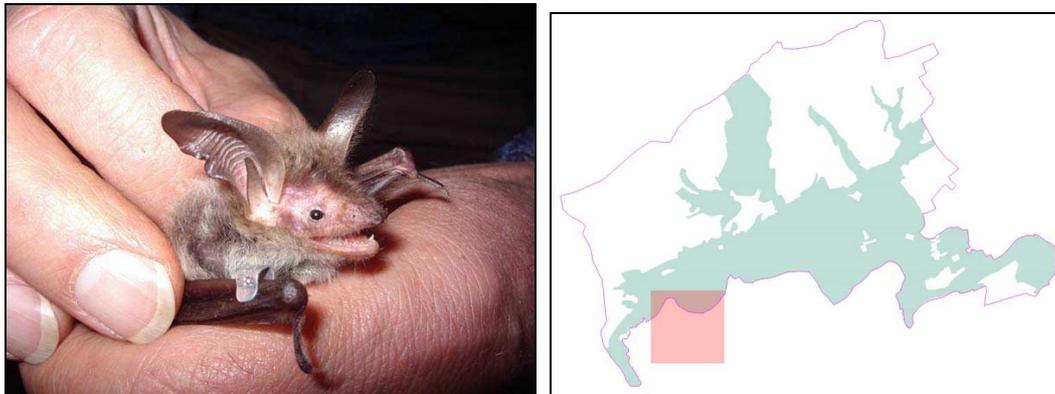
Le site contient aussi bien des sites d'hibernation que des colonies de reproduction, des gîtes d'accouplement, des sites de mâles, des sites de transit et constitue également un territoire de chasse privilégié.

Sur le territoire de la commune de Septfontaines les deux espèces suivantes d'intérêt communautaire suivant Annexe II de la Directive 92/43/CEE sont présentes :



***Myotis myotis* – (Großes Mausohr)**

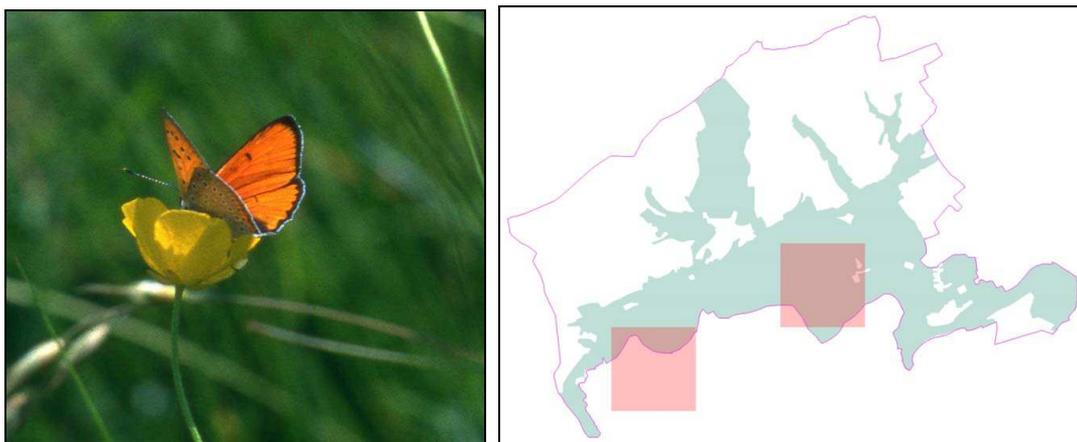
Photo: B. Gessner



***Myotis bechsteinii* – (Bechstein-Fledermaus)**

Photo: B. Gessner

Une troisième espèce animale d'intérêt communautaire suivant Annexe II de la Directive 92/43/CEE (Habitats naturels – Natura 2000) est le Grand cuivré (*Lycaena dispar*).

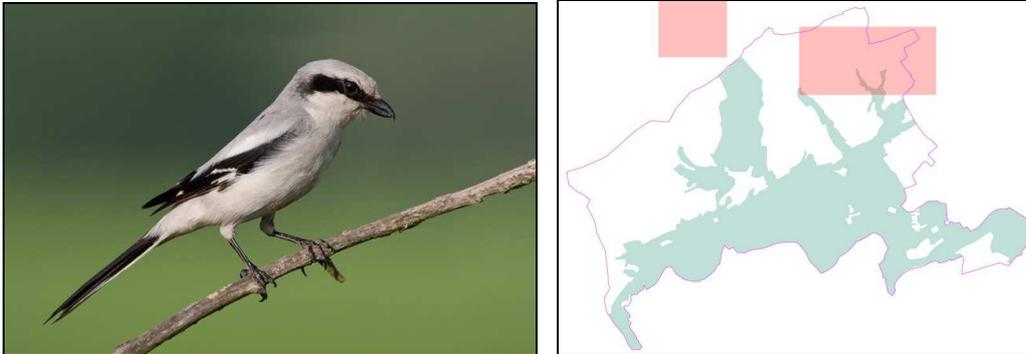


***Lycaena dispar* – (Grand cuivré - Großer Feuerfalter)**

Photo : K.-G. Gessner

En dehors de la présence de nombreuses espèces de chauves-souris, la zone « Habitat » héberge également un grand nombre d'espèces des listes rouges.

Les espèces “cibles” de la zone Habitat Vallée de la Mamer et de l’Eisch sont les deux milans (*Milvus milvus*, *M. migrans*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) et le Pie-grièche (*Lanius collurio*), tous nicheurs.

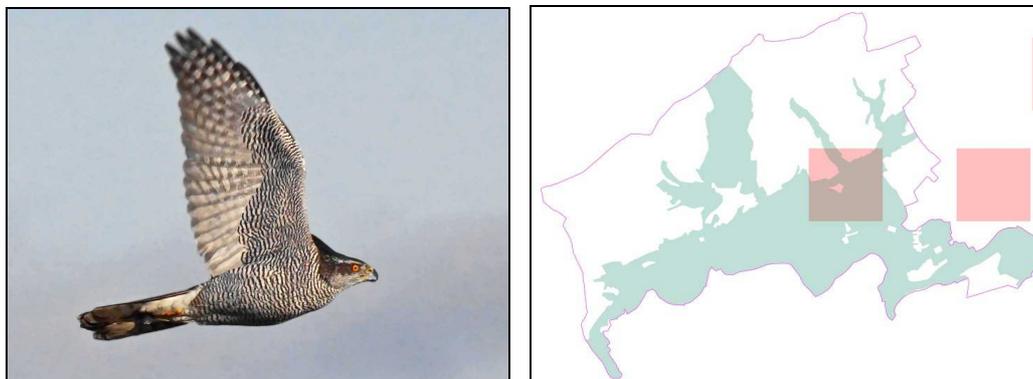


***Lanius collurio* (Pie-grièche – Raubwürger)**

Notons, l’existence d’une population de Crapauds calamites (*Bufo calamita*), espèce très menacée et figurant dans l’annexe IV de la directive.

A signaler également le nombre important d’espèces de libellules sensibles.

Le Héron cendré (*Ardea cinerea*), qui ne figure pas dans l’annexe I de la directive “Oiseaux” mais qui est rare comme nicheur dans le pays, se reproduit dans le site. De même pour l’Autour-des-palombes (*Accipiter gentilis*) cependant moins rare comme nicheur.



***Accipiter gentilis* (Autour-des-palombes - Habicht)**

Entre les espèces visées par le Plan national Protection de la nature (PNPN), que l’on peut trouver sur le territoire de Septfontaines est également le chat sauvage (*Felis silvestris silvestris*).

3.10.5. Maillage écologique

Dans la commune de Septfontaines et les communes limitrophes, le maillage écologique ou ensemble de réseaux de liaison entre les écosystèmes, est très développé.

Trois principaux types de couloir ou corridor écologique sont présents :

- L'espace aquatique que représentent la rivière Eisch et ses affluents, dont le plus important le Leesbach, ainsi que les étangs et zones humides.
- L'espace prairie présente dans la vallée de l'Eisch et plus ponctuellement sur le plateau.
- L'espace forêt, le plus important en surface, qui relie toutes les parties de la commune.

Plusieurs corridors de migration d'une importance internationale se trouvent sur le territoire communal.

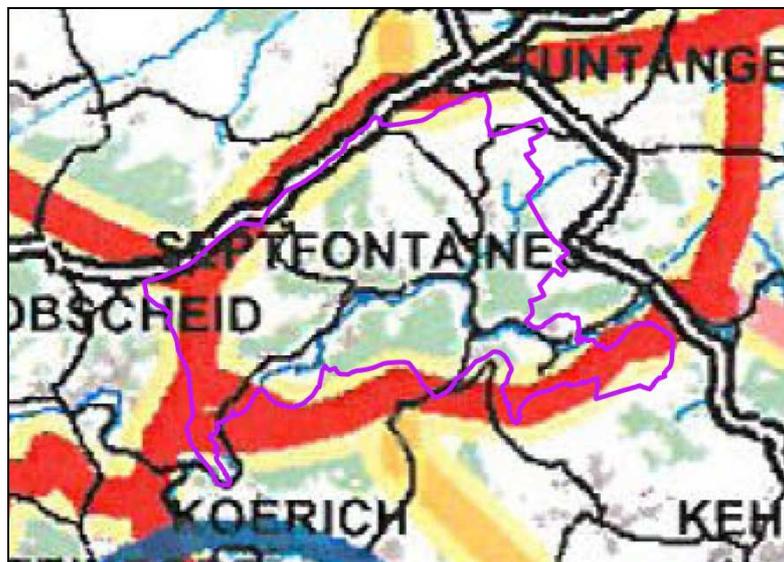


Figure 68 : Les corridors boisés de migration de la commune de Septfontaines

Sources: SICONA-Westen/Biologische Station SICONA-Öko-log Freilandforschung, Zweibrücken/Pfalz : „Zerschneidungswirkung von Autobahnen und Lösungsansätze zur Minderung der Barrierewirkung von Verkehrsachsen im Südwesten von Luxemburg“, 2005

3.10.6. Cohérence et intégrité du paysage, y inclu le mitage du paysage

Éléments urbanistiques

L'évolution des villages dans la commune de Septfontaines ne présente pas de grande incohérence pour le paysage.

On peut noter que l'intégration paysagère des bâtiments agricoles pourrait être améliorée.

Nous citerons les bâtiments agricoles sur le plateau, au nord-est du village de Septfontaines, les bâtiments agricoles derrière le cimetière à Septfontaines et ceux situés le long du CR105 à Roodt.

De même, le hangar à l'entrée de Roodt, en venant de Bour, est également mal intégré dans le paysage.

Enfin, l'espace rue / parking du cimetière à Septfontaines pourrait être amélioré.

Éléments écologiques

- Intensification de l'agriculture

La vallée de l'Eisch était jadis caractérisée par la présence de prairies riches en espèces de type prairie de fauche et prairie humide. On observe ces dernières années une intensification agricole des prairies et pâtures. Cette intensification se traduit par une augmentation des apports d'engrais azotés, allant de pair avec un changement d'exploitation (ensilage au lieu de foin), traitement sélectif à l'herbicide et mesures de réensemencement.

Une faible partie des prairies dans la vallée de l'Eisch est encore de type prairie maigre de fauche et bénéficie en partie de mesures de régime d'aide (*Le règlement grand-ducal du 22 mars 2002 instituant un ensemble de régimes d'aide pour la sauvegarde de la diversité biologique*).

Les labours d'hiver sur quelques parcelles situées sur les plateaux provoquent une érosion des sols et sont en parties responsables de dégâts, notamment Griefgeshiel à Septfontaines.



Chemin érodé en amont de Griefgeshiel



Érosion sur accotement Griefgeshiel

- Plantations de résineux en zone alluviale

Les plantations de résineux dans la plaine alluviale sont d'un point de vue écologique et paysager inadaptées. Nous citerons comme exemple les épicéas sur les berges du ruisseau à Leesbach (entre le CR105 et l'Eisch).

- Ruisseaux canalisés

A l'ouest de Roodt, le ruisseau provenant du lieu-dit Grondbur est canalisé dans sa traversée de la plaine alluviale de l'Eisch (du chemin rural à l'Eisch).

Au camping de Simmerschmelz, le ruisseau provenant de la forêt alluviale en amont est canalisé dans sa traversée du camping.

- Anciens « barrages » sur l'Eisch

Ces anciens barrages construits jadis pour les moulins et les forges constituent des barrières infranchissables pour les espèces du milieu halieutique et cloisonnent leur population.

A Simmerfarm, il existe un barrage avec une chute d'eau de 1,2 m.

A Septfontaines Le Service de la Gestion de l'Eau a réalisé une rampe à poisson (ferme Noesen ou ancien moulin) au niveau du barrage.



Rampe à poisson à proximité de la ferme Noesen

☐ Ensembles paysagers cohérents et éléments marquants

Divers types d'espaces verts constituent la trame verte de la commune à l'extérieur des villages. Les massifs boisés sont les plus importants, ils sont complétés par d'autres éléments de structure, ponctuels comme les arbres isolés ou groupes d'arbres, ou linéaires comme les haies, rangées d'arbres, cours d'eau et leur végétation riveraine.

Les forêts soulignent et encadrent l'axe de la vallée de l'Eisch en recouvrant les versants et les crêtes. Cette bande forestière se poursuit transversalement dans les vallées adjacentes qui entaillent le plateau.

Elles assurent une véritable liaison continue, paysagère et écologique sur le territoire communal entre les villages de la vallée, mais aussi jusqu'aux villages du plateau par les vallées secondaires.

L'occupation forestière se retrouve sur une partie du plateau, laissant la place aux surfaces agricoles.

L'Eisch forme un couloir écologique à travers le territoire communal et est soulignée par le cordon boisé qui la borde.

Les allées d'arbres en bordure des axes de circulation sont également des éléments paysagers important sur le territoire communal. Ces allées d'arbres structurent le paysage sur le plateau agricole et dans toutes les situations soulignent les axes de circulation et rehaussent le ruban d'asphalte dans le paysage.

Les éléments de structure paysagère sur le plateau sont de faible amplitude, hormis dans les vallées à l'Est et à l'Ouest du village de Greisch. De plus, l'extension de la localité alliée à l'intensification de l'agriculture a eu raison des vergers qui faisaient jadis la transition entre la partie urbanisée et la partie agricole.

Localité de Septfontaines

Le village de Septfontaines est localisé dans la vallée de l'Eisch. Au niveau du village, la trame paysagère est caractérisée par les versants boisés de l'Eisch, tandis que la plaine alluviale est occupée par des prairies, dont les berges arborées de l'Eisch marquent le paysage.

Dans les parties nord et ouest du village, la transition entre les maisons et la forêt (sur versant abrupt) de la zone verte est directe.

Dans la partie sud du village, c'est la plaine alluviale et les berges arborées de l'Eisch qui font la transition entre le village et la zone verte. Dans cette zone de transition subsiste quelques arbres fruitiers et de petites parcelles d'épicéas.

L'allée d'arbres en bordure du CR 105, en dehors du périmètre d'agglomération du village, forme avec les berges arborées de l'Eisch des éléments paysagers majeurs dans le fond de vallée.

Localité de Greisch

Le village de Greisch situé sur le plateau, est bordé à l'est, au sud et à l'ouest par des vallées boisées du Leesbach et de ses affluents.

Au nord, s'étend la plus grande partie du plateau agricole. Les éléments linéaires ou ponctuels sont peu nombreux. L'élément paysager majeur est l'allée d'arbres qui borde le CR 112A.

La transition entre l'ancien noyau du village et la zone verte se fait principalement par des prairies sur lesquelles subsiste des arbres fruitiers. Pour les nouvelles constructions, la transition se fait par des plantations privatives d'arbres et de haies en limite de parcelles, dont l'utilisation d'espèces végétales exotiques ne s'intègre pas toujours de façon harmonieuse avec la végétation autochtone.

Localité de Roodt

Le village de Roodt présente la même situation environnementale que le village de Septfontaines, avec une plaine alluviale un peu plus large et des versants moins abrupt.

Une autre différence est que le village s'est développé sur les deux versants de l'Eisch, la partie ancienne sur le versant sud et la nouvelle partie sur le versant nord.

De par sa configuration topographique, le village se situe dans un milieu plus ouvert que celui de Septfontaines, la forêt si situant sur le haut des versants au sud et au nord du village. Dans la vallée occupée par l'agriculture, seul les berges arborées de l'Eisch soulignent le paysage.

Pour la partie ancienne du village, la transition avec la zone verte se fait soit directement avec la forêt au sud, soit par des prairies dans lesquelles subsiste des arbres fruitiers.

Pour la partie nouvelle, la transition entre le village et la zone verte, se fait soit directement avec la forêt au nord, soit par des plantations de haies et d'arbres en limite des parcelles privatives.

Hameau de Simmerschmelz et Simmerfarm

Les lieudits Simmerschmelz et Simmerfarm situés dans la vallée de l'Eisch se caractérisent par un environnement très peu urbanisé.

La zone verte domine le paysage sur le périmètre d'agglomération. L'ensemble étant ceinturé sur les versants par la forêt.

3.10.7. Espaces verts intra-urbains

Localité de Septfontaines

Le village de Septfontaines se caractérise par la forêt qui ceinture le bâti du village et par la vallée de l'Eisch avec ses berges arborées et ses pâtures.



Forêt ceinturant le village



Berges arborées de l'Eisch

Un autre élément marquant sont les nombreux murs de soutènement (maçonnés ou en pierres sèches) accueillant une végétation singulière.



Mur de soutènement Griefgeshiel



Muret sur CR105

Les éléments de verdure important du village sont constitués par l'espace vert aux alentours de la fontaine et l'alignement d'arbre le long du CR105 à l'entrée Est du village.



Place de la fontaine



Entrée Est par CR105

Nous citerons deux arbres remarquables parmi les arbres présents à Septfontaines, le Hêtre situé près de l'Eisch Laangefuert et le Marronnier au début de la Sëllergronn.



Hêtre Laangefuert



Marronnier Sëllergronn

Les espaces verts publics sont situés autour de la mairie, de l'école (terrain de sport) et de la fontaine. Ils sont limités en surface et se composent essentiellement de surface de pelouse.

Localité de Greisch

Le village de Greisch est caractérisé par la présence de nombreux arbres fruitiers, aussi bien à l'intérieur qu'en périphérie du village. Arbres fruitiers âgés pour la majorité, restes d'anciens vergers implantés traditionnellement dans les pâtures autour des bâtiments agricoles.



Arbre fruitier Um Séintchen



Arbres fruitiers au Sud-Est du village

Mais l'extension des bâtiments agricoles, la construction de nouvelles maisons et le non remplacement des arbres morts dans les pâtures bordant le village, ont pour cause la disparition rapide des arbres fruitiers.

Quelques très beaux grands arbres (principalement Tilleul et Noyer) sont présents dans le village, dont deux arbres remarquables, le premier est un Tilleul situé en bordure de la Tëntenerstrooss à la sortie du village direction Leesbech, le second est un Chêne situé le long du chemin rural partant de la Um Séintchen à l'est du village.



Tilleul au Tëntenerstrooss



Chêne sur chemin rural

Un mur en pierres sèches avec sa flore et sa faune typiques est présent de part et d'autre du chemin rural qui prolonge Um Séintchen à l'ouest du village. Mur en partie détruit avec l'ancien lavoir lors de la construction d'une maison fin 2008. Un autre mur en pierres sèches, est situé Tëntenerstrooss, dans le premier virage en venant de Leesbech.



Muret en bordure chemin rural



Muret Tëntenerstrooss

Les espaces verts publics sont réduits à des parterres en bordure des rues, plantés d'arbustes et d'arbres de hautes tiges, notamment au croisement de la Tëntenerstrooss et l'Arelerstrooss.



Parterre au croisement Tëntenerstrooss et Arelerstrooss

Localité de Roodt

Le village de Roodt est caractérisé par la vallée de l'Eisch avec ses berges arborées, ainsi que par la forêt qui limite au nord et au sud les deux parties du village.

La majorité des maisons a été construite ces vingt dernières années. Les plantations réalisées sur ces terrains construits forment une trame de verdure qui structure ces lotissements, bien qu'elles soient constituées d'espèces parfois exotiques.



Village versant Sud



Village versant Nord

Nous citons un arbre remarquable parmi les arbres présents à Roodt, c'est un chêne situé dans la première propriété Rue de Nospelt, sur la rive droite de l'Eisch.

A l'extérieur du périmètre d'agglomération, côté nord du village subsiste quelques belles haies avec de vieux arbres fruitiers. Côté sud-est du village les haies le long de chemin rural, les pâtures avec de nombreux fruitiers et le ruisseau forme un espace paysager de très grande valeur (au lieu-dit 'Grondbur).



Lieu-dit 'Grondbur'

Les espaces verts publics sont réduits à de petits parterres en bordure des rues, plantés d'arbustes et d'arbres de hautes tiges.

Hameau de Simmerschmelz et Simmerfarm

Simmerschmelz et Simmerfarm se caractérisent par un environnement très peu urbanisé, laissant place à la présence de biotopes liés à l'eau, prairies humides, zone humide, étangs, sources et forêt alluviale, constituent l'essentiel de l'environnement paysager.

L'ensemble étant ceinturé sur les versants par la forêt.

Le groupe de Tilleuls situé dans le triangle délimité par les CR 105 et 105 forment un élément marquant au croisement des CR105 et CR104.



Groupe de Tilleuls

Nous citerons comme arbre remarquable, l'Erable sycomore inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux qui est situé dans le parc de l'ancien Hôtel Simmerschmelz.

3.10.8. Nuisances relatives à l'environnement humain

Atteintes causées par les anciennes décharges, les dépôts ou remblais

Le cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés a été réalisé par le Ministère de l'Environnement en application des dispositions de l'article 16 de la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et la gestion des déchets.

Le cadastre ne reprend pas seulement les sites où des contaminations ont été détectées. Il fait également l'inventaire des surfaces où sur base des activités historiques ou actuelles une contamination du sol est potentiellement possible. Le fait qu'un site est inscrit dans le cadastre ne veut donc pas nécessairement dire qu'il est effectivement contaminé (source www.environnement.public.lu/dechets/dossiers/sol/cadastre/index.html)

Au total 39 sites ont été inventoriés dans la commune de Septfontaines dont les sept anciennes décharges suivantes :

- Déponie Deifleck (61-001-4-01 et 61-002-8-01) une ancienne décharge à déchets de construction et ménagers se situant dans la zone III de protection (potentiel) des sources
- Déponie Rue de la Forêt (61-012-4) une ancienne décharge à déchets de construction se situant dans la zone II de protection (potentiel) des sources
- Déponie Waldhiel (61-013-4) une ancienne décharge à déchets de construction et ménagers se situant dans la zone II de protection (potentiel) des sources
- Déponie (61-025-4) au lieu-dit Laangfurt (à côté du cimetière à Septfontaines) se situant en zone alluviale de l'Eisch
- Déponie Riederbesch (61-026-4) une ancienne décharge à déchets de construction et ménagers se situant dans la zone II de protection (potentiel) des sources
- Déponie Reider (61-005-4) une ancienne décharge à déchets de construction et ménagers se situant dans la zone II de protection (potentiel) des sources
- Déponie Buchels (61-009-4) une ancienne décharge à déchets de construction et ménagers

Les cinq dépôts ou remblai :

Se situant le long du CR, au lieu-dit Deifleck, à Simmerfarm, au lieu-dit « Laangfurt » et dans la Cité des Roses.

Les autres sites, au nombre de vingt-sept sont des sites avec une activité artisanale (forge, scierie, menuiserie, dépôt, ...) récente ou ayant existé dans le passé et les sites de transformateurs électriques et réservoirs à mazout récents ou anciens.

Village de Septfontaines

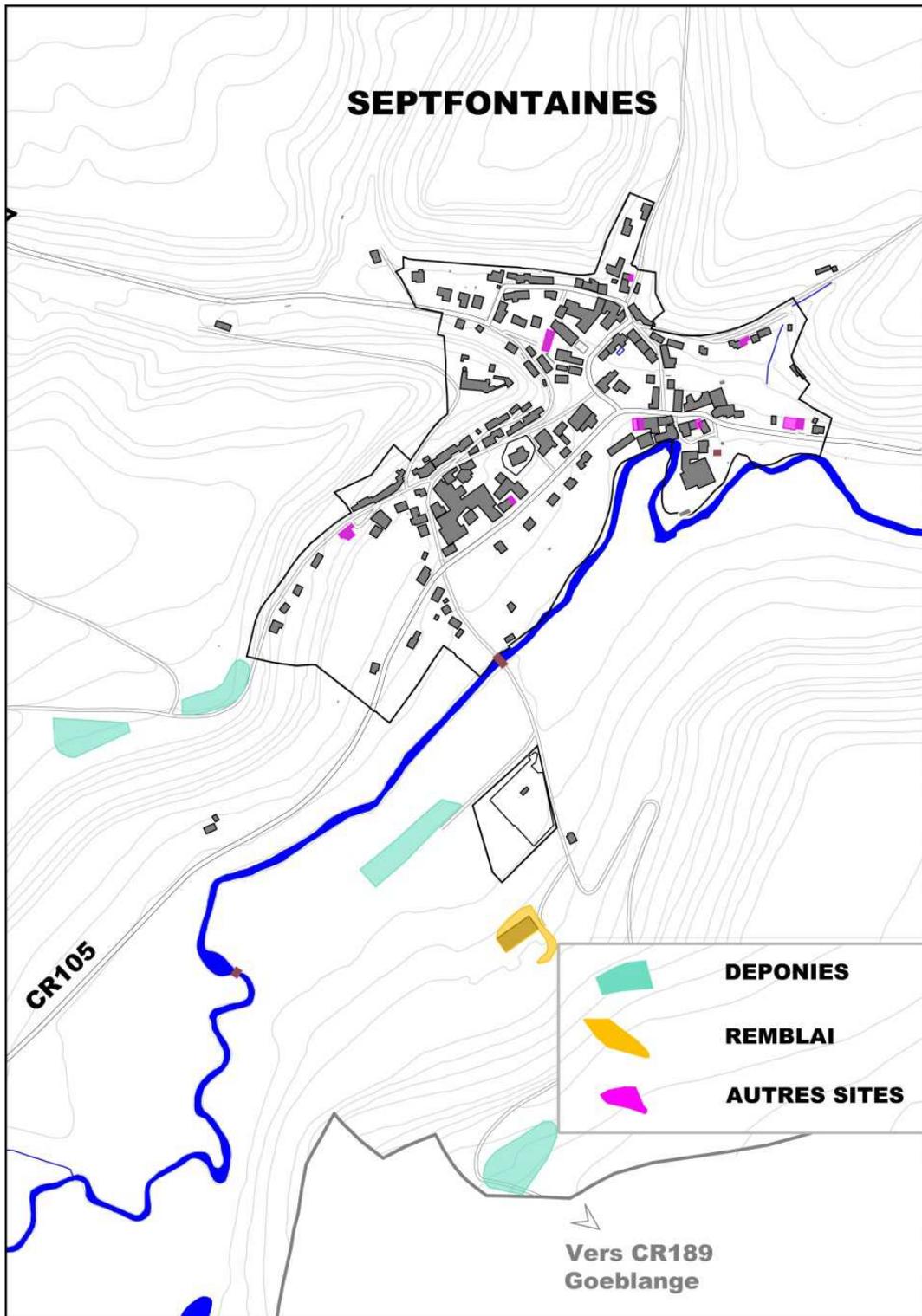


Figure 69 : Déponies, remblais et autres sites pollués Septfontaines

Source : Fond ACT Bureau Mersch 2013

Village de Greisch

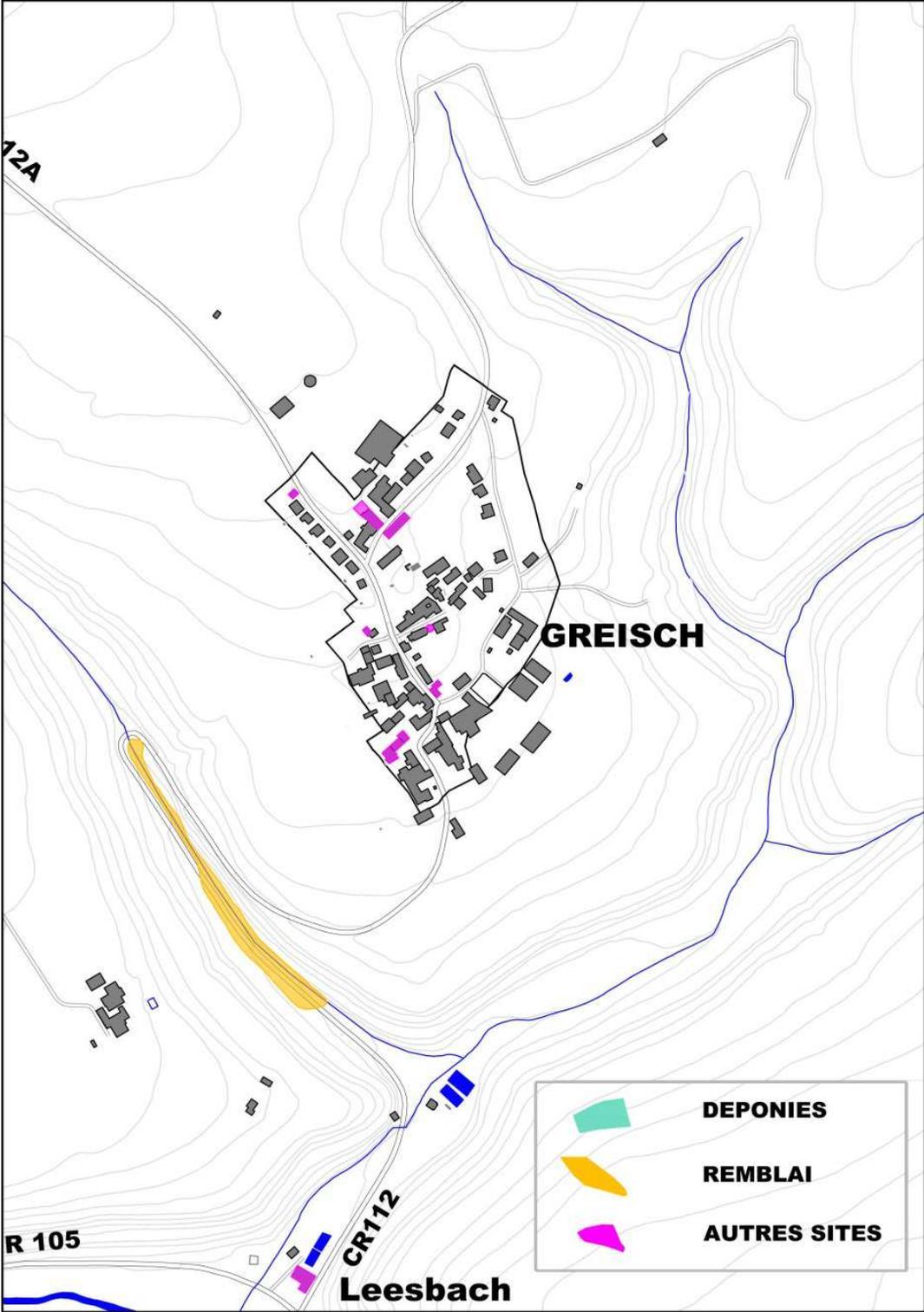


Figure 70 : Déponies, remblais et autres sites pollués Greisch
Source : Fond ACT Bureau Mersch 2013

Village de Roodt

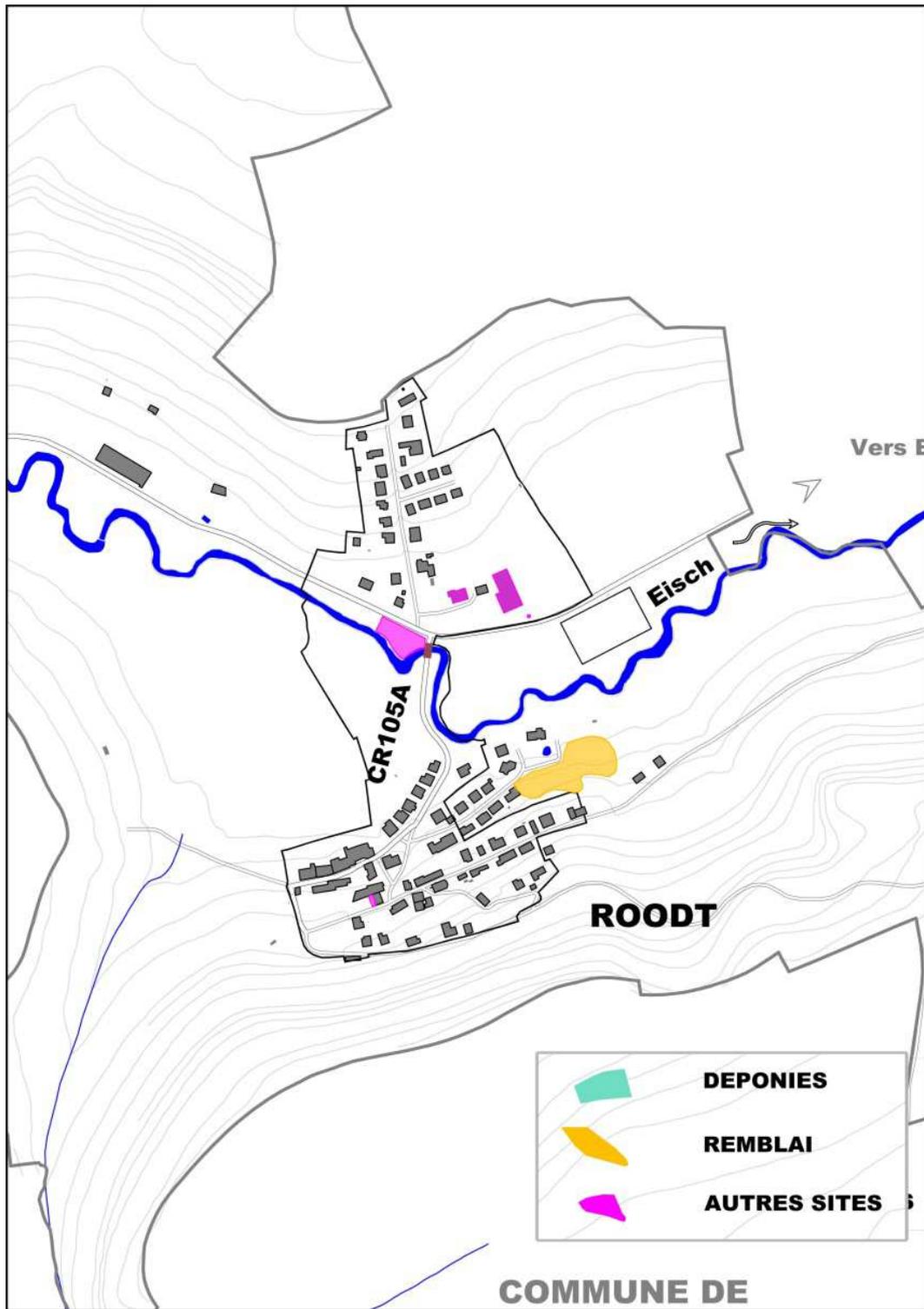


Figure 71 : Déponies, remblais et autres sites pollués Roodt

Source : Fond ACT Bureau Mersch 2013

Hameau de Simmerschmelz et Simmerfarm

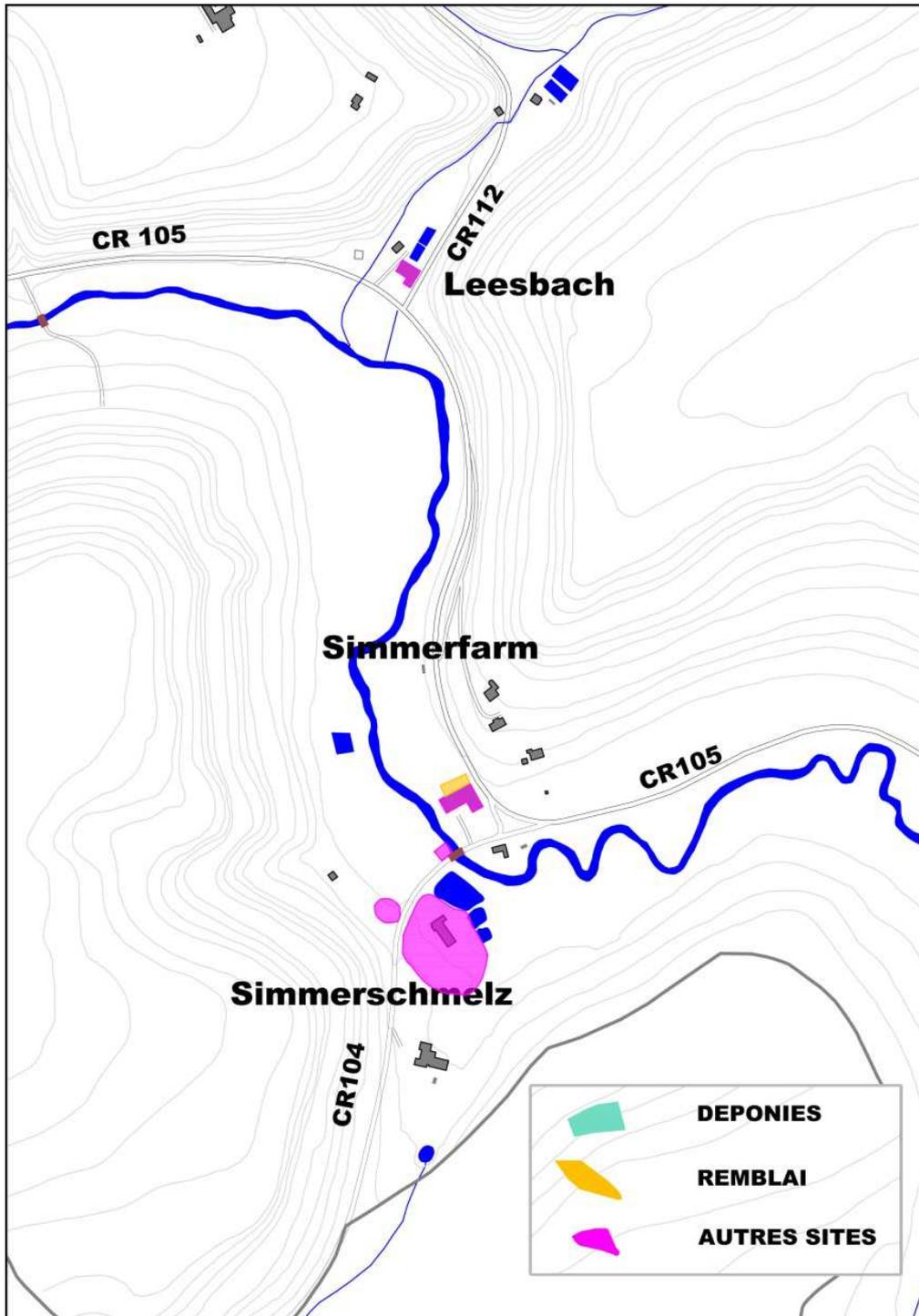


Figure 72 : Déponies, remblais et autres sites pollués Simmerschmelz

Source : Fond ACT Bureau Mersch 2013

Ces sites potentiellement contaminés peuvent être également la source de pollution des eaux souterraines.

☐ Atteintes causées par les pratiques agricoles

a) Érosion

La situation topographie et les sols sableux (grès du Luxembourg) peuvent provoquer lors d'épisodes très pluvieux une érosion importante avec transport de matériaux. Les alentours et la localité de Septfontaines sont particulièrement sujets à cette problématique.

b) Pollution de la nappe phréatique

Les engrais et les pesticides utilisés dans l'agriculture qui, par lessivage du sol, aboutissent dans la nappe phréatique et y polluent les eaux (présence de nitrates et de pesticides dans l'eau des sources).

c) Captage des eaux (sources)

Il faut considérer que chaque jour pour la seule commune de Septfontaines, environ 9.000 m³ sont détournés de leur but original, c'est-à-dire l'approvisionnement en eau fraîche de l'Eisch et de ses affluents (ce qui correspond à un débit de 104 litre/seconde). En période d'étiage, ce prélèvement d'eau perturbe le régime hydrique de l'Eisch et de ses affluents.

3.11. PLANS ET PROJETS REGLEMENTAIRES ET NON-REGLEMENTAIRES

Cet article est traité dans la partie écrite au niveau de l'étude préparatoire (section 1) de Habscht par le bureau Luxplan.



3.12. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Cet article est traité dans la partie écrite au niveau de l'étude préparatoire (section 1) de Habscht par le bureau Luxplan.



3.12. SERVITUDES

3.12.1. Protection de la nature et des ressources naturelles

En application de la loi du 19 janvier 2004, relative à la protection de la nature et des ressources naturelles, les mesures édictées par ladite loi s'appliquent de plein droit sur le territoire communal de Septfontaines

3.12.2. Servitudes au titre de la protection des forêts et des cours d'eau

Suivant l'article 5 de la loi du 19 janvier 2004 :

Aucune construction ne peut être érigée, sans autorisation du ministère, à une distance inférieure de 30 m :

- des bois et forêts d'une étendue d'un hectare au moins
- des cours d'eau, chaque fois que le raccordement à la canalisation n'est pas possible
- des zones protégées définies aux articles 34, 40 et 46

3.12.3. Servitudes au titre de la protection des zones protégées d'intérêt communautaire

Suivant l'article 34 de la loi du 19 janvier 2004, concernant les zones protégées d'intérêt communautaire, une zone est concernée :

La zone "Habitat" LU0001018 Vallées de la Mamer et de l'Eisch, définie en application de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.

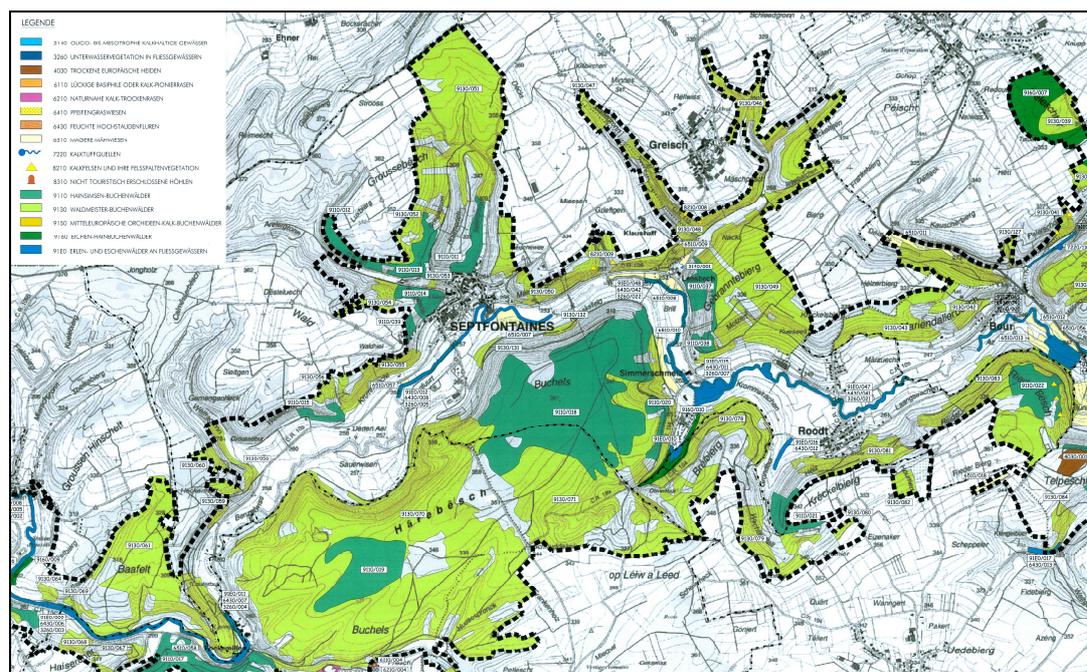


Figure 73 : Zones d'habitat Vallées de l'Eisch et de la Mamer Habitat2000 CEE

Elle couvre 6.818 ha dans les vallées de la Mamer et de l'Eisch, dont 715,85 ha sur la commune de Septfontaines (47,8 % du territoire communal).

3.12.4. Servitudes au titre de la protection des paysages

Suivant l'article 40 de la loi du 19 janvier 2004, concernant les zones protégées d'intérêt national, la commune de Septfontaines fait partie dans le Plan sectoriel 'paysage' (avant-projet octobre 2008) du grand ensemble paysager n°5 et d'une zone d'importance particulière.

Etablis selon un processus de planification ouvert, la stratégie, les objectifs et le cadrage du plan sectoriel « Paysage » concernent la définition des unités paysagères par rapport aux quatre thèmes fédérateurs qui déterminent l'évolution des paysages :

- les paysages en tant que facteur pour la qualité de vie;
- les paysages en tant que patrimoine naturel;
- les paysages en tant que patrimoine culturel;
- la biodiversité.

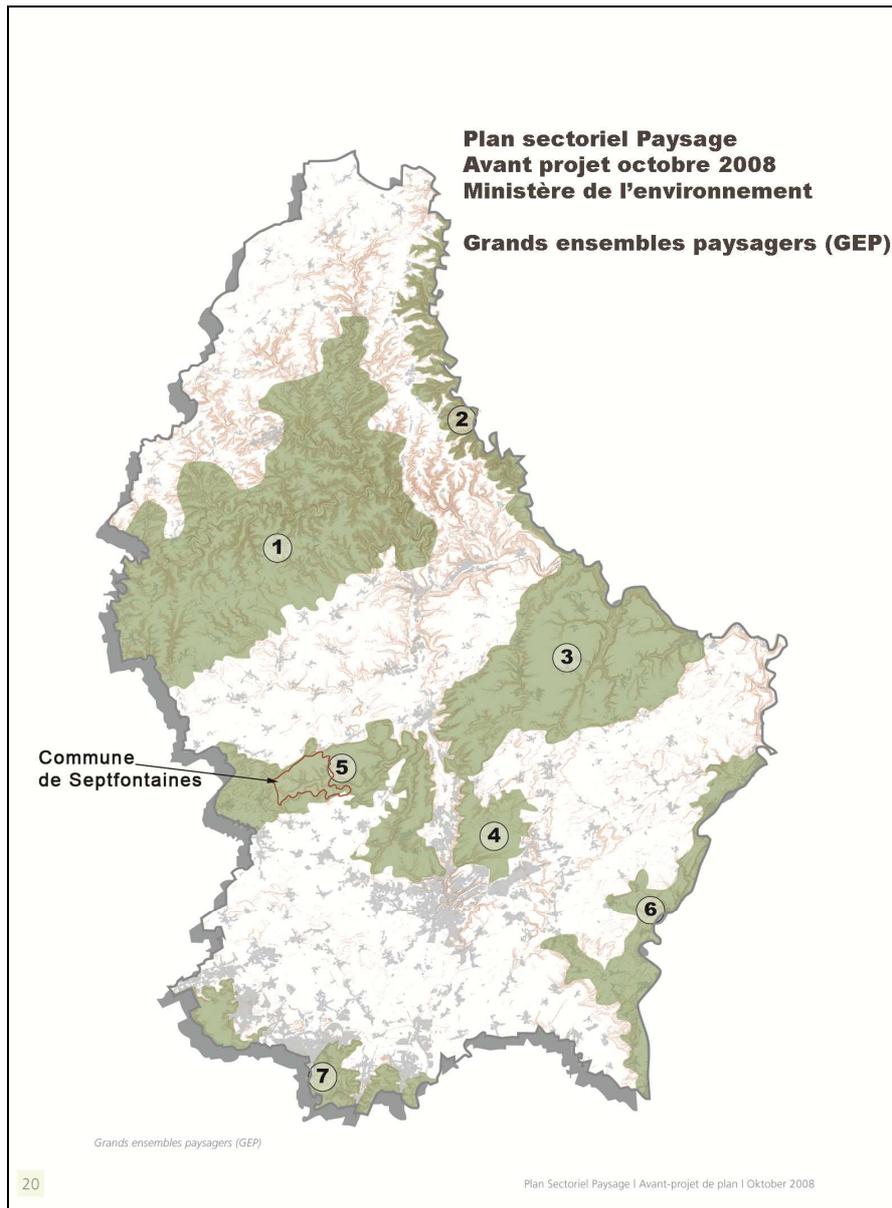


Figure 74 : Ensembles paysagers du Grand-Duché de Luxembourg ME

La commune de Septfontaines fait partie du Grand ensemble paysager No 5. Vallée de l'Eisch et de la Mamer.

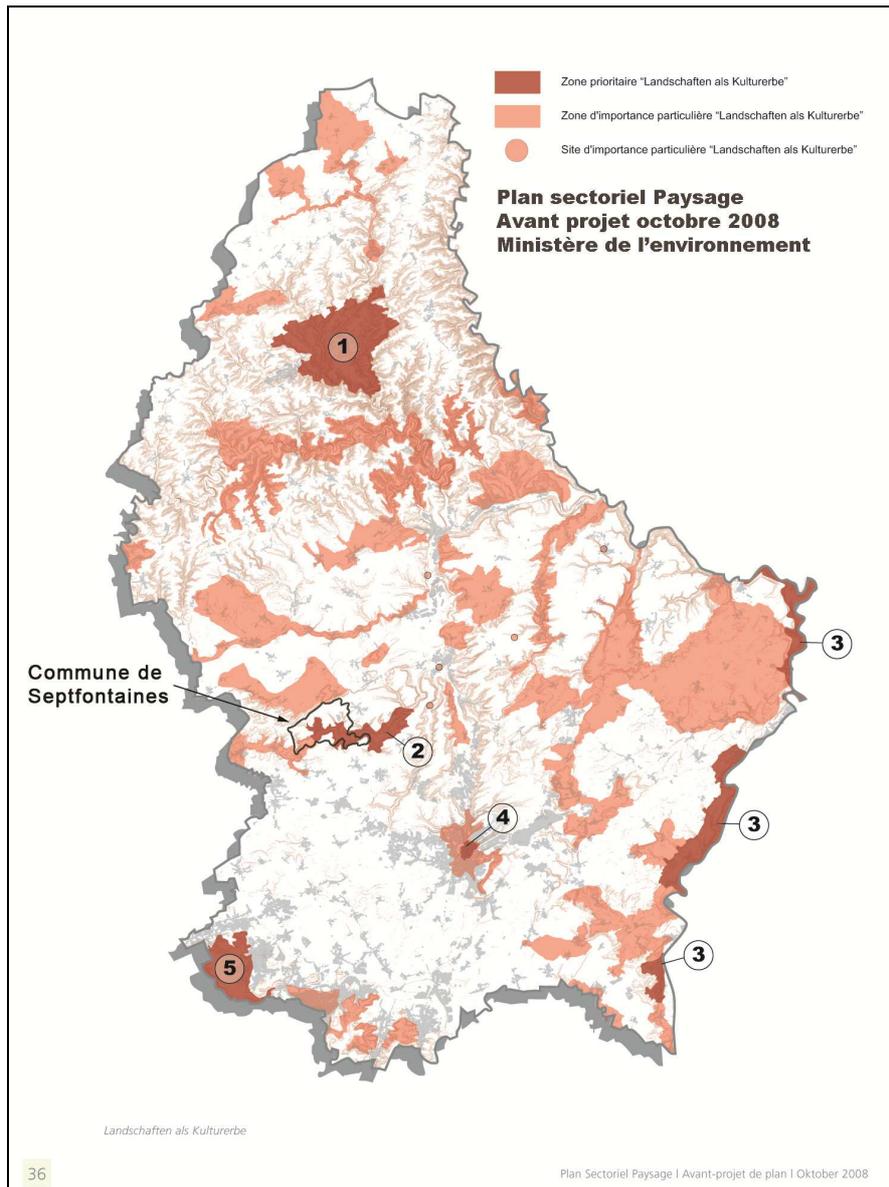


Figure 75 : Zones d'Importance Prioritaire du Grand-Duché de Luxembourg ME

Une partie de la commune de Septfontaines fait partie de la Zone d'importance prioritaire "Landschaften als Kulturerbe".

☐ Servitudes au titre de la protection des sources

En application de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, des zones de protection des sources devront être définies avec un programme de mesures de protection au plus tard pour le 22 décembre 2015 (Art 6 de la loi du 19 décembre 2008 et Art. 44 de la loi).

Ces zones de protection sont subdivisées en zones de protection immédiate, zones de protection rapprochée et zones de protection éloignée.

La zone de protection immédiate (Zone I) abrite ou est destinée à abriter les installations de prélèvement d'eau et est reconnue d'utilité publique.

Par zone de protection rapprochée (Zone II), on entend "la zone qui s'étend depuis la limite de la zone de protection immédiate (zone I) jusqu'à une distance correspondant à un temps de transfert de l'eau souterraine entre son infiltration en surface et son arrivée au captage, d'environ 50 jours avec un minimum de 500m". (Ponts et chaussées 2005)

La zone de protection éloignée (Zone III) est "la zone qui s'étend sur le reste de l'aire d'alimentation du captage". (Ponts et chaussées 2005)

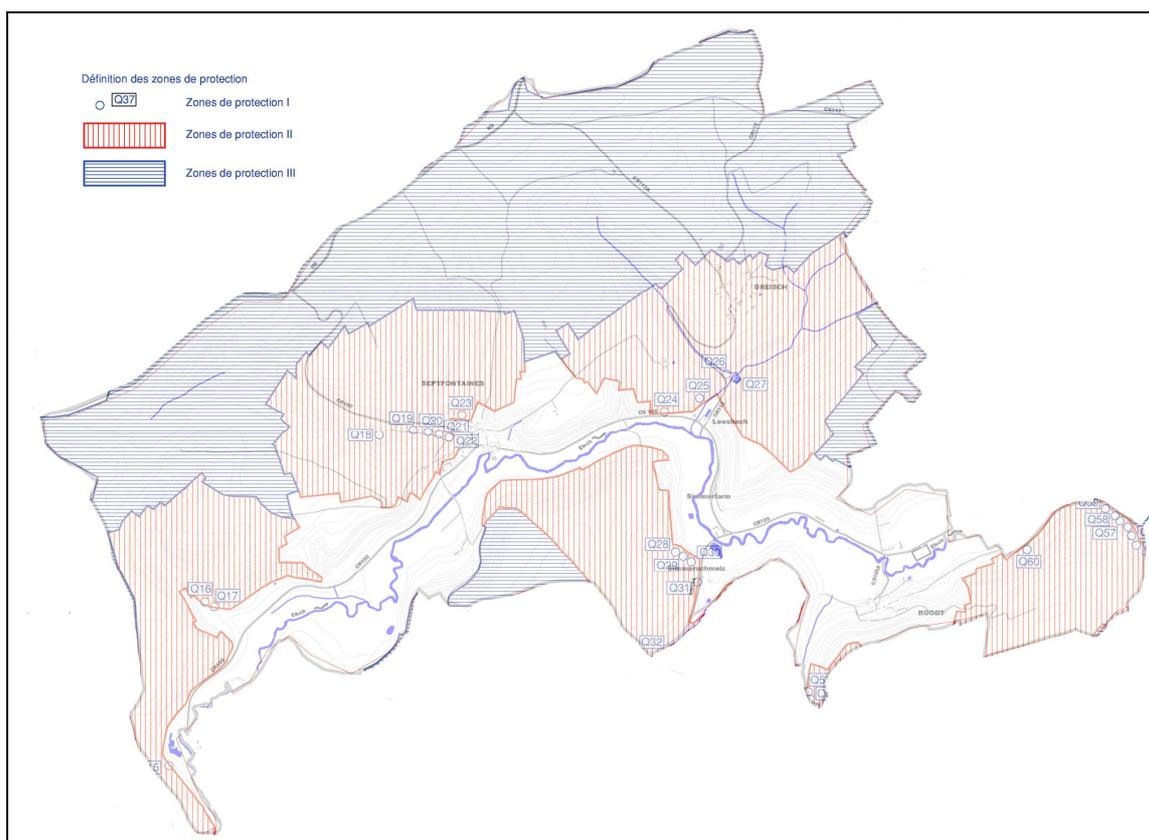


Figure 76 : Projet possible : Délimitation Zones de protection (sources de données SES)

☐ Servitudes au titre de la protection des eaux de surface

En application de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

- Article 22

Il est interdit d'altérer les conditions physiques, chimiques ou biologiques des eaux de surfaces ou souterraines.

- Article 23

Sont soumis à autorisation par le ministre :

- Tous travaux, aménagements, ouvrages et installations dans les zones riveraines visées à l'article 26, paragraphe (3) ou dans les zones inondables visées aux articles 38 et 39.
- L'emprise des zones inondables reprise sur les extraits de cartes ci-dessous est fournie par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire Service de la gestion de l'Eau.

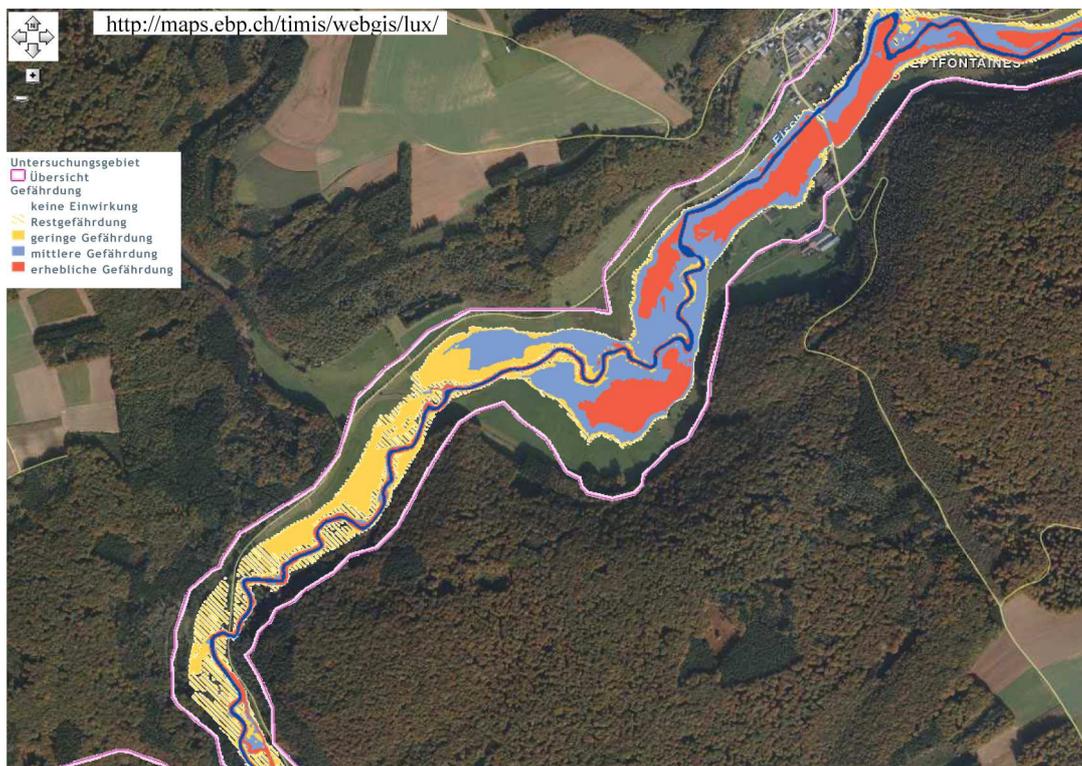


Figure 77 : Cartes des zones inondables

Source : www.eau.public.lu - Administration de la Gestion de l'Eau (Sans échelle)

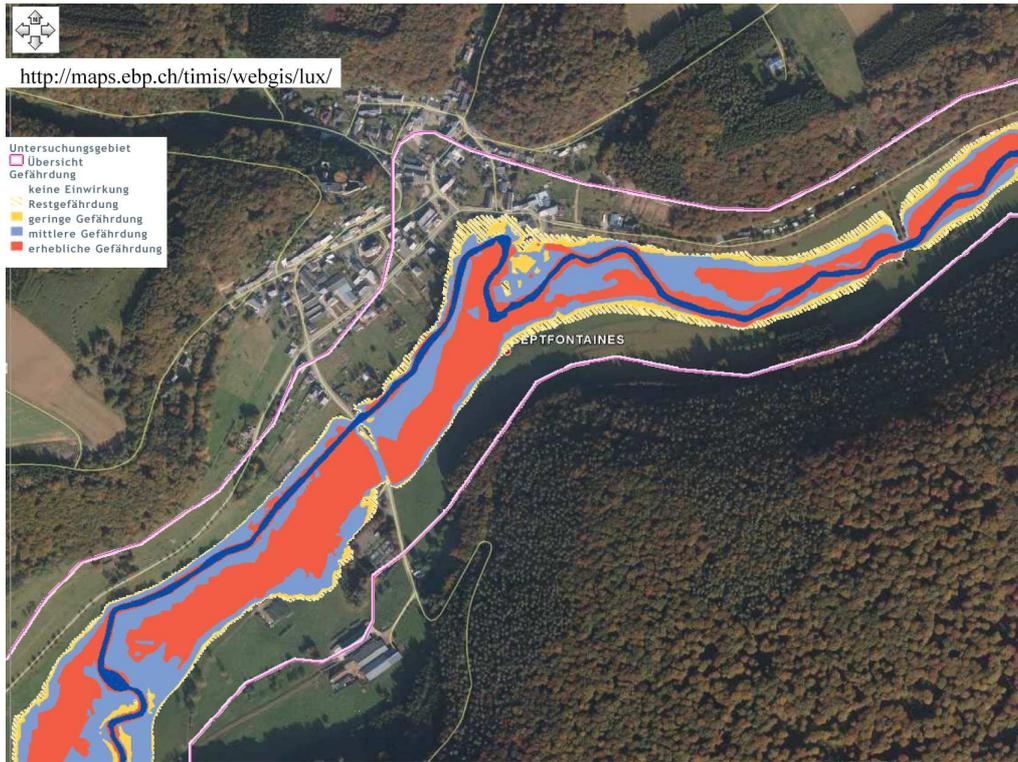


Figure 78 : Cartes des zones inondables

Source : www.eau.public.lu - Administration de la Gestion de l'Eau (Sans échelle)

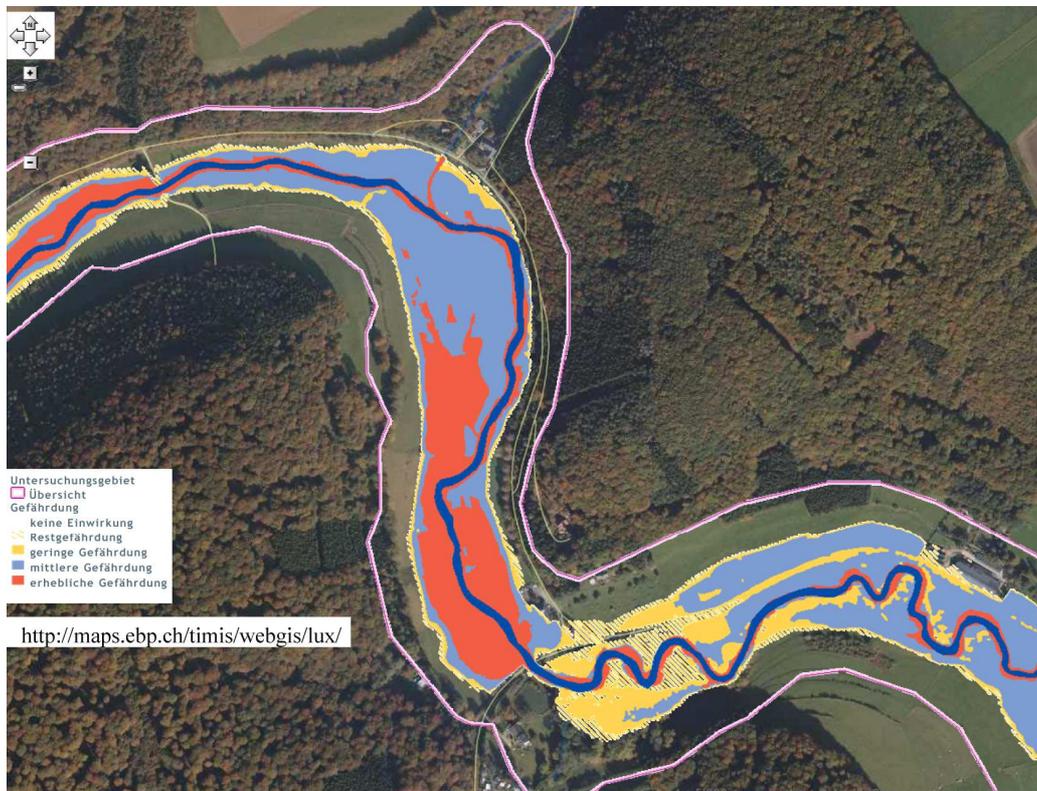


Figure 79 : Cartes des zones inondables

Source : www.eau.public.lu rubrique - Administration de la Gestion de l'Eau (Sans échelle)

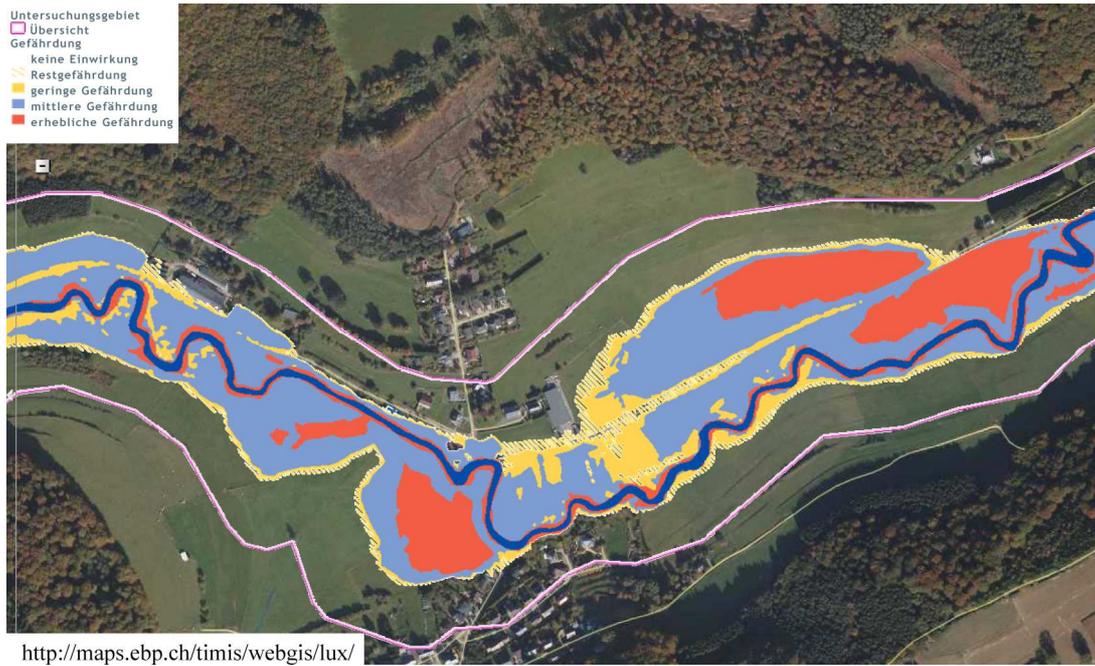


Figure 80 : Cartes des zones inondables

Source : www.eau.public.lu - Administration de la Gestion de l'Eau (Sans échelle)

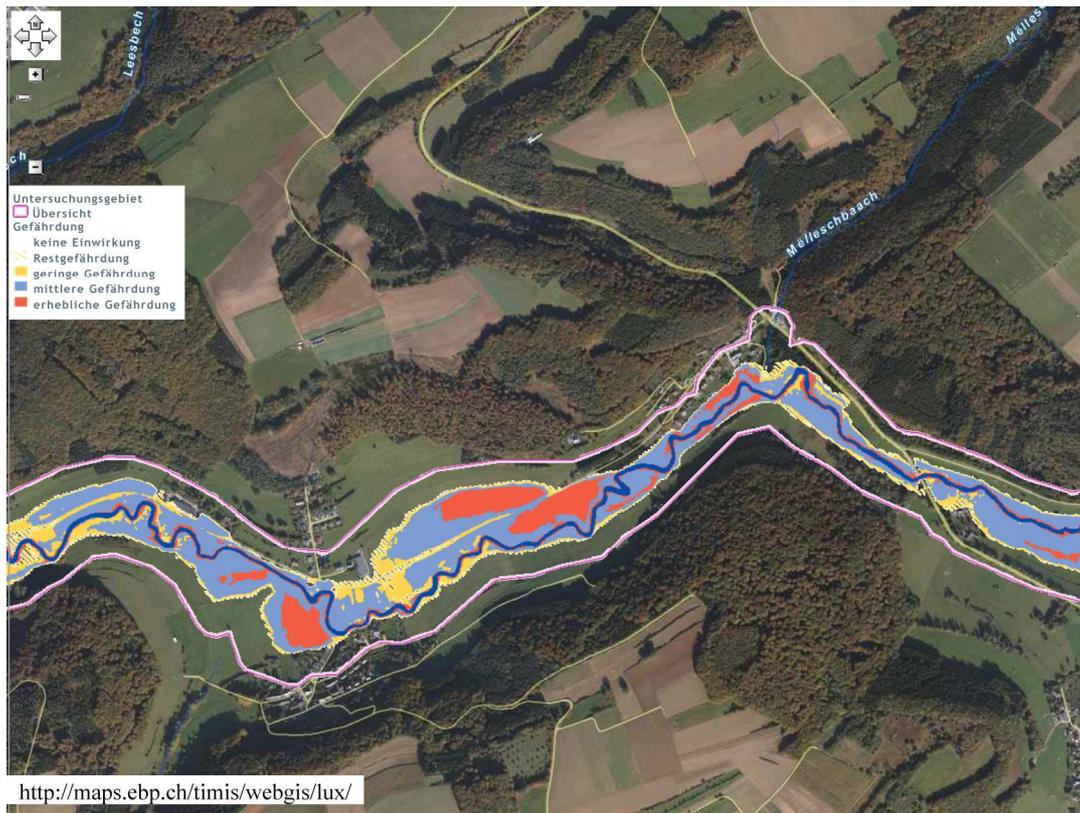


Figure 81 : Cartes des zones inondables

Source : www.eau.public.lu - Administration de la Gestion de l'Eau (Sans échelle)

3.12.5. Protection des sites et monuments nationaux

Source : Mémorial n°35 (2009)

Localité de Septfontaines

En tant que classé, monument national

- Les ruines du château de Septfontaines dans toute leur étendue, inscrite au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous le numéro 405. – Arrêté ministériel du 2 décembre 1937.
- L'église de Septfontaines et son cimetière y attenant, inscrite au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous les numéros 236 et 237. – Arrêté ministériel du 28 décembre 1961.
- Le ponceau dit « Geessebréck » sur la rivière Eisch sis entre deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Septfontaines, section C de Septfontaines, sous les numéros 28/1690 et 29/2716. – Arrêté ministériel du 15 juin 1984.

NB : Les numéros cadastraux en vigueur (exercice 2006) sont les numéros 1675 et 28/3448.

En tant que immeubles ou objets inscrits à l'inventaire supplémentaire

- L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) poussant dans le parc de l'ancien hôtel Simmerschmelz, inscrit sous le numéro cadastral 1518/1520/2095. – Arrêté ministériel du 29 mars 1974.

NB : L'érable fait partie de la section C de Septfontaines. Le numéro cadastral en vigueur (exercice 2006) est le n° 1519/3339.

En tant que zone de protection architecturale selon le Plan d'aménagement général (PAG) en vigueur

- Le secteur sauvegardé du village de Septfontaines.

Localité de Greisch

Aucun monument, immeuble ou objet est protégé dans la localité de Greisch.

Aucune zone de protection architecturale n'est inscrite dans le PAG en vigueur.

Localité de Roodt

Aucun monument, immeuble ou objet est protégé dans la localité de Roodt.

Aucune zone de protection architecturale n'est inscrite dans le PAG en vigueur.

3.12.6. Les réseaux d'infra-structures de transport national

La voirie de l'Etat concerne :

Une partie de la Route nationale 8

Cette partie de route nationale relie Mersch à Arlon et suit une ligne de crête qui forme la séparation entre la commune de Septfontaines et la commune de Saeul. Certains tronçons sont en ligne droite et bien souvent bordés d'arbres feuillus de taille adulte.

Le chemin repris CR 104

Il relie la « Simmerschmelz » au village de Goebblange (Kehlen) en passant devant le camping et l'embranchement de routes menant au village de Nospelt. Il est la partie la plus courte des chemins repris traversant le territoire communal de Septfontaines avec le CR105.

Les chemins repris CR 105 et 105A

Le CR 105 traverse le territoire communal d'Est en Ouest le long de la rivière Eisch en traversant le Village de Septfontaines et en desservant la « Simmerschmelz » et le village de Roodt. Il est la partie de la plus longue des chemins repris traversant la commune.

Le CR 105A relie le CR 105 au niveau de l'entrée du village ancien de Roodt au centre de ce village mais s'y arrête au lieu de mener jusqu'au village de Nospelt.

Le chemin repris CR 107

Il relie le village de Septfontaines à la Route nationale 8.

Les chemins repris 112 et 112A

Le chemin repris 112 relie le CR 105 au niveau du lieu-dit « Leesbach » et au village de Tuntange au Nord-Est en traversant le village de Greisch.

Le chemin repris 112A relie le village de Greisch à la Nationale 8 au Nord-Ouest du village.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Variation de la population et de la densité de population des communes du canton de Capellen entre 2001 et 2011.....	11
Figure 2 : Evolution de la densité de population des communes de Septfontaines, Hobscheid et Kehlen par rapport à celles du canton de Capellen et du Grand-Duché entre 2001 et 2011.....	11
Figure 3 : Projection de la population pour les communes limitrophes.....	12
Figure 4 : Evolution de la densité de population en 2011 des communes limitrophes par rapport au canton de Capellen, du district de Luxembourg et du Grand-Duché.....	12
Figure 5 : Subdivision en six régions d'aménagement.....	13
Figure 6 : Région Centre-sud.....	13
Figure 7 : Système des centres de Développement et d'attraction.....	14
Figure 8: Tendence de l'évolution spatiale.....	14
Figure 9 : Espaces d'action en milieux urbain et rural.....	15
Figure 10 : Modèle spatial (IVL 2004).....	15
Figure 11 : Parcs naturels dans la Grande Région SLL+.....	16
Figure 12 : Espaces verts et développement urbain.....	16
Figure 13 : Piste cyclable de l'Attert Steinfort – Noerdange PC12.....	17
Figure 14 : Potentiel de réserve en ares constructibles (2006-2007) PDS Logement 2009.....	18
Figure 15 : Zones d'activités économiques à caractère régional PS ZAE 2009.....	21
Figure 16 : Variation de population du Grand-Duché et de la commune de Septfontaines entre 1821 et 1981.....	24
Figure 17 : Variation de population du grand-duché et de la commune de Septfontaines dans les décennies de 1981-1991, 1991-2001 et 2001-2011.....	25
Figure 18 : Variation de population de la commune de Septfontaines par localités entre 2001 et 2011.....	26
Figure 19 : Variation de la population étrangère dans le grand-duché et dans les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange en 2001 et en 2011.....	28
Figure 20 : Pyramide des âges de la commune de Septfontaines en 2008.....	28
Figure 21 : Pyramide des âges de la commune de Septfontaines en 2011.....	29
Figure 22 : Rapport du nombre de personnes par ménage dans la commune de Septfontaines en 2012 par groupe de constructions habitées.....	30
Figure 23 : Répartition du nombre d'exploitations agricoles dans la commune de Septfontaines en 2011 par localités.....	32
Figure 24 : Rapport en % des terres de culture dans la commune de Septfontaines en 1951 et en 2006.....	33
Figure 25 : Foncier Principaux propriétaires.....	42
Figure 26 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Septfontaines Ouest.....	50
Figure 27 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Septfontaines Nord.....	52
Figure 28 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Septfontaines Sud.....	53
Figure 29 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Septfontaines Nord.....	55



Figure 30 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de la Simmerschmelz	56
Figure 31 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Greisch Centre.....	59
Figure 32 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Greisch Nord	61
Figure 33 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés au Leesbach.....	61
Figure 34 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Roodt.....	63
Figure 35 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Roodt Nord.....	64
Figure 36 : Plan des toitures et des sols imperméabilisés de Roodt Ouest	65
Figure 37 : Réseau routier dans la région Ouest du Grand-Duché.....	74
Figure 38 : Liaison piétonne à Septfontaines (à gauche) et liaison piétonne à Roodt (à droite).....	75
Figure 39 : Arrêt de bus scolaire et passage pour piéton à Roodt	80
Figure 40 : Réseau hydrographique de la commune de Septfontaines ME 2007	83
Figure 41 : Courbes concernant l'état des rivières au Grand-Duché 2007	84
Figure 42 : Profil transversal type d'un cours d'eau en fond de vallée.....	84
Figure 43 : Classement par groupes des pentes moyennes des cours d'eau du Grand-Duché	85
Figure 44 : Carte hydrogéologique du Grand-Duché de Luxembourg	86
Figure 45 : Localisation des sources exploitées dans la commune de Septfontaines.....	89
Figure 46 : Zones de protection des sources de la commune de Septfontaines	90
Figure 47 : Résultats pour les eaux de surface Evaluation de l'état écologique.....	95
Figure 48 : Résultats pour les eaux de surface Evaluation de l'état chimique.....	96
Figure 49 : Mesures fondamentales et estimation de l'atteinte des objectifs Tronçon Eisch (Mersch / Steinfort)	97
Figure 50 : Carte géologique du Grand-Duché Luxembourg.....	100
Figure 51 : Carte du relief Commune de Septfontaines.....	102
Figure 52 : Carte des pentes Commune de Septfontaines.....	103
Figure 53 : Carte des sols Laboratoires de contrôle et d'essais Service de pédologie.....	104
Figure 54 : Cumuls annuels de précipitations. Normale 1971-2000).....	105
Figure 55 : Vue aérienne des biotopes de la localité de Septfontaines	112
Figure 56 : Se. 7 EB	113
Figure 57 : Se. 14 EB	113
Figure 58 : Vue aérienne des biotopes de la localité de Greisch	114
Figure 59 : Gr. 1 EB	115
Figure 60 : Gr. 9 BG.....	115
Figure 61 : Vue aérienne des biotopes de la localité de Roodt.....	116
Figure 62 : Ro. 14 BR	117
Figure 63 : Ro. 24 Tm.....	117
Figure 64 : Vue aérienne des biotopes au lieudit Simmerschmelz	118
Figure 65 : Si. 3 EB	119
Figure 66 : Si. 2 EB (en arrière-plan).....	119
Figure 67 : Les Zones protégées dans la commune de Septfontaines	120
Figure 68 : Les corridors boisés de migration de la commune de Septfontaines	125



Figure 69 : Déponies, remblais et autres sites pollués Septfontaines	136
Figure 70 : Déponies, remblais et autres sites pollués Greisch.....	137
Figure 71 : Déponies, remblais et autres sites pollués Roodt	138
Figure 72 : Déponies, remblais et autres sites pollués Simmerschmelz	139
Figure 73 : Zones d’habitat Vallées de l’Eisch et de la Mamer Habitat2000 CEE.....	143
Figure 74 : Ensembles paysagers du Grand-Duché de Luxembourg ME.....	145
Figure 75 : Zones d’Importance Prioritaire du Grand-Duché de Luxembourg ME	146
Figure 76 : Projet possible : Délimitation Zones de protection.....	147
Figure 77 : Cartes des zones inondables	148
Figure 78 : Cartes des zones inondables	149
Figure 79 : Cartes des zones inondables	149
Figure 80 : Cartes des zones inondables	150
Figure 81 : Cartes des zones inondables	150

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population du Grand-Duché et de la commune de Septfontaines entre 1821 et 2011.....	24
Tableau 2 : Population de la commune de Septfontaines par localités entre 2001 et 2011	25
Tableau 3 : Excédent des naissances vivantes sur les décès entre 1970 et 2010 pour les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange	26
Tableau 4 : Excédent des arrivées sur les départs pour les décennies de 1991-2000 et 2001-2010 pour les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange.....	27
Tableau 5: Proportion de la population étrangère pour les années 2001 et 2011 au Grand-Duché et dans les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange	27
Tableau 6 : Rapport du nombre de personnes par ménage dans la commune de Septfontaines en 2008 et en 2012 par groupe de constructions habitées	29
Tableau 7: Nombre d’exploitations agricoles dans la commune de Septfontaines en 1996, en 2008 et en 2011 par localités	31
Tableau 8 : Répartition en ha des terres de culture dans la commune de Septfontaines en 1903, 1951 1996, 2001 et 2006.....	33
Tableau 9 : Répartition du cheptel dans la commune de Septfontaines en 1901, 1951 1996, 2001 et 2008.....	33
Tableau 10: Répartition des hôtels, auberges, pensions et campings dans les communes de Septfontaines, d’Hobscheid, Kehlen, Région centre et le G.-D. Lux en 2001, 2007 et 2011	36
Tableau 11 : Emploi et chômage dans les communes de Septfontaines, Hobscheid, Kehlen et Tuntange et dans le Grand-Duché en 2009.....	38
Tableau 12 : Superficie des terrains de l’Etat dans la commune de Septfontaines par localités	40
Tableau 13 : Pourcentage en superficie des terrains communaux par rapport à la superficie des localités de la commune de Septfontaines par localités ACT 2006	41
Tableau 14 : Superficie des terrains communaux dans la commune de Septfontaines	41
Tableau 15 : Superficie des terrains syndicaux dans la commune de Septfontaines par localités	43
Tableau 16 : Superficie des terrains confessionnaux dans la commune de Septfontaines par localités	44
Tableau 17 : Densité du trafic APC 2011	77
Tableau 18 : Lignes de bus régulières desservant la commune.....	78
Tableau 19 : Lignes de bus scolaires desservant la commune	79
Tableau 20 : Sources exploitées par SES dans la commune de Septfontaines	88
Tableau 21 : Consommation moyenne par jour et par village dans la commune de Septfontaines 2004-05	92
Tableau 22 : Consommation eau 2011.....	92
Tableau 23 : Consommation eau 2012.....	93
Tableau 24 : Occupation biophysique du sol Septfontaines ME1999.....	107
Tableau 25 : Biotopes Commune de Septfontaines Extérieur PAG	111
Tableau 26 : Biotopes Septfontaines Commune de Septfontaines Intérieur	113
Tableau 27 : Biotopes Greisch Commune de Septfontaines Intérieur PAG	114



ETUDE PREPARATOIRE - PAG

Tableau 28 : Biotopes Roodt Commune de Septfontaines Intérieur PAG 117
Tableau 29 : Biotopes Simmerschmelz Commune de Septfontaines Intérieur PAG 119

SOURCES

- *Recueils de statistiques par commune 1997 et 2003 Statec Luxembourg*
- *Annuaire statistiques du Luxembourg 1991, 2000, 2006 et 2008 Statec Luxembourg*
- *Programme directeur de l'aménagement du territoire 1978 -Ministère des finances*
- *L'aménagement du territoire au Grand-Duché de Luxembourg 1991 N. Momper, secrétaire AT*
- *L'Horizon-Ersatz de l'Aménagement du territoire N. Momper 2000-2001*
- *Le Luxembourg en chiffres 2008 Statec Luxembourg*
- *Brochure Projet d'aménagement durable pour le Luxembourg (> 2004) MIAT/DAT*
- *Projet mai 1999 Programme directeur de l'aménagement du territoire MAT*
- *Brochure IVL concept intégré des transports et du développement spatial pour le Luxembourg 2004*
- *Rapports d'activités 2007 et 2008 MIAT*
- *Vivre dans la Grande Région C. Gengler 2006 Luxembourg*
- *Quel Luxembourg pour demain ? 1994, MAT Luxembourg*
- *La politique de coopération transfrontalière en Grande Région, 1996 MAT Luxembourg*
- *SDEC Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, 1999 Communautés Européennes*
- *Article sur la fusion des communes du 07/03/08 LaVoix du Luxembourg*
- *Article sur l'ASIVEMA du 14/11/07 LaVoix du Luxembourg*
- *Articles 01/10/08 « Semaine nationale du logement 2008 »*
- *Article 22/11/08 « Une base de discussion » LaVoix du Luxembourg*
- *Guides Gosyn « Vallée de l'Eisch » Touring club de Luxembourg, années 60-70*
- *Biotopkartierung der agrarfläche Luxembourg Musée d'histoire naturelle Pilotstudie in 11 gemeinden des westens von Luxemburg 1983*
- *Forêt communale de Septfontaines Plan d'aménagement Administration des Eaux et Forêts 1983-1992*